

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent

De la Renaissance aux Lumières

chapitre 8. Le crédit



ISBN : 979-10-231-3755-2



Stimulé par la lecture de travaux récents, nous avons repris notre réflexion sur les rapports difficiles des Habsbourg d'Autriche à l'argent. Dès sa création en 1526, la Monarchie autrichienne (Autriche, Hongrie, Bohême) fut en effet confrontée à des dépenses militaires disproportionnées à ses ressources (le produit des douanes et des mines). Très vite, elle a su s'adapter en développant une fiscalité modérée et contrôlée par les diètes provinciales, mais

aussi en créant des institutions centrales (la Chambre des Comptes de Vienne) qui permettent à l'historien d'avoir des lueurs sur un système si complexe, qu'il a trop souvent découragé la recherche. Par la suite, les Habsbourg ont trouvé des aides chez leurs vassaux allemands ou leurs alliés – le dernier généreux donateur n'étant autre que Louis XV qui versa 100 millions de Livres tournois à Marie-Thérèse au cours de la guerre de Sept Ans. Ils ont eu également recours au crédit que leur fournirent banquiers juifs et grands propriétaires fonciers autrichiens. Bref, malgré des moments difficiles, ils furent capables de défendre la Hongrie face au péril turc et d'entretenir une armée de qualité dont les effectifs décuplèrent entre les traités de Westphalie et les débuts de la Révolution française, tout en faisant de Vienne une des capitales européennes de la musique et des beaux-arts.

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière les côtés positifs des finances autrichiennes plutôt que d'insister exagérément sur certains travers, propres d'ailleurs aux finances d'Ancien Régime en Europe, les difficultés de trésorerie ou les inégalités fiscales frappant certaines provinces (la Basse-Autriche ou la Bohême) et certains contribuables (les exploitants agricoles). Le bilan nous semble plutôt positif puisqu'en trois siècles – de la création de la Monarchie autrichienne en 1526 à la mort de Joseph II en 1790 –, les ressources de l'État ont été multipliées par vingt, la dette publique contenue dans des limites raisonnables tout en décuplant les effectifs de l'armée permanente. Néanmoins la structure politique de la Monarchie autrichienne, qui ne fut jamais une monarchie absolue, n'a pas permis, même à Joseph II, de faire des réformes fiscales profondes, les aristocraties locales ayant eu jusqu'au bout le moyen de défendre leurs intérêts économiques.

Bien entendu, cet ouvrage n'est qu'un essai car l'étude détaillée en continu de toutes les ressources, de toutes les dépenses dans un système largement décentralisé et riche en documentation, excédait à la fois les capacités d'un seul auteur et la patience du lecteur.

Illustrations : Avers et revers d'un thaler à l'effigie de l'empereur Rodolphe II. Collection privée.



LES HABSBOURG ET L'ARGENT

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

Dernières parutions

- Le Prince et la République.*
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies*
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques*
d'une allégorie morale à la Renaissance
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes*
dans la France des Lumières
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.*
Histoire d'un marché
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil,*
une histoire de centraliens
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?*
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?*
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde*
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.*
Les paysages anglais à l'ère industrielle
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.*
Les centraliens et l'industrie
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veyssière & Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?*
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)
Stéphane Jettot
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi*
à l'automne de la Renaissance
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de*
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)
Mathieu Lemoine
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père*
& fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent.*
De la Renaissance aux Lumières
Jean Bérenger
- Frontières religieuses*
dans le monde moderne
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et*
pratiques du réemploi (XIV^e-XIV^e siècle)
Caroline Callard, Élisabeth
Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent
de la Renaissance aux Lumières



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut de recherche sur les civilisations
de l'Occident moderne (IRCOM) et du Centre Roland Mousnier (UMR 8596)
de l'université Paris-Sorbonne

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Sorbonne Université Presses, 2023

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014
ISBN de la version papier : 978-2-84050-872-4

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

LE CRÉDIT

Le crédit était un facteur décisif dans l'Europe des XVI^e-XVII^e siècles¹.

Dans son ouvrage classique sur les finances de la Monarchie dans la première moitié du XVIII^e siècle, le baron von Mensi avait également insisté sur le rôle du crédit, au point de négliger les ressources fournies par l'impôt², alors que depuis le règne de Ferdinand I^{er} les responsables autrichiens combinaient impôts et emprunts en privilégiant l'impôt.

Au XVI^e siècle, l'empereur ne pouvait pas se passer du crédit à cause de la guerre turque. Les Habsbourg firent alors appel aux grandes maisons de banque et aux aristocrates. C'est ainsi que lors du siège de Vienne de 1529, Ferdinand I^{er} emprunta 176 000 florins et 50 000 couronnes. Les Fugger, à eux seuls, fournirent les 50 000 couronnes et 100 000 florins, tandis que deux autres maisons de banque en procuraient 28 000, et que le margrave Ernest de Bade, le cardinal archevêque de Salzbourg et Siegfried Kollonich prêtaient 38 000 florins³. En 1530, Ferdinand I^{er} avait déjà un million de florins (exactement 998 400 florins) de dettes. Ses relations avec les Fugger ne cessèrent de se développer et Ferdinand I^{er} ne tarda pas à leur devoir un million de florins. Pour se dédommager, les Fugger mirent la main sur la production d'argent de Joachimstal (Jachymov) en Bohême, le roi leur ayant accordé l'autorisation d'acheter 24 000 livres d'argent à 8 florins 30 kreutzers la livre, alors que le prêt précédent de 80 000 florins était garanti sur les contributions de Moravie et de Lusace⁴.

Dès 1530, les principaux mécanismes du crédit étaient en place : des éléments du domaine (en particulier les mines) étaient hypothéqués, parce que les contributions étaient dépensées avant d'être encaissées, des emprunts étaient souscrits auprès des aristocrates, mais aussi auprès des officiers de la Chambre des Comptes : en 1530 Ferdinand I^{er} devait 69 600 florins à son trésorier général⁵.

1 Felipe Ruiz Martín, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania, 2, 1968, p. 109.

2 F. von Mensi, *Geschichte Die Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740*, *op. cit.*

3 Karl Oberleitner, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I : 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 47.

4 Josef Janacek, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.

5 K. Oberleitner, « Österreichisches Finanzen und Kriegswesen », *op. cit.*, p. 45 : état de la dette en 1530.

LES ASPECTS TECHNIQUES DU CRÉDIT

Le taux d'intérêt

Il est mentionné parfois dans le libellé des contrats, parce que le prêt à intérêt est légal dans le Saint-Empire. Il n'est pourtant jamais indiqués dans les contrats que la Chambre des Comptes a passés avec Samuel Oppenheimer, probablement pour masquer les taux d'intérêt exorbitants. Le taux officiel oscillait entre 5 et 6 % l'an, à deux exceptions près : en 1699 le banquier viennois André Ceto prêta 25 000 florins à 12 %⁶ et le banquier Gaun avança la même année 48 000 florins au même taux.

Le taux habituel de l'intérêt était de 6 % l'an et *a priori* les prêts à l'empereur offraient une bonne rémunération du capital, puisqu'on admettait que les propriétés foncières rapportaient, bon an mal an, 5 % d'intérêt. C'est pourquoi, Joseph II lutta pour obtenir la baisse du taux d'intérêt des fonds d'État à 3 ou 4 %, ils n'étaient plus aussi attractifs et ne détournaient plus les épargnants des investissements de caractère économique. Le vrai problème pour les épargnants était la régularité dans le versement des intérêts. Tout dépendait des garanties que le trésor fournissait à ses créanciers pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital. La création de la banque de la Ville de Vienne marqua un tournant décisif au début du XVIII^e siècle.

342

Tableau des taux d'intérêt des emprunts effectués par la Chambre des Comptes dans la seconde moitié du XVII^e siècle

Année	5 %	6 %	Indéterminé	Total opérations
1650	-	4	11	15
1655	-	2	5	7
1660	2	6	11	19
1665	-	8	5	13
1670	-	2	5	7
1675	2	11	13	26
1680	-	1	3	4
1685	2	3	13	18
1690	1	4	6	11
1694	5	35	30	70
1695	5	26	34	65
1699	-	4	22	26

Les garanties

Dès l'origine, les *cameralia* ont servi à garantir les emprunts. Les principaux fonds utilisés étaient les gabelles, les impôts sur les boissons et les domaines, voire le produit des contributions, en particulier pour les emprunts à court terme : le tableau ci-joint ne permet pas d'établir des relations chiffrées avec

6 « À la paierie de la Guerre », 10 juin 1699, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 357.

le total des emprunts, mais les éléments fournis par la documentation sont suffisants pour confirmer, par exemple, les affirmations des manuels à l'usage des conseillers de la Chambre. Les silences ne doivent d'ailleurs pas faire croire que les fonds n'étaient pas utilisés pour garantir des emprunts, mais plutôt qu'ils étaient déjà engagés. Ainsi l'inspection générale des aides et gabelles de Bohême avait en 1679 une dette de 691 180 florins (653 000 florins de capital et 38 180 florins d'intérêts) pour les revenus du seul monopole du sel. C'est pourquoi en 1680, ce fonds n'a pas été grevé d'une nouvelle hypothèque. Le plus clair du capital était d'ailleurs engagé aux deux administrateurs Losinthal et Janinall respectivement pour 350 000 et 250 000 florins.

Le service de la dette était d'autant plus lourd qu'il s'agissait d'emprunts à court terme qu'il fallait rembourser rapidement. Ainsi, en 1679, la Chambre de Bohême devait 135 millions d'intérêts pour un capital initial de 6 223 837 florins⁷. C'est pourquoi, le président de la Chambre a par deux fois, en 1664 et 1679, remboursé le plus possible d'argent pour assainir les finances. Du point de vue des finances publiques, c'était le côté positif des traités de paix de Vasvar et de Nimègue, en apparence peu avantageux sur le plan diplomatique. Nous ne savons pas exactement de quelles charges était grevée la Chambre des Comptes en 1664, mais il est certain que le crédit de l'empereur était limité, car en 1665, la Chambre eut le plus grand mal à trouver les 600 000 florins nécessaires pour le rachat au roi de Pologne des duchés d'Oppeln et de Ratibor. Tout le monde s'était dérobé, les banquiers viennois comme les banquiers génois avaient, dès février 1665, répondu qu'ils ne pouvaient rien prêter puisqu'il n'y avait plus de bons fonds à hypothéquer pour garantir l'opération⁸. Finalement les banquiers Joannelli et Garibaldo fournirent l'argent nécessaire. Un état du printemps 1666 montre d'ailleurs que les affirmations du prince Portia et des banquiers étaient parfaitement fondées : les domaines et les péages de Styrie étaient engagés à concurrence de 1,5 million de florins. Le péage du Tarvis, fondamental pour le trafic entre l'Italie du Nord et le bassin danubien, était à lui seul hypothéqué pour plus d'un million de florins⁹. On comprend donc qu'il était urgent pour l'empereur d'assainir ses finances pour retrouver un certain crédit et une certaine liberté de manœuvre. En 1667, au début de la guerre de Dévolution, les Ordres des pays de la Couronne de Bohême refusèrent d'accorder une anticipation¹⁰ pour empêcher l'empereur de secourir la Monarchie d'Espagne aux Pays-Bas.

7 J. G. von Selb, *Guetachten 1679*. HKA Vienne, ms. 204, f° 31.

8 Grémonville au roi, Vienne, 19 février 1665. AE Paris, CP Autriche, vol. 20, f° 236.

9 État des dettes pesant sur les *Cameralia* d'Autriche Intérieure en mai 1666, H. von Srbik, *Der Staatliche Exporthandel*, op. cit., p. 27, note 2.

10 Grémonville au roi, 18 août 1667. AE Paris, CP Autriche, vol. 27, f° 114.

Sommes assignées sur les fonds de la Chambre des Comptes (en milliers de florins)¹¹

Année	Impôts directs	Douanes	Gabelles	Domaines	Mines	Total
1650	15	149	20	-	-	184
1655		90				90
1660	367	130	-	10	-	507
1665	151	-	12			163
1670	110	-	132		100	332
1675	609	152	127	6	10	904
1680	-	-	100	-	-	100
1685	22	30	224	101	-	377
1690	229	25	90	-	110	454
1694	524	36	794	435	34	1823
1695	343	122	930	326	285	2006
1699	704	24	-	-	60	788

344

L'entrée en guerre de Léopold I^{er} aux côtés des Provinces-Unies et de l'Espagne, en 1673, interrompt brusquement l'œuvre d'assainissement qui avait été entreprise. Le conseiller Selb note, dans son rapport de 1679, que, sur les *cameralia* du seul royaume de Bohême, la Chambre de la Cour avait garanti un capital de 6 223 300 florins, dont environ un tiers (soit 2 203 000) avait été souscrit au cours de la période 1653-1671. Dans le même rapport, Selb a montré ce que la guerre de Hollande avait coûté en crédit à court terme car la Chambre avait souscrit en 4 ans pour 3 692 571 florins d'anticipations soit 3 281 071 florins dans les Pays héréditaires et 481 000 florins dans le Saint-Empire. En 1679, la Chambre n'avait encore remboursé que 217 750 florins correspondant à des anticipations souscrites en 1675¹². Pour les rembourser rapidement, la Chambre maintenait les contributions militaires à un haut niveau, tout en licenciant une bonne partie de l'armée. Toutefois des circonstances imprévues entravèrent la réalisation de ce programme ; en particulier l'épidémie de peste de 1679, qui avait ruiné le pays, l'en avait empêché¹³. Mais surtout l'empereur avait rapidement réarmé et les dépenses militaires avaient très rapidement atteint un niveau élevé, de sorte que les beaux rêves de remise en ordre se sont évanouis.

Bientôt la guerre turque va ouvrir un nouvel âge d'or pour le crédit à court terme. Pour compléter les régiments à l'automne 1682 et avant même de percevoir l'« impôt turc », la Chambre des Comptes a levé un emprunt de 3 millions en engageant le comté de Glatz et les domaines confisqués au président Sinzendorf. Les souscripteurs se sont précipités : le prince de

¹¹ J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e-XVIII^e siècle*, op. cit., tableau p. 432, d'après HKA Vienne, *Gedenkbücher*.

¹² J. G. von Selb, *Guetachten*, *ibid.*, f^o 321-324.

¹³ Dietrichstein, Grand maître de la Cour à Sébeville, 17 juillet 1681, AE Paris, CP Autriche, vol. 50, f^o 222.

Transylvanie, un comte Wallenstein, les héritiers du comte Sporck ont offert chacun 500 000 florins, ainsi que plusieurs particuliers¹⁴, ce qui montre qu'il y avait encore des capitaux disponibles, à condition que la Chambre offrît des garanties sérieuses.

Après 1690, la Chambre engagea une nouvelle série de domaines pour 435 000 florins en 1694 et pour 306 000 florins en 1695. Dans ce cas le produit des aides et gabelles fut d'un grand secours, car les gabelles furent étendues peu à peu à toute la Monarchie et le taux de la taxe fut élevé en 1692, moins pour les revenus immédiats que ces fonds procuraient, que pour les garanties qu'ils offraient aux créanciers. La Chambre put ainsi gager sur ces fonds pour 734 000 florins d'emprunts en 1694 et pour 930 000 en 1695. En conséquence, en 1700, le fonds de l'Inspection générale des gabelles et aides de Bohême était grevé de 5 760 726 florins de créances, dont un million de florins d'intérêts impayés¹⁵. On voit qu'après l'effort financier des années 1690, même un bon fonds avait des limites et seule une augmentation du prix du sel permit de redresser la situation. C'est pourquoi, le prix du sac de sel à Prague passa à 10 florins 8 kreutzers et, en 1705, le fonds n'était plus grevé que par 1 808 969 florins de dettes. Les principaux créanciers de naguère, les Etats de Bohême et le banquier Samuel Oppenheimer, avaient été remboursés¹⁶. La Chambre ne pouvait donc faire face aux dépenses militaires qu'en augmentant les impôts, car le crédit à court terme demeurait un expédient.

Les anticipations

L'anticipation était un mécanisme lié à la lenteur du recouvrement des contributions. Celui-ci obéissait à un calendrier très strict. Le Conseil privé (ou la « Députation ») commençait par discuter en séance plénière le montant des demandes chiffrées présentées par le Conseil de la Guerre et le commissariat général, puis il faisait rédiger des « propositions » par les chancelleries de Bohême ou d'Autriche, qui les transmettaient aux provinces concernées avant l'ouverture de la Diète. Celle-ci se livrait à des débats plus ou moins longs sur le montant de la contribution demandée ; elle procédait ensuite à la répartition de la contribution qu'elle faisait lever par les Ordres et leurs propres officiers de finances. À partir du moment où les contributions étaient votées on pouvait demander aux Ordres ou à un particulier une avance à court terme sur un fonds déterminé, moyennant le paiement d'un intérêt à 5 ou 6 %. Les manuels de

¹⁴ Sébeville au roi, Vienne, 22 octobre 1682, *ibid.*, vol. 53, f° 452-453.

¹⁵ Spécification des Assignataires des 6 millions empruntés, 1700, SÚA Prague, Collection Borek, vol. IV, f° 193-196.

¹⁶ *Austheillung des deputiren Amtsgeföllen und davon Kommende Zahlungen* du 24 avril 1705, SÚA Prague, Collection Borek, vol. IV, f° 163-170.

conseiller de la Chambre des Comptes définissaient l'anticipation comme un crédit bon marché de très brève durée, à condition que les emprunts fussent sérieusement garantis et remboursés très vite¹⁷.

Dans l'administration des guerres, l'anticipation jouait donc un rôle essentiel, parce que les troupes en campagne ne pouvaient attendre indéfiniment ni le ravitaillement, ni la solde. Ainsi au printemps 1694, la Chambre réunit 1 406 000 florins d'anticipation pour commencer les opérations de la campagne de Hongrie¹⁸. Or le succès d'une campagne dépendait largement de la date à laquelle le commandement disposait de moyens suffisants pour débiter les opérations¹⁹. L'absence prolongée de paye pouvait provoquer une mutinerie, comme ce fut le cas en juillet 1669, au sein du régiment de la Ville de Vienne²⁰, qui défila la crosse en l'air sous les fenêtres du palais impérial. Léopold I^{er} furieux s'empressa d'emprunter 12 000 florins auprès du receveur des gabelles Crolallanza. La leçon avait porté, car dorénavant l'empereur veilla à trouver des liquidités pour payer la garnison de Vienne²¹.

346

La masse des anticipations, qui se situait en moyenne autour de 400 000 florins dans un budget annuel, demeura constante dans la seconde moitié du xvii^e siècle. En temps de paix, lorsque les dépenses étaient réduites de façon draconienne, elle représentait la majeure partie du crédit à court terme. En revanche, après 1690, le recours aux anticipations fut massif et atteignit 61 % du crédit, qui était lui-même considérable.

En 1694 et en 1695, les anticipations dépassèrent respectivement 3 et 4 millions de florins, l'argent étant fourni surtout par le banquier Oppenheimer – en 1695 à concurrence de 76 % de la somme totale. Ces anticipations étaient garanties sur les contributions des Pays héréditaires à raison de 2 450 000 florins soit les 2/3 du montant total du crédit à court terme. À ce moment le banquier Samuel Oppenheimer s'est donc substitué à ce qui aurait dû être une trésorerie bien gérée et il fit le travail de la Chambre des Comptes, dont une des tâches statutaires était pourtant, depuis sa création, de veiller à ce qu'il y ait de l'argent en permanence dans les caisses de l'empereur.

Le crédit à moyen terme

17 BNA Vienne, ms. 14466, f^o 128.

18 Décret à la paierie de la guerre du 26 mars 1694, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

19 Déclarations de Kollonich et de Stahremberg à Villars, dépêche du 13 août 1698, AE Paris, CP Autriche, vol. 69, f^o 59.

20 Le régiment de la Ville de Vienne (*Wiener Stadtguardia*) créé au xvi^e siècle, était chargé du maintien de l'ordre et de la sécurité de la ville en temps de paix. Avec les deux compagnies de gardes du corps (100 archers et 80 *Trabants*), il représentait la seule force armée de la capitale.

21 Grémonville au roi, 10 juillet 1669. AE Paris, CP Autriche, vol. 34, f^o 27 ; M. Zorzi au Sénat de Venise, Vienne, 13 juillet 1669. Venise, ASV, *Dispacci da Germania*, filza 134.

La Chambre des Comptes eut recours au crédit à moyen terme lorsqu'elle devait financer des opérations militaires qui excédaient ses ressources. À la fin du XVI^e siècle, la Monarchie fit donc appel au crédit pour financer la guerre de Quinze Ans. De même que la pression fiscale s'alourdit fortement à cette occasion, la Cour et les provinces s'endettèrent ; c'est ainsi qu'entre 1587 et 1611 la dette du royaume de Bohême tripla, passant de 750 000 à 1 675 000 florins²². Les Habsbourg avaient en effet emprunté pour plus de 3 millions de florins entre 1594 et 1598 ; ils ne firent pas seulement appel à Lazare Henckel de Donnersmarck et à Zacharias Geizkofler, mais au banquier viennois Ambroise Ferrari et à des étrangers, le facteur des Fugger, Barthélemy Castez de Castello et le banquier florentin Pierre Gianini, qui leur prêta 2 millions de florins à 9 %²³.

Pendant la guerre de Trente Ans, Ferdinand II eut recours aux services d'un consortium de financiers pragois. En 1650, la situation n'avait guère changé et la Chambre devait faire appel au crédit à la fois pour combler le déficit et pour jouer le rôle d'une trésorerie inexistante, de sorte qu'elle distinguait déjà très bien entre le crédit à court terme (l'anticipation) et le crédit à moyen terme. La Chambre fut obligée d'emprunter en 1660 alors qu'elle était seule à supporter les frais de la campagne de Transylvanie, comme en 1675 et en 1685, en dépit de l'aide extérieure hispano-hollandaise, ou pontificale. Même au cours de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, elle ne prit pas d'engagements qui auraient excédé ses capacités de financement : à peine 2 millions en 1694, 2,5 millions en 1695. C'est seulement au XVIII^e siècle que le recours au crédit s'amplifia sans jamais atteindre les mêmes proportions qu'en France ou en Grande-Bretagne. La notion de dette consolidée, de prêt perpétuel, n'existait pas encore, sauf pour certains prêts obligatoires qui, considérés comme caution, n'étaient pas remboursés. En conséquence la durée des prêts était mentionnée pour les créanciers les plus importants et n'excédait pas 3 à 5 ans.

Si l'on balaye toutes les critiques des contemporains, qui étaient encore peu habitués à l'utilisation du crédit, on est en effet frappé par la modération avec laquelle la Chambre des Comptes usa du crédit à moyen terme, puisque ce type de ressources n'excéda guère 20 % des sommes fournies par l'impôt, de sorte que la situation financière de la Monarchie était beaucoup plus saine qu'on ne l'a dit généralement. Les fonds d'État constituaient un placement sûr, à condition que les garanties fournies par les *cameralia* et les impôts indirects fussent suffisantes. La Chambre tenait à la réputation de son crédit, même dans les moments difficiles. Le 19 mai 1695, la Chambre de la Cour demandait à

22 Miroslav Volf, « Královský důchod a úvěr v XVI. století » (les revenus royaux et le crédit), dans *Český časopis historický*, 1947-1948, Praha, 1949, p. 160.

23 *Ibid.*, p. 119-124.

la Chancellerie de Bohême de faire le nécessaire auprès de l'administration financière de la diète de Silésie, pour que celle-ci payât les 68 000 florins qui avaient servi à la remonte de la cavalerie et qui étaient mandatés à la Banque Bartholotti de Vienne, afin que « son crédit fût conservé à l'avenir »²⁴.

Mais puisque les prêts à la Chambre des Comptes n'étaient pas un si mauvais placement, il faudrait savoir quels étaient les créanciers de la Chambre des Comptes. Ceux-ci se divisaient en deux grandes catégories : les créanciers résidant à l'intérieur de la Monarchie, à Vienne ou dans les provinces les plus riches, auxquels il faut opposer les étrangers y compris au XVIII^e siècle ceux qui résidaient aux Pays-Bas autrichiens ou dans le Milanais.

LES CRÉANCIERS DE LA CHAMBRE DES COMPTES

348

Les historiens autrichiens étaient persuadés que l'empereur empruntait à l'étranger, en Hollande, à la rigueur en Italie parce que les Pays héréditaires étaient trop pauvres pour lui prêter des millions de florins après lui avoir payé de lourdes taxes. En réalité, Léopold I^{er} continua, comme Ferdinand I^{er} ou Rodolphe II, a fait appel au crédit intérieur comme au crédit extérieur, aux banquiers comme aux aristocrates. La Chambre des Comptes s'adressait aux officiers de la Chambre des Comptes, aux banquiers locaux, aux diètes et finalement aux aristocrates. Il évident que ces quatre groupes de créanciers étaient souvent confondus, puisqu'un Garibaldi était à la fois officier de finances et banquier et qu'un Sinzendorf ou un Breuner étaient aristocrate et officier de finances.

Les officiers de finances

Les officiers de finances étaient obligés en cas de besoin de fournir du crédit à court terme. Chez l'empereur, le payeur de la Cour (dont on prenait en compte le crédit personnel) et les conseillers étaient particulièrement sollicités, soit qu'ils aient fourni directement l'argent soit qu'ils aient garanti des emprunts avec leur fortune personnelle²⁵. On peut suivre très aisément les opérations de crédit de la paierie de la Cour dans les *Hofzahlamtsbücher*. On trouve la mention des créanciers de la Chambre des Comptes avec le montant des opérations, les remboursements ou au contraire les prolongations. Le prêt à intérêt dont le taux maximum est fixé à 5 % l'an, est autorisé par la législation du Saint-Empire. En réalité si les opérations à court terme se prolongent ou si les intérêts ne

²⁴ *Ersuechung am die löbliche königliche Hoffcanzley* du 19 mai 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

²⁵ P. Rauscher, *Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I. und Maximilian II (1556-1576)*, *op. cit.*, p. 343-354.

sont pas payés, on paye aux créanciers des intérêts plus élevés qui atteignent en général 8 à 9 % l'an voire 10 % pour les banquiers d'Augsbourg. Si un emprunt n'était pas assigné sur une recette fiscale ou si son remboursement était retardé, les autorités pouvaient fournir des gages.

Les officiers de finances étaient étroitement mêlés aux opérations de crédit de la Chambre, car ils étaient assez riches pour avancer eux-mêmes l'argent ou disposaient d'un crédit suffisant pour trouver des associés. Malheureusement les archives, qui donnent les noms de ceux qui recevaient l'obligation, sont muettes sur leurs associés. Il existe d'ailleurs plusieurs types de créanciers parmi les officiers de finances : d'une part les « partisans » qui à force de faire des affaires avec la Chambre géraient des offices comme les gabelles, les douanes, les mines et d'autre part les aristocrates fortunés qui font carrière dans les offices de finances, parce qu'en Autriche ceux-ci ne sont pas incompatibles avec la naissance. Des gens comme Sinzendorf, Jörger, Ursini-Rosenberg, le cardinal Kollonich, les Starhemberg avaient les moyens d'aider l'empereur. Enfin il ne faut pas oublier les conseillers à la Chambre des Comptes et les petits officiers de finances, qui furent obligés de souscrire à certains emprunts, à proportion de leur modeste fortune ; selon les circonstances, l'empereur fit appel à la bonne volonté de ces trois catégories

D'une façon générale, les titulaires d'office prêtaient à la Chambre, s'ils administraient un fonds comme les gabelles ou les douanes, car ils étaient sûrs de pouvoir toucher régulièrement les intérêts. S'ils administraient des caisses dont la fonction essentielle était de dépenser, comme les intendants d'armée ou les commissaires des guerres, les nécessités de la guerre les amenaient aussi à anticiper de fortes sommes, tout comme Oppenheimer. Les trésoriers généraux des villes minières du XVII^e siècle figuraient en bonne place parmi les « partisans » viennois du début du règne de Léopold I^{er}.

Le plus célèbre est probablement le baron von Chaos, Jean Conrad Richthausen, qui était à la fois officier de finances et alchimiste. Il mourut en 1663 riche et comblé d'honneurs. C'était aussi un ingénieur, qui avait pris un brevet sur la mise en valeur du minerai. Nommé maître des Monnaies à Brno en Moravie, il fut promu en mars 1649 conseiller de la Chambre des Comptes. Anobli en 1653 par Ferdinand III qui était lui-même passionné d'alchimie²⁶, il choisit le prédicat « von Chaos » en raison de ses préoccupations d'alchimiste²⁷. Vers 1655, Richthausen fut nommé trésorier général des villes minières, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1663. Il entretint de bonnes relations avec le

26 R. J. W. Evans, *The Making of the Hapsburg Monarchy*, op. cit.

27 Le seul actif qui puisse être évalué donne une fortune de 100 000 florins sans compter les terres, ni le legs à l'orphelinat, HKA Vienne, *Familienakten*, 14 mars 1649 et 29 juillet 1653.

président de la Chambre hongroise, le comte Étienne Zichy. Richthausen, qui mourut fort riche et sans héritier direct légua une partie de sa fortune à un orphelinat qu'il confia au Magistrat de Vienne²⁸.

Son associé Joannelli était un financier, qui appartenait à une famille de banquiers de Haute-Hongrie. Il lui succéda comme trésorier général des villes minières. Nommé trésorier des guerres en 1668 en raison de son crédit, Joannelli ne devint jamais conseiller de la Chambre des Comptes²⁹. Son successeur Jean André Viechter mourut en 1703 avec plus de titres que de fortune. Il appartenait à la bourgeoisie viennoise et était en cela représentatif du personnel subalterne de la Chambre des Comptes. Un de ses ancêtres, Gaspard, était déjà employé à la Cour de Maximilien II, en 1571 ; son grand-père Christophe, au moment de son mariage en 1613, était commis aux écritures de la Chambre de Basse-Autriche³⁰. Jean-André, qui a déjà le titre honorifique de conseiller de l'empereur, apparaît dans les actes en 1680 comme trésorier général des villes minières et le 2 novembre 1683, il est nommé conseiller de la Chambre des Comptes. Ce titre lui confère une autorité supplémentaire dans les Villes minières qui avaient vécu des heures difficiles. Après le départ des partisans d'Emeric Thököly, il incombait à Viechter de remettre rapidement en route l'exploitation des mines, ce qu'il réussit brillamment. Contrairement à ce qui a été souvent affirmé, la production de métal brut augmenta rapidement après 1683, ainsi que les bénéfices que la Chambre des Comptes retira des mines de Haute-Hongrie. Viechter fut anobli en 1690 et devint baron von Grueb (mot à mot « de La Mine »). En 1695, il quittait Kremnica pour exercer à Vienne ses fonctions de conseiller de la Chambre. Lorsqu'il mourut en 1703, il laissait une fortune bien modeste comparée à celle de ses prédécesseurs³¹. Son successeur Louis Albert de Thavonath eut une carrière analogue.

En 1650, lorsque Ferdinand III a nommé Jean Garibaldo grenetier de Basse-Autriche, celui-ci a versé une caution de 10 000 florins, mais il n'a cessé de prêter de grosses sommes à la Chambre des Comptes. Lors du rachat des principautés silésiennes d'Oppeln et de Ratibor, Garibaldo fournissait 1/3 de la somme et Joannelli (Obrister Cammergraf) les 2/3 des 600 000 florins comptant. C'étaient les deux « partisans » dont dépendaient l'issue de la négociation. À sa

²⁸ Testament du 6 août 1663. HHStA, Vienne, *Testamente*, carton 5c12.

²⁹ G. Ember, *Az újkori magyar közigazgatás története, Moháctól a török kiűzéséig, op. cit.*, p. 313.

³⁰ Exactement « *Registeramtsgehilf bey der Nieder-Österreichischen Cammerkanzley* », *Hochzeitpraesant*, HKA Vienne, *Familienakten*.

³¹ Elle consistait en deux maisons, dont une située à Vienne *auf der Landstrasse*, un capital mobilier de 22 500 florins, de l'argenterie et du vin hongrois estimé à 500 florins. Testament de Johann Andrea Viechter, Freyherr von Grueb, *Kayserlicher Hoffcammerath*, du 6 avril 1703. HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 30.

mort en 1668, la maison de banque Garibaldo laissait un actif de 146 011 florins 19 kreutzers. Le baron Joannelli, trésorier général des mines de Haute-Hongrie, qui était l'un de ses amis, fut également associé à l'affaire d'Oppeln et de Ratibor et l'un de ses débiteurs (près de 40 000 florins)³².

Le successeur de Garibaldo comme grenetier de Basse-Autriche fut Pierre Bonaventure de Crollanza, qui avait commencé sa carrière dans la banque. L'association de la banque et des gabelles s'explique fort bien, car plus que tout autre, le revenu des gabelles était affecté à la garantie des emprunts et au paiement régulier des intérêts, en Basse-Autriche comme en Bohême. En 1668, il succéda à Garibaldo et occupa ce poste jusqu'en 1683. En 1675 il fut promu conseiller de la Chambre des Comptes et il mena de front les deux activités³³. Par la suite un autre banquier Jean-Baptiste Bartholotti, qui prêta d'un seul coup 200 000 florins à l'empereur en 1695³⁴ fut nommé grenetier. Il est vrai que depuis 1674 au moins, Bartholotti était banquier de la Cour³⁵. Il est à l'origine d'une famille qui combina les affaires d'argent et les offices de finances : un de ses neveux, Paul Bartholotti, baron de Parthenfeld, fut au début du XVIII^e siècle, inspecteur des aides et gabelles à Prague et conseiller de la Chambre. Jean-Charles, baron de Parthenfeld, possédait des seigneuries aux environs immédiats de Vienne (Neuwaldegg et Ottakring)³⁶. Cette fortune solide montre bien l'enracinement en Autriche de la famille et sa réussite au service de l'empereur.

Les commissaires des guerres, qui souscrivaient aussi des anticipations, risquaient de faire passer leurs intérêts avant ceux du prince et les reproches que l'opinion adressait à Oppenheimer s'appliquaient tout autant aux titulaires de ces offices, qui étaient à la fois fournisseurs, prêteurs et administrateurs. C'est ainsi qu'en 1694, le commissaire général Heydersheim consentit une anticipation de 200 000 florins et l'année suivante l'intendant général en Hongrie, Nentwich prêta 150 000 florins à la Chambre des Comptes pour avoir le poste. Un bon exemple de commissaire général nous est fourni par Antoine Caraffa. Descendant d'une illustre famille napolitaine, il était venu jeune se mettre au service de l'empereur. Il est demeuré célèbre en Hongrie

32 Exactement 39 330 florins 48 kreutzers, compte n° 253, HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 9 G. 14. 18 décembre 1668

33 HKA Vienne, *Hofzahlamtsbücher* 114, 119, 124 et 127, ainsi que la lettre de l'empereur à Lobkowitz du 6 mai 1666, M. Dvorak (éd.), « Kaiser Leopold an Wenzel Fürst Lobkowitz », *op. cit.*, p. 475.

34 *Kayserliche verschreibung für den new resolvirten Saltz Amtmann in Nieder Österreich und Mähren Johann Baptistam Bartholotti von Partenfeldt wegen der von Ihme zu 5 per Cento dargeliehenen 200 000 fl.*, Vienne, 22 septembre 1695, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

35 HKA Vienne, *Gedenkbuch* 321, 9 août 1674.

36 Testament de Johann Carl Bartholotti, freyherr von Parthenfeldt du 10 mars 1722, HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 4, B 73.

par ses exactions et ses cruautés, en particulier la « boucherie d'Eperjes » au début de l'année 1687. À la mort du commissaire général Rabatta, le comte Caraffa, qui était alors maréchal de camp, fut nommé commissaire général ; de lui dépendaient les quartiers d'hiver, le paiement des soldes, le ravitaillement de l'armée et en fait l'administration des guerres était entre ses mains. Il ne semble pas avoir eu mauvaise réputation à Vienne, où il était considéré comme un officier compétent et plutôt honnête³⁷. Il mourut fort riche en août 1693, puisqu'il laissait un majorat dont le capital s'élevait à 380 000 ducats (soit près d'un million et demi de florins)³⁸.

Part des officiers de finance dans les emprunts souscrits
par la Chambre des Comptes (en milliers de florins)³⁹

Année	Officiers de la Chambre	Gérants des fonds	Emprunts forcés	Total	Par rapport aux emprunts
1650	198	115	néant	313	62 %
1655	470	néant	néant	470	100 %
1660	666		néant	807	70 %
1665	42		néant	292	59 %
1670	120		néant	182	46 %
1675	300		néant	550	47 %
1680	néant	311	néant	311	60 %
1685	129		néant	419	41 %
1690	84		néant	463	62 %
1694	505		néant	1 240	25 %
1695	522		180	1 679	25 %
1699	173	néant	néant	173	14 %

Les officiers de finance ont pris une part de plus en plus faible dans les emprunts souscrits par la Chambre des Comptes. Déterminante au cours de la décennie 1650-1660, importante entre 1665 et 1690, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire après cette date, lorsque le financier Oppenheimer et les banquiers prêtent de plus en plus à l'empereur. Le personnel des finances, qui n'avait pas des ressources inépuisables, ne mobilisait pas des sommes considérables, mais il se recrutait en partie parmi des banquiers ou des capitalistes, qu'ils associaient au pouvoir. Les prêts les plus importants ont été consentis par Sinzendorf en 1660 (200 000 florins) et en 1678 (300 000) ou bien par des inspecteurs généraux des

37 Portrait des généraux d'armée de l'empereur, 1689, BnF, ms. français 10 654, f° 86. Relation finale de Federigo Corner au Sénat de Venise, 1690, J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., p. 280-281.

38 Testament du 22 août 1693, HHStA, Vienne, OLMA, *Testamente*, carton SC 39. À cette date le ducat est une monnaie d'or valant 4 florins rhénans

39 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e-XVIII^e siècle*, op. cit., p. 443.

aides et gabelles en Bohême, un Losinthal qui prêta 250 000 florins pour la seule année 1675, 400 000 florins en 1679, 100 000 florins en 1680.

Le rôle des officiers de finances ne cessa de diminuer, puisque leur part relative, qui représentait encore 50 % du total pendant la guerre de Hollande, tomba à 25 % en 1694 ou 1695, pour se réduire à 12 % en 1699. Les capitaux fournis ne dépassèrent les 500 000 florins qu'en 1694 et 1695 (respectivement 1,24 et 1,7 million de florins). Il s'agissait en fait de la forme la plus archaïque de crédit, qui disparut progressivement avec l'essor économique que connut la Monarchie autrichienne.

Les banquiers

Les banquiers d'Augsbourg, d'Ulm et de Nuremberg furent particulièrement sollicités au ^{xvi}^e siècle. Ils répercutaient les risques sur des particuliers, mais devaient pour cela payer des intérêts plus élevés (7 à 10 %) alors qu'ils ne touchaient que des intérêts à 5 ou 6 %. Ils prêtaient en outre des sommes importantes s'élevant à 2 ou 300 000 florins. Mais en contrepartie, ces firmes participaient aux bonnes affaires qu'offrait la Monarchie : les Herwarth avaient des intérêts dans les mines d'argent du Tyrol et dans les mines de mercure d'Idria, les Manlich étaient associés à l'exploitation du cuivre de Haute-Hongrie. Ces firmes fournissaient également le drap aux troupes de la frontière de Hongrie. En revanche l'empereur protégeait ses créanciers par décret contre les exigences de leurs partenaires trop impatients de se faire rembourser.

Si le rôle des banquiers fut important dans la première moitié du règne de Léopold I^{er}, en particulier au moment de l'élection impériale de 1658, leur importance relative ne cessa de diminuer. Il s'agissait de marchands banquiers d'origine italienne, traditionnellement associés à l'exploitation des mines, qu'il s'agit des mines de mercure d'Idria, en Carniole ou des mines de cuivre et d'argent de Haute-Hongrie. Mais une firme comme celle des Bartholotti, dont le capital propre ne dépassait pas 500 000 florins, n'avait pas les capacités suffisantes pour prêter plusieurs millions.

Les marchands banquiers sont essentiellement des Viennois, dont le contour est difficile à cerner puisqu'il n'existe aucune monographie à leur sujet. La plupart des maisons de banque appartenaient à des familles d'origine italienne et se livraient au commerce de l'argent, effectuant des opérations de change de place à place avec leurs parents ou leurs correspondants. Ainsi l'actif de Bartholotti était composé de créances sur Paris, Rome, Francfort. Il s'agissait d'entreprises de moyennes dimensions, dont le capital ne dépassait jamais le demi million de florins et dont les transactions nombreuses atteignaient rarement un volume important. Les banquiers d'origine allemande apparaissent beaucoup moins fréquemment. Barthélémy Triangl fut associé à la première

compagnie de commerce oriental, Mittermayr prit en charge l'Hôtel des Monnaies, Zollickhofer fut l'homme d'affaires du dernier Piast en Silésie, tandis que Gaun et Schreyvogel n'apparaissent qu'en 1699.

Comme en 1519, lors de l'élection de Charles Quint, les banquiers jouèrent un rôle important dans l'élection impériale de 1658. Garibaldo et ses associés fournirent 652 000 florins ; en 1679, Bartholotti avança 262 500 florins sur les subsides espagnols. Comme la Chambre ne fit guère appel aux autres sources de crédit, l'apport des banquiers fut important en valeur relative. D'ailleurs les banquiers viennois étaient extrêmement prudents et comme Oppenheimer, ils accordaient plutôt des facilités de paiement que de véritables crédits. Seuls ceux qui, comme Joaneli après 1665 et Schreyvogel après 1669, avaient la garantie des mines de Haute-Hongrie, se sont lancés dans des opérations plus importantes, Au contraire, Bartholotti a pris, en 1679, un gros risque, parce que les engagements espagnols étaient souvent tenus avec un retard considérable.

354

Ce sont essentiellement des marchands banquiers d'origine italienne, traditionnellement associés à l'exploitation des mines, qu'il s'agit des mines de mercure d'Idria, en Carniole ou des mines de cuivre et d'argent de Haute-Hongrie. Après 1683, il s'agit des marchands banquiers Bellini de Fin et Brentano et des banquiers de la Cour Tinti, Bartholotti et Pestaluzzi. Si, en 1685, leurs engagements atteignaient 10 % des crédits accordés à la Chambre des comptes (108 000 florins pour 1 million de florins emprunté cette année-là), il tombait à 4 % en 1694 et à 2 % en 1695 ; en fait leur participation en valeur absolue était la même en 1685 et en 1695, soit 108 et 130 000 florins, alors que la part du crédit dans le fonctionnement du budget de l'État était passé de 1 million de florins à 6,75 millions de florins en 1695. Or une firme comme celle des Bartholotti, dont le capital propre ne dépassait pas les 500 000 florins, n'avait pas les capacités suffisantes pour accorder des crédits de plusieurs millions. Le rôle des banquiers fut surtout important dans la première moitié du règne de Léopold I^{er}, au moment de l'élection impériale de 1658, en attendant de redevenir important au cours de la seconde moitié du xviii^e siècle.

La part modeste de la banque viennoise et sa prudente réserve justifiaient l'idée selon laquelle la Monarchie ne pouvait prêter de l'argent à l'empereur. En fait le crédit provenait d'autres sources, puisque les capitaux disponibles n'étaient pas drainés par les banquiers italiens de Vienne, mais prêtés directement par ceux qui les détenaient, les officiers de finances et les grands propriétaires fonciers. La Chambre des Comptes s'adressait aux officiers de la Chambre, aux États provinciaux et aux aristocrates. Dans la pratique, les créanciers appartiennent souvent à deux catégories, car l'on peut être comme Bartholotti officier de finance et marchand banquier ou comme Przehorsovsky officier de finance et aristocrate.

Ils procurèrent des capitaux importants à la Chambre des Comptes. Les créanciers étaient, à côté des officiers de finances de l'empereur, des prélats, des nobles, des villes d'Empire ou de la Monarchie, mais aussi des États provinciaux ou des marchands. Il y avait un risque évident pour les particuliers car, s'ils avaient un besoin pressant de leur argent, ils étaient menacés de saisie sur leurs biens personnels sans pouvoir obtenir le remboursement de leur créance par le souverain.

Il y avait une série de personnalités et de groupes sociaux qui servaient d'intermédiaires, voire de cautions dans les opérations de crédit. Par exemple Georges Illung servit de caution dans les emprunts fait par le Trésor aux marchands d'Augsbourg dans les années 1560 ; il coopérait en particulier avec le bourgmestre d'Augsbourg Wolfgang Paller ; il coopérait aussi avec le bailli de Haute-Autriche, Cosman Gienger. Ces personnes percevaient des intérêts de la part du Trésor, qui n'apparaissent pas toujours clairement dans les *Hofzahlamtsbücher*. Tout dépendait du montant et de la durée de l'emprunt, mais aussi de sa destination et des rapports des créanciers avec l'empereur. On ne payait pas d'intérêt si l'argent était destiné à l'achat de marchandises ou de drap pour la Frontière militaire. On ne mentionnait pas non plus d'intérêt dans le cas où des prélats ou des villes prêtaient au Trésor. Le plus souvent, celui-ci payait un intérêt déguisé en augmentant le capital dû. Bien souvent le Trésor impérial ne respectait pas les règlements régissant le prêt à intérêt dans le Saint-Empire, si la situation momentanée du marché financier ou bien les besoins immédiats du Trésor l'exigeaient.

Le clergé ne consentit pas un gros effort financier malgré quelques exceptions, en particulier les prélats de Haute- et Basse-Autriche pendant la guerre de Hollande, vraisemblablement pour soutenir l'action de l'empereur en Hongrie. En 1675, le clergé de Haute-Autriche prêta 50 000 florins et des prélats de Basse-Autriche donnèrent d'abord 26 000 florins ; puis 155 000 florins l'année suivante. Il s'agissait de couvents qui possédaient d'importants domaines fonciers comme l'abbaye bénédictine des Écossais de Vienne ou l'abbaye cistercienne de Zwettl. À cela il faut ajouter les prêts de quelques évêques à titre personnel, l'évêque de Breslau, Palffy évêque de Zagreb, le primat de Hongrie Szelepcsényi, le cardinal Kollonich, ainsi que le chapitre d'Esztergom. Au total la part du clergé dans les emprunts d'État demeurait modeste, 488 000 florins pour les années retenues dans nos dépouillements et encore faut-il tenir compte d'une répartition géographique : seul le clergé autrichien et quelques prélats hongrois aidèrent financièrement la Maison d'Autriche dans la mesure de leurs moyens. En revanche, le haut clergé de Bohême brillait par son absence et il fallut l'intervention du Saint-Siège sous forme de brefs pontificaux pour

l'obliger à aider l'État. Indiscutablement un certain clergé préférait recevoir plutôt que donner ou même prêter.

La petite noblesse des chevaliers n'apparaît pas dans ces opérations. Sa situation économique précaire ne lui permet pas d'investir en fonds d'État ; elle vit le plus souvent repliée sur un patrimoine qu'elle essaie de sauver. De riches princes d'Empire, comme les Hohenzollern ou les Wettin, prêtèrent aussi à l'empereur ; il fallait veiller cependant à ce que les margraves d'Ansbach n'étendent pas trop leur influence en Silésie en s'emparant des seigneuries sur lesquelles étaient gagés les prêts qu'ils avaient consenti au Trésor. Ainsi, en 1551, Ferdinand I^{er} récupéra les seigneuries d'Oppeln et de Ratibor en Haute-Silésie et, en 1558, il récupéra le duché de Sagan qui avait été hypothéqué au Margrave de Brandebourg Ansbach. En dégagant le comté de Glatz en 1567, Maximilien II écarta les ducs de Bavière du royaume de Bohême. Au début de la guerre de Trente Ans, l'Électeur de Saxe mit la main sur les Lusaces qui étaient des fiefs de la Couronne de Bohême ; c'était un dédommagement de l'aide financière que Jean-Georges I^{er} avait accordée à Ferdinand II au début du conflit. D'autres prêts accordés par des princes allemands étaient garantis par les États des Pays héréditaires.

356

Des nobles des Pays héréditaires, qui étaient au service des Habsbourg ou qui exerçaient des charges importantes dans les différents pays de la Monarchie, prêtaient également à l'empereur, mais ils demandaient des garanties, qui étaient justifiées par les montants élevés des sommes prêtées. En conséquence, les biens fonciers de la Chambre des Comptes passèrent peu à peu entre les mains de l'aristocratie.

Les entrepreneurs de guerre constituèrent à partir de 1560, un autre groupe de créanciers. Pour assurer le ravitaillement de leurs soldats, les chefs militaires en Hongrie devaient souvent s'engager personnellement et comme on manquait de liquidités pour les dédommager, la Chambre des Comptes leur cédait des biens fonciers au bout de quelques années. Les créances, qui pouvaient aussi être négociées, provoquaient des spéculations et entraînaient souvent des pertes substantielles pour les porteurs de reconnaissance de dette. Ces opérations financières avec la branche allemande de la Maison d'Autriche comportaient des risques, comparables à ceux qu'offraient les affaires avec Philippe II. Pourtant les empereurs n'ont jamais fait de « banqueroutes d'État » comme leurs parents de Madrid ou d'autres souverains de la Chrétienté, ils se sont contentés de la dévaluation (*Münzcalada*) de 1624 et de la faillite de la banque Oppenheimer en 1703.

En réalité, les capitaux disponibles, produits d'un remarquable redressement économique⁴⁰, n'étaient pas encore fournis par les banques mais par les véritables moteurs de l'économie, les aristocrates. Dans le cadre de la seigneurie foncière, ceux-ci étaient les grands producteurs tant dans le secteur industriel que dans le secteur agricole, de sorte qu'ils pouvaient réinvestir une partie de leurs profits en fonds d'État, mais ils le faisaient soit directement comme les aristocrates bohêmes, soit par l'intermédiaire de la caisse des États, comme en Basse-Autriche. Les aristocrates assuraient pour 50 % le crédit à moyen terme ; si l'on y ajoute les prêts des officiers de finance, il est évident que l'impasse budgétaire, exceptionnelle en temps de paix et fort raisonnable en temps de guerre, était financée par l'aristocratie. Les prêteurs se recrutaient dans l'aristocratie de Cour parmi des gens qui occupaient des emplois de chambellan, de dignitaire aulique ou de Conseiller privé.

Les aristocrates assuraient pour 50 % le crédit à moyen terme. Outre les prélèvements effectués sur les revenus des paysans, l'exploitation de vastes superficies en faire-valoir direct laissait aux aristocrates d'importants surplus négociables. Certains grands propriétaires réinvestissaient leurs profits en fonds d'État, mais ils le faisaient soit directement comme les aristocrates bohêmes, soit par l'intermédiaire de la caisse des États, comme en Basse-Autriche. Si l'on y ajoute les prêts des officiers de finance, il est évident que l'impasse budgétaire, exceptionnelle en temps de paix et fort raisonnable en temps de guerre, était financée par l'aristocratie. Les prêteurs se recrutaient dans l'aristocratie de Cour, parmi des gens exerçant des emplois comme chambellan, général, conseiller d'État ou officier de finance. En dehors de ceux-ci, les plus gros créanciers se recrutaient dans une dizaine de familles qui avaient été étroitement associées au pouvoir comme les Schwarzenberg (le prince Ferdinand prêta à lui tout seul 800 000 florins entre 1683 et 1699). Le comte Lamberg prêta 200 000 florins à l'empereur, le prince Dietrichstein, Grand maître de la Cour, lui prêta 200 000 florins, le marquis de Grana, conseiller aulique, lui prêta 200 000 florins avant son départ comme gouverneur des Pays-Bas. Mais un des créanciers les plus importants fut Abele qui prêta 300 000 florins en 1679, alors qu'il n'était que secrétaire d'État, tandis que les Liechtenstein ou les Trautmansdorf ne prêtaient que modérément (100 000 florins chacun). En revanche les Lobkowitz, quoique fort riches, n'apparaissent pas dans les contrats passés avec la Chambre des Comptes.

40 Jean Bérenger, « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I^{er} (1657-1705) », *Études danubiennes*, 1/1, Strasbourg, 1985, p. 5-24.

Noblesse et prêts à moyen terme (en milliers de florins)⁴¹

Année	Prêts de la noblesse	Prêts totaux	Pourcentage
1660	183	882	10 %
1665	141	495	28 %
1670	-	-	-
1675	397	650	54 %
1679	800	1 951	46 %
1680	200	361	55 %
1685	447	955	46 %
1690	342	583	58 %
1694	400	1 910	47 %
1695	910	2 585	35 %
1699	182	445	40 %

358

Les villes du Quatrième État de la Monarchie, qui appartenait au domaine de l'archiduc, n'échappaient pas aux exigences de ce dernier en matière de crédit. Les bourgeois et les magistrats de la ville de Vienne ont joué un rôle important dans ce domaine à partir du moment où fut créée la Banque municipale. La ville de Vienne a beaucoup prêté au souverain et le total des intérêts et du capital dont lui était redevable la Chambre des Comptes avait atteint en 1738 la somme de 2 millions de florins pour un capital ancien de 232 000 florins, qui n'avait jamais été remboursé.

La Diète de Bohême se montra fort réticente jusqu'en 1690. Deux interprétations sont possibles. D'une part les seigneurs, qui se sont tournés vers l'industrie, n'ont pas investi leurs capitaux en fonds d'État, parce qu'ils préféraient des profits plus substantiels. D'autre part l'aristocratie bohême, qui a toujours émis des réserves à l'égard de la politique de l'empereur, a refusé de lui apporter son appui financier en lui accordant prêts ou anticipations. La diète s'excusait régulièrement sans préciser les motifs du refus⁴². En général, elle préférait faire payer une petite contribution supplémentaire à ses sujets. Pour le reste, elle renvoyait la Chambre aux particuliers qui étaient libres de traiter directement avec elle, parce qu'il était contraire à la tradition que les Ordres accordassent des prêts à l'empereur⁴³. En 1670 il s'agissait de trouver de l'argent pour réarmer en Hongrie et son refus était encore plus net : elle préféra à un emprunt l'augmentation de la taxe sur les boissons⁴⁴. Même l'extrême gravité de la situation et l'offre d'un intérêt de 6 % l'an ne l'émurent pas en 1683 et elle refusa l'anticipation d'un ou deux trimestres

⁴¹ Chiffres tirés des *Gedenkbücher*, années correspondantes, HKA, Vienne.

⁴² *Von einer besonderen Nebenverwilligung*, SÚA Prague, *Artikulové Snemovni*, carton 1658-1676.

⁴³ *Schluss des Landtages*, SÚA Prague, 17 juin 1661. *Artikulové Snemovni*, carton 1658-1676.

⁴⁴ *Von einem begehrten Gelddarlehen*, Diète 1670, *Artikulové Snemovni*, carton 1658-1676.

de contributions⁴⁵. Un tel refus en dit long sur l'esprit de solidarité de la noblesse de Bohême. Comme l'armée ottomane n'était pas aux portes de Prague et que les Tatares ravageaient seulement la Moravie méridionale, la diète considérait que la guerre turque lui était étrangère. Dans l'Ordre des Seigneurs, seuls les aristocrates qui sont liés personnellement à l'empereur prêtent des sommes importantes, les autres se contentent de faire payer des impôts à leurs paysans. Les prêts consentis à la Chambre ne sont pas proportionnés à la fortune foncière des intéressés, mais à leur fidélité à l'empereur. Inversement, des familles plus attachées au pays qu'à la dynastie ne semblaient pas soutenir une politique qui ne concernait pas directement la Bohême.

La diète entra dans les combinaisons financières de l'empereur à partir de 1690. Une réunion extraordinaire accorda le paiement anticipé de l'impôt turc qui serait versé à la Chandeleur 1691 ; cette anticipation s'élevait à 220 000 florins. En 1692, la diète accorda même une anticipation de 650 000 florins à 5 % l'an, remboursable en 6 ans sur les contributions du Royaume⁴⁶. En fait chaque session de la diète jusqu'à 1699 accorda un moratoire pour le remboursement du capital et l'opération ne commença qu'avec la paix de Karlowitz. En 1695 l'empereur convoqua une session extraordinaire pour demander une anticipation de 650 000 florins, parce qu'il avait besoin d'argent comptant pour mettre les troupes en campagne. La négociation fut difficile ; dans un premier temps, les Ordres refusèrent l'anticipation, alléguant les emprunts souscrits par la Chambre auprès des particuliers, ainsi que le désordre monétaire. Ensuite ils proposèrent de garantir un emprunt public : les Ordres constitueraient un fonds avec les contributions de Cheb, de Glatz et des Juifs pour garantir le paiement des intérêts et le remboursement du capital en 6 ans. Ils allèrent même jusqu'à proposer une contribution supplémentaire qu'ils paieraient de leur poche. Finalement, ils acceptèrent l'anticipation, alors que l'année précédente ils avaient répondu à semblable demande en laissant les Ordres libres de conclure des contrats particuliers avec la Chambre des Comptes⁴⁷.

En outre, les Ordres commencèrent à garantir des emprunts souscrits par la Chambre à l'étranger, sans fournir eux-mêmes le capital ; tout au plus s'engageaient-ils à payer les intérêts, les fonds qui traditionnellement jouaient ce rôle étant lourdement grevés. Ainsi, en 1693, la diète acceptait de payer les intérêts d'un emprunt de 2 millions souscrit par la Chambre, soit 32 638 florins, alors qu'ils refusaient une anticipation. Nous ne savons pas qui fournit le capital

45 Soit une somme de 300 à 600 000 florins, Session de 1681, SÚA Prague, *Artikulové Snemovni*, carton 1677/93.

46 Des Anticipations de 1692, *ibid.*, carton 1677/94.

47 Session de 1694 : *De l'anticipation de 2 ou 3 trimestres de contributions*, *ibid.*, carton 1677/1694.

à la Chambre de Comptes. En 1700, les Ordres cessèrent de payer eux-mêmes les intérêts de cet emprunt et les firent payer à leurs sujets, ce qui se traduisit par une contribution supplémentaire de 12 kreutzers par unité fiscale. Cette somme représentait la part de la Bohême dans les 100 000 florins d'intérêts que la Chambre devait payer annuellement⁴⁸. Six ans plus tard, en 1699, la diète acceptait de garantir sa part du capital et le paiement des intérêts d'un emprunt de 1 100 000 florins, soit 357 000 florins⁴⁹.

Bien entendu l'attitude des Ordres de Hongrie était encore plus réservée. Ceux-ci avaient certes des excuses (une pauvreté relative, la guerre) mais les seuls créanciers appartenaient, comme par hasard, à des familles traditionnellement fidèles à la Maison d'Autriche (les Zichy, les Palffy, les Erdödy, les Forgach) ou au clergé. Même le prince Paul Eszterhazy ne semble pas avoir beaucoup prêté à l'empereur dont il a reçu tant de bienfaits, parce qu'il a investi à la même époque 690 000 florins sur ses immenses domaines⁵⁰.

360

En revanche, les Ordres de Basse-Autriche ont soutenu de leur mieux la politique impériale en prêtant à la Chambre des sommes importantes et en lui accordant des anticipations sur les contributions. Ces opérations étaient facilitées par l'autonomie financière dont jouissait la Basse-Autriche, qui possédait sa propre trésorerie administrée par des commissaires élus, rétribués et sévèrement contrôlés par les États. Les impôts n'étaient pas votés pour alimenter la trésorerie impériale, mais pour assurer de la caisse des États, qui pouvait aisément accorder des anticipations dès le début de la session, moyennant le versement d'un intérêt de 5%. C'est pourquoi les États de Basse-Autriche, bien disposés politiquement à l'égard des Habsbourg et riches, n'hésitaient pas à leur accorder du crédit. Cependant, pour éviter les abus et la mainmise de la Chambre des Comptes sur les fonds de roulement de la province, la diète décréta en 1656 que les commissaires financiers ne pourraient accorder d'anticipation sans son accord préalable⁵¹.

En Basse-Autriche, il convient néanmoins d'opposer deux périodes : si, avant 1690, la Chambre accordait des anticipations importantes, qui étaient de simples avances sur le paiement des contributions, elle prêta beaucoup moins facilement dans la dernière décennie du XVII^e siècle. Ainsi selon les Actes de la diète de Basse-Autriche celle-ci accorda les anticipations suivantes⁵². Le 11 août 1657, 50 à 60 000 florins furent accordés sur les crédits affectés aux dépenses civiles. Le 20 mai 1662 elle accorda 100 000 florins, puis le

48 Session de 1693 : *D'une contribution supplémentaire*. SÚA Prague, *ibid.*, carton 1677/1694.

49 Diète de 1699, ~ 15 : de la Garantie, *ibid.*, carton 1694-1708.

50 HHStA, Vienne, OLMA, *Testamente*, carton 7 ; testament E. 41 du 8 décembre 1696.

51 Vienne, NÖLA, *Ständische Akten, Protokoll*. 1656.

52 Actes de la diète de Basse-Autriche, dans les liasses correspondant aux années, Vienne, NÖLA, *Landragshandlungen*, cartons 43, 45, 47 à 52.

10 mai 1670, 40 000 florins pour avancer les fortifications de Leopoldov, en Slovaquie, au moment où l'insurrection hongroise faisait craindre le pire. Pendant la guerre de Hollande, elle accorda 422 000 florins en 1672 pour faire des recrues, 30 000 florins en 1673 pour payer les troupes de Haute-Hongrie, puis 120 000 florins en 1675 et 70 000 florins en 1676. Le 8 avril 1680, la diète votait une nouvelle anticipation de 125 000 florins destinés au paiement des soldes et, le 31 mars 1683, la diète accordait 240 000 florins d'anticipation pour faire face aux dépenses de mise en campagne. La somme correspondait au tiers des contributions totales de la Basse-Autriche. Au printemps 1684, malgré les destructions, les Ordres donnèrent 75 000 florins d'anticipation pour réparer les fortifications de Vienne. Ce n'est qu'en 1668 et en 1669 que les Ordres refusèrent deux modestes anticipations ; en février 1668, il s'agissait d'obtenir la réforme des troupes stationnées dans le pays et en 1669 la situation n'était vraiment pas assez grave pour justifier une anticipation.

En revanche, après 1690, leur politique changea et ils acceptèrent de procurer des crédits à moyen terme à la Chambre des Comptes, qu'ils avaient refusés en 1675⁵³. En 1691, l'empereur leva un emprunt plus ou moins forcé à raison de 4 florins par livre de droits seigneuriaux, amortissable en 5 ans, L'emprunt se montait à 43 066 florins pour la seule Basse-Autriche⁵⁴. En avril 1692, alors que la Chambre des Comptes constatait une impasse de 1 800 000 florins, la diète refusa de payer la capitation, mais accepta en contrepartie de lui prêter 135 000 florins et le produit de cet emprunt fut immédiatement assigné par le commissariat général des guerres à des corps de troupe. En compensation, l'empereur autorisa les Ordres à percevoir pendant 10 ans encore la taxe sur la farine. En 1695, la proposition comportait une demande de prêt à moyen terme qui s'élevait à 233 000 florins et qui correspondait à la quote-part de la Basse-Autriche dans un emprunt de 2 millions de florins⁵⁵. L'emprunt était réparti entre les provinces conformément au pro rata des 54/54 en vigueur depuis 1542 pour la répartition des contributions.

Bohême	650 000 florins
Moravie	216 666 florins
Silésie	433 334 florins
Styrie	350 000 florins
Haute-Autriche	117 000 florins
Basse-Autriche	233 000 florins
Total	2 000 000 florins

53 Ils s'agissait d'un emprunt de 5 florins par livre de droits seigneuriaux, NÖLA, *Landragshandlungen*, session de 1675.

54 Rescrit du 5 février 1691, NÖLA, *Sankt-Pölten, Landtagshandlungen*, carton 53, liasse 1691.

55 Proposition impériale du 10 janvier 1695, *ibid.*, carton 54.

Parallèlement, la Basse-Autriche supportait le service d'une dette de plus en plus lourde, correspondant aux garanties que la diète avait accordées depuis 1690 ; les emprunts Abensperg-Traun, Lamberg, l'emprunt forcé des 4 florins en particulier étaient garantis par les Ordres, qui payèrent 112 145 florins d'intérêts et d'amortissements pour la seule année 1696⁵⁶.

En 1697, la Chambre des Comptes demanda aux différentes diètes un prêt de 3 millions. Par la déclaration du 15 mars 1697, les Ordres de Basse-Autriche acceptèrent de payer leur quote-part, soit 33 333 florins. Dans le même esprit, la diète accepta, en 1699, d'avancer 41 580 florins pour dégager les mines de mercure hypothéquées lors de l'emprunt hollandais de 1695⁵⁷.

LA BANQUE JUIVE

Samuel Oppenheimer⁵⁸

362

Samuel Oppenheimer, d'origine rhénane, fut le créateur de la grande banque juive à Vienne. Il contribua à financer la reconquête de la Hongrie et la guerre de la Ligue d'Augsbourg et sa disparition, en 1703, au début de la guerre de la Succession d'Espagne fut considérée comme une catastrophe par le prince Eugène de Savoie.

Sa situation reposait à la fois sur ses qualités personnelles et sur le réseau qu'il entretenait avec ses parents et les grandes places financières. S'il bénéficia du statut privilégié de Juif de Cour (*Hofbefreite*), il a contribué à la consolidation de la puissance autrichienne. En créant un éphémère organe de crédit à Vienne, il a permis à Léopold I^{er} de mener sans trop de difficultés la guerre sur deux fronts de 1688 à 1697. Le succès d'Oppenheimer s'explique par son réseau de fournisseurs et de sous-traitants dispersés à travers toute l'Europe centrale. Sa femme, Sandela Carcassonne, fille d'un Sépharade de Mannheim, lui donna neuf enfants. Son fils Wolf épousa la fille d'un de ses associés, Lehman Behrend⁵⁹. Oppenheimer avait placé des secrétaires et des agents dans tous les centres commerciaux et financiers d'Europe centrale. L'un d'eux était son neveu et futur concurrent, Samson Wertheimer. Oppenheimer trouvait des capitaux aussi bien chez ses coreligionnaires que chez les marchands et les banquiers chrétiens, mais aussi chez les princes, les évêques et les aristocrates allemands. Bien qu'il ait adopté le costume discret de Juif de Cour (longue robe à rabat, cheveux courts, visage

56 Rapport de la commission exécutive financière (*Herrn Verordneten*) aux Ordres du 22 septembre 1696, Remboursement des intérêts et emprunts, *ibid.*, carton 54, liasse 1696.

57 Décret du 10 mars 1699, *ibid.*, carton 55. H. von Srbik, *Der Staatliche Exporthandel*, *op. cit.*, p. 248-254.

58 Max Grunwald, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.

59 *Encyclopædia Judaica*, t. XII, p. 1432-33, art. Oppenheimer.

glabre), Oppenheimer ne s'est jamais intégré dans la société chrétienne, alors qu'il fut considéré comme un aristocrate par les communautés juives d'Europe centrale. Bien qu'il ne fût pas lui-même un savant au sens traditionnel de la société juive, il fut un bienfaiteur sur une échelle jusqu'alors inconnue, en construisant de nombreuses synagogues et en payant leur personnel. Il paya également la rançon de Juifs capturés durant les guerres turques. Le manque de correspondances privées ne permet pas d'étudier sérieusement la personnalité de Samuel Oppenheimer, un homme fier et réservé.

Comme presque toutes les personnalités marquantes de la Cour, Samuel Oppenheimer n'était ni Viennois ni Autrichien, mais originaire de Worms, où il est né en 1630. Il a commencé sa carrière comme fournisseur de l'Électeur palatin Charles-Louis et comme collecteur d'impôt sur les Juifs du Palatinat, puis il s'installa à Vienne où il obtint le droit de résidence illimitée et des privilèges commerciaux. Comme tous ses coreligionnaires, il fut touché par le décret d'expulsion de 1670⁶⁰. Pourtant il devint quelques années après le fournisseur de l'armée impériale qui opérait en Allemagne sous les ordres de Charles de Lorraine. Il assura le paiement des troupes et, en 1676, il rendit de tels services aux Impériaux qui assiégeaient Philippsbourg, occupée par les Français, qu'il obtint le titre envié de marchand de la Cour. Il reçut l'autorisation de se réinstaller à Vienne et son entourage devint le noyau de la nouvelle communauté juive de Vienne. Bien que sa demande de réouverture d'une synagogue ait été rejetée, des services religieux avaient lieu à son domicile sur le *Graben*. Il était capable d'échafauder de vastes projets. Il était doté d'une énergie incommensurable pour se débattre à la fois contre ses débiteurs, ses sous-traitants et ses bailleurs de fonds.

En 1680, Léopold I^{er} lui devait encore 100 000 florins, alors que la Chambre des Comptes, qui essayait d'éponger les dettes de la guerre de Hollande, n'avait pas l'argent disponible pour rembourser cette dette dans l'immédiat. Le chancelier Hocher et l'évêque Kollonich menacèrent de lui faire un procès pour malversations⁶¹ et c'est seulement après une requête directe auprès de l'empereur qu'Oppenheimer fut en partie remboursé. Alors que la Chambre des Comptes était divisée en deux clans farouchement opposés, la menace turque l'obligea à satisfaire les demandes d'Oppenheimer, qui obtint gain de cause en juin 1683. Non seulement ses créances furent reconnues et garanties, mais il fut sollicité de prêter à nouveau son concours financier. Le siège de Vienne de 1683 fut, pour Oppenheimer, le point de départ d'une seconde carrière, beaucoup plus brillante que la première, qui dura jusqu'à sa mort.

60 Jean Bérenger, « L'antisémitisme à Vienne au XVII^e siècle », *Études européennes*, Paris, 1973, p. 181-192.

61 Sébeville au roi, Vienne du 24 décembre 1682, AE Paris, CP Autriche, vol. 50.

Il commença par ravitailler les Impériaux en campagne lorsque, sous l'influence de Montecuccoli, le haut commandement renonça à la vieille formule « la guerre nourrit la guerre », qui engendrait la destruction rapide des armées avant même d'avoir combattu l'ennemi. Le Conseil de la Guerre dans un premier temps se contenta de fournir le pain aux soldats et le fourrage aux chevaux, le reste étant encore considéré comme du superflu par les autorités. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'année 1683 marqua un tournant décisif. En août 1683, la Chambre faisait acheter par Oppenheimer 100 000 mesures de méteil pour assurer la subsistance des alliés polonais et saxons qui marchaient au secours de Vienne assiégée. À partir de 1684, les opérations de reconquête nécessitèrent la fourniture d'importantes quantités de pain et de fourrage. Samuel Oppenheimer fournit la farine et avança en même temps l'argent nécessaire aux achats, car la préparation d'une campagne provoquait une véritable panique au Conseil de la Guerre et au Commissariat général, qui était plus précisément chargé des problèmes d'intendance.

En 1686 et pendant plus de dix ans, les commandes passées par la Chambre des Comptes se situèrent chaque année entre 150 et 200 000 quintaux de farine destinée à l'approvisionnement de l'armée de Hongrie. La guerre profita aux agriculteurs et la Grande Plaine, traditionnel grenier à blé de l'Europe centrale, a vu converger les convois de farine et d'avoine en provenance des contrées épargnées par la guerre. Les transports étaient assurés par la flottille du Danube. Les quantités transportées sont impressionnantes : au début de l'année 1690, le commandant de la flottille Gössinger a été prévenu qu'il aura à transporter lors de la prochaine campagne 100 000 quintaux de farine et 50 000 mesures d'avoine⁶² et Oppenheimer devait fournir, avant la fin du mois d'avril de la même année, 20 000 quintaux de farine et 40 000 mesures d'avoine destinés à approvisionner les magasins de Belgrade⁶³. Un nouveau contrat est alors passé entre la Chambre des Comptes et Oppenheimer le 8 mars 1690 puis un troisième en septembre, qui doit livrer 8.000 quintaux supplémentaires de farine, pour approvisionner Szolnok. Au total, il a livré dans la seule année 1690, 74 000 quintaux de farine et 124 000 mesures d'avoine.

Oppenheimer étendit ses activités en prenant en charge tous les problèmes logistiques posés par la guerre en Hongrie : la fourniture d'uniformes, de vivres, d'avances pour la solde, de chevaux pour la cavalerie et l'artillerie, le fourrage pour

⁶² HKA Vienne, *Gedenkbücher* 434, *Antwort an das Generalcommissariatsamt*, Augsburg, 23 janvier 1690

⁶³ HKA Vienne, *Gedenkbücher* 434, *Antwort an kayserlichen hoffkriegsrath*, Augsburg, 14 janvier 1690 et *Scharffe Anmahnung an Juden Oppenheimer*, également du 14 janvier 1690. Sur la flottille du Danube, voir Noël Buffe, *Les Marines du Danube*, 1526-1918, Lavauzelle, Panazol, 2011.

les montures, aussi bien que de fournitures pour les hôpitaux militaires. Menant ses affaires à travers toute la Monarchie, son coup de génie fut de construire une flottille de bateaux pour approvisionner l'armée qui assiégeait Bude en 1686. Il fut de nouveau appelé à la rescousse au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Il avait l'appui de Louis de Bade et du prince Eugène de Savoie, mais une partie de la Cour et le cardinal Kollonich lui étaient hostiles parce qu'ils estimaient que sa position de monopole était dangereuse. Ils lui reprochaient d'être désormais le seul fournisseur des armées et d'hypothéquer une bonne partie des revenus de l'Etat par le seul service de la dette, c'est-à-dire par le remboursement des services qu'il avait effectués car il devint aussi banquier par la force des choses.

De fournisseur, Oppenheimer devint de banquier de la Cour. Dans un premier temps, il vendait à crédit. Il livrait la marchandise et assurait en même temps les facilités de trésorerie, mais la poursuite de la guerre sur deux fronts, en Allemagne contre la France et en Hongrie contre les Turcs était à ce prix. Oppenheimer, qui avait été d'abord un négociant, un fournisseur de l'armée et de la Cour, était obligé de faire crédit pour passer des marchés avec les autorités impériales dépourvues de liquidités. Il ne procurait cependant que du crédit à court terme, parce que la Chambre des Comptes devait lui régler rapidement les fournitures faites à l'armée, quitte à emprunter à d'autres créanciers afin de rembourser Oppenheimer. On peut affirmer que, d'une manière générale, les avances qu'il a consenties lui ont été remboursées très vite. Même en 1695, année où il a procuré 45 % du crédit souscrit par la Chambre des Comptes (soit 3,2 millions de florins sur 6,75 millions de florins), il s'agissait toujours d'anticipations dont la durée maximum était d'un an. Fait significatif : le taux de l'intérêt, qui variait entre 5 et 6 % l'an, était généralement fixé dans le contrat d'anticipation, sauf dans ceux passés avec Oppenheimer, où l'on reste fort discret, probablement pour cacher des « taux usuraires ». son activité n'en est pas moins prodigieuse au cours de cette même année 1695⁶⁴.

S'il eut également quelques activités annexes (opérations de change, fournisseur de la Cour) et s'il demeura un important fournisseur aux armées, ses activités de financier, axées sur le crédit à court terme furent considérables. Oppenheimer accorda à la chambre des Comptes une anticipation d'un million de florins sur les contributions de 1696 des Pays héréditaires, pour permettre le début de la campagne de 1695. Elle fut suivie en juin d'une autre anticipation de 500 000 florins (dont 250 000 florins pour la caisse militaire de Hongrie). Le 13 septembre, il refusa toutefois d'accorder une troisième anticipation qui aurait dépassé le million de florins, parce que son propre crédit ne pourrait face à ces nouveaux engagements, alors que la Chambre des Comptes lui devait

64 Tous les chiffres cités proviennent de la HKA Vienne, *Gedenkbücher* 223 et 436.

encore 3 millions de florins. Celle-ci a pourtant fait des efforts pour lui accorder quelques remboursements. En effet Oppenheimer reçu 220 000 florins à titre d'avance sur les sommes que lui devait la Chambre des Comptes auxquels s'ajoutèrent 64 000 florins des États de Haute-Autriche. Il faut ajouter à ces 284 000 florins de remboursements, 350 000 florins d'assignations sur les villes minières de Haute-Hongrie soit un total de 634 000 florins en bon argent.

Les opérations du 28 novembre 1695 sont assez représentatives de la collaboration qui s'était établie entre Oppenheimer et la Chambre des Comptes de Vienne. D'une part il se décida à accorder une nouvelle anticipation de 1 450 000 florins afin d'assurer la remonte et le ravitaillement des Impériaux tant en Hongrie qu'en Allemagne. Cette anticipation était garantie sur les contributions de Bohême (500 000 florins), de Moravie (200 000 florins), de Silésie (420 000 florins) et de Styrie (180 000 florins) : seuls 80 000 florins n'étaient pas garantis⁶⁵. D'autre part il était remboursé de 900 000 florins par des assignations au comptant sur les *cameralia*. Ces sommes provenaient des gabelles de Basse-Autriche (100 000 florins), de la ferme des domaines de Basse-Autriche (50 000 florins), de la douane de Vienne (50 000 florins), de la ferme des Domaines de Bohême (200 000 florins), de la banque Pestaluzzi et Co (200 000 florins), de la pairie de la Cour sur les restes de l'emprunt Przehorsovsky (50 000 florins), et enfin de la paierie de la guerre, sur les revenant-bons des contributions (150 000 florins)⁶⁶. Le bilan de l'année 1695 s'établissait comme suit : la Chambre des Comptes lui remboursait 1 534 000 florins, mais comme il consentait à accorder 1 450 000 florins de nouvelles anticipations, la Chambre continuait à lui devoir 3 millions de florins à la fin de l'exercice 1695⁶⁷.

Oppenheimer était donc à la tête d'une affaire de dimension internationale, qui étendait ses activités des Pays-Bas à la Hongrie méridionale et traitait avec les banquiers de Milan et d'Amsterdam. Ce qui frappe également, c'est la relative prudence avec laquelle il dirigeait sa banque, refusant d'accorder du crédit à n'importe quelle condition, pour ne pas aller au-delà de ses propres capacités, qui demeuraient limitées. Il n'a guère eu recours aux services de ses parents et des autres banquiers juifs, comme c'était le cas chez la plupart des autres Juifs de Cour⁶⁸ comme Behrend Lehmann, l'homme d'affaires de l'Électeur de Saxe⁶⁹. Oppenheimer recueillait des capitaux auprès des

65 HKA Vienne, *Gedenkbuch* 436, *Befelch ans Hoffkriegsahlamt* du 28 novembre 1695.

66 *Ibid.*

67 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e-XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 437-439.

68 Max Grünwald, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, *op. cit.*, p. 68-75.

69 Pierre Saville, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., s.n., 1971 ?, p. 37-40.

princes allemands, en particulier les Électeurs de Saxe, de Mayence et de Trèves, qui n'avaient aucune confiance dans la Chambre des Comptes de Vienne, traditionnellement accusée de mauvaise gestion, de gaspillage et de malversations. Mais Oppenheimer devait emprunter au minimum à 6 % à des princes de l'Église, qui étaient aussi, il est vrai, des souverains temporels alliés de la Maison d'Autriche. Parce que la Chambre des Comptes le remboursait avec peu d'argent comptant, sauf à la fin de l'année et en cas de nécessité, il devait escompter à 15 % les assignations auprès des officiers de finances de l'empereur. Aussi augmentait-il ses prix en conséquence et bien que nous ignorions le taux de ses prêts, ses ennemis l'ont accusé de prêter à 30 % l'an, ce qui en aucune façon ne représentait pour lui 30 % de bénéfice net. Toutes les fois que le cardinal Kollonich, qui le détestait, essaya de lui susciter des concurrents, il fut bien obligé de recourir à ses services, même s'il n'était pas le seul banquier ni le seul fournisseur du gouvernement impérial.

Toutefois aucun autre marchand banquier ne disposait de capitaux aussi importants et aucun autre n'était prêt à risquer de telles sommes en accordant du crédit à un État qui n'inspirait pas confiance. Les dettes de la Chambre des Comptes vis-à-vis d'Oppenheimer passèrent de 52 000 florins en 1685 à 700 000 en 1692 pour atteindre 3 millions de florins en 1694 ; elles demeurèrent à ce niveau jusqu'en 1701 et l'endettement de l'État recommença à croître au début de la guerre de la Succession d'Espagne. La Chambre des Comptes lui devait 8 millions de florins en 1703, au moment de sa mort⁷⁰. Le crédit à court terme accordé par Oppenheimer a été une aide appréciable pour la Chambre à une époque où la Monarchie vivait au-dessus de ses moyens en menant une guerre sur deux fronts. De 1695 à 1698, la Chambre n'aurait pu maintenir sur pied les armées impériales sans collaborer avec Oppenheimer, qui n'était toutefois ni le seul fournisseur ni le seul bailleur de fonds, même pour les anticipations. Si le budget était en équilibre dans les années de paix et si le déficit, qui était de l'ordre de 20 %, l'impasse atteignit de 1693 à 1695, les 40 %, soit 6,2 millions de florins voire les 10 millions florins en 1695. Cette année-là Oppenheimer avançait, à lui tout seul, 3 millions de florins, pour lesquels il reçut des assignations sur les *cameralia* et sur les contributions de 1696 des Pays héréditaires.

Le budget de 1699, en excédent de 4 millions de florins, laissait bien augurer de l'avenir et d'un rapide remboursement des dettes de l'empereur, mais la succession de Charles II d'Espagne en décida autrement

En dépit des immenses services qu'il avait rendus à la Monarchie, la position d'Oppenheimer demeura précaire, tant à la Cour où il était toujours en butte à l'hostilité du cardinal Kollonich qu'à la ville où il était victime de l'antisémitisme

70 M. Grünwald, *Samuel Oppenheimer, op. cit.*, p. 115.

populaire, qui n'avait pas désarmé depuis 1669⁷¹. En 1700, la populace pillait son hôtel particulier situé sur le Graben ; sa comptabilité fut détruite, sa vie fut un instant menacée. Selon le *Theatrum Europaeum*, les soldats attendirent que la fureur populaire se calmât pour intervenir⁷². Les marchands banquiers lui reprochaient de spéculer sur les changes, tandis que les milieux populaires accusaient les Juifs de pratiquer le crime rituel. Lorsqu'il mourut, l'État refusa de payer ses dettes et son fils Emmanuel fit appel aux souverains européens auxquels l'empereur devait de l'argent pour qu'ils interviennent en sa faveur. Après de longs retards, la Chambre des comptes lui refusa les 6 millions de florins qu'il réclamait et elle exigea non sans mauvaise foi, le remboursement de 4 millions de florins, qui correspondaient à une somme, augmentée des intérêts composés, qu'Oppenheimer aurait indûment touchée au début de sa carrière. Emmanuel Oppenheimer mourut en 1721 et le procès ne fut définitivement réglé qu'en 1763.

368

En 1701, lorsque Léopold I^{er} s'engagea dans la guerre de la Succession d'Espagne, Oppenheimer était encore le principal fournisseur des armées impériales, la principale source de crédit et l'un des responsables des finances publiques. Sa mort en 1703 fut considérée comme une catastrophe par le gouvernement de Vienne, à commencer par le prince Eugène de Savoie, qui écrivait à son ami Starhemberg le 3 octobre 1703 :

Toute la monarchie était sur le fil du rasoir et pourrait réellement s'effondrer ; si on n'était pas capable de trouver 50 000 florins en espèces, tout pouvait arriver et qu'il ne savait pas comment l'empêcher⁷³.

La disparition du banquier juif privait les finances impériales de sa principale ressource en argent liquide, alors que la Monarchie comme tous les grands États, ne disposait d'aucune liquidité en attendant la rentrée des impôts et qu'en conséquence elle ne pouvait payer ni ses soldats ni ses fournisseurs. La faillite de la banque Oppenheimer à la foire de Leipzig eut un effet salutaire en obligeant le gouvernement de Vienne à réagir. Le prince Eugène de Savoie obtint la démission du président de la Chambre, Salaburg, notoirement incompétent, et son remplacement par un aristocrate honnête et compétent, le comte Gundacker Thomas Starhemberg, qui se révéla bon gestionnaire⁷⁴.

71 Dépêche de Grémonville, résident français, au roi du 9 mai 1669, AE Paris, CP Autriche, vol. 33, n° 16.

72 *Theatrum Europaeum*, t. XV, p. 719, Francfort /Main, Merian, 1705.

73 Citée par B. Holl, *Hofkammerpraesident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, op. cit., p. 47.

74 *Ibid.*

La faillite de la banque Oppenheimer ne signifiait pas la disparition de la banque juive à la Cour de Vienne. L'importance de celle-ci était, jusqu'en 1740, inversement proportionnelle au nombre de ses représentants. Les Oppenheimer et leurs parents les Wertheimer restaient les plus importants. Le fils et le petit-fils de Samuel, qui épousa une fille Arnsteiner, continuèrent ses activités. Samson Wertheimer, « l'empereur des Juifs », était un neveu de Samuel Oppenheimer. Il vint s'installer à Vienne en 1684 et il laissa une fortune de près de 2 millions de florins. Sa fille épousa Berend Gabriel Eskeles, son fils épousa une fille de Berend Lehmann le Juif de Cour de Dresde qui avait financé l'élection d'Auguste II à Varsovie en 1697.

Entre 1714 et 1724, les banques juives, où dominent les noms d'Emmanuel Oppenheimer, de Marx Schlesinger, de Löw Sinzheim et des frères Wertheimer figurent dans de nombreuses transactions avec le gouvernement. En 1733, Wolf Wertheimer fit encore une remise de 300 000 florins à l'électeur de Cologne, mais il semble avoir cédé la position dominante à Löw Sinzheim, à qui Charles VI devait 4 millions de florins en 1739. Max Grünwald⁷⁶ estimait que les financiers juifs avaient prêté au trésor au moins 78 millions de florins entre 1698 et 1739, soit en moyenne 2 millions de florins par an. Si on y ajoute les fournitures aux armées, les services rendus à la Chambre des Comptes se situaient entre 3 et 4 millions de florins par an. De toute façon on manque d'études documentées sur le détail des affaires qu'ils ont réalisées.

Même si Marie-Thérèse, forte de l'expérience de son père et de ses préjugés antisémites, a certainement eu moins souvent recours aux services de la banque juive, les fournisseurs, les négociants et les banquiers juifs n'ont pas disparu de Vienne après 1740. Ils ont continué à jouer un rôle important en Bohême où ils dominaient le négoce des textiles et en Hongrie, où ils prêtaient de l'argent et affermaient les revenus modestes, même si les gros négociants étaient plutôt des Grecs ou des Allemands.

En résumé les Juifs banquiers et fournisseurs aux armées qui furent attirés à Vienne à la fin du XVII^e siècle ont fait de grosses fortunes, mais le peu d'empressement du gouvernement à payer ses dettes a réduit sérieusement les profits des Oppenheimer, Sinsheimer, Wertheimer. Le patrimoine des plus riches sous Marie-Thérèse était plus modeste qu'auparavant ou que celui de leurs homologues anglais. Leur influence a été éclipsée entre la mort de Löw Sinzheim en 1744 et 1784. Leurs actifs au moment de leur décès étaient en

75 P. G. M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, op. cit., t. 1, p. 142-153.

76 Max Grünwald, *Samuel Oppenheimer*, op. cit., p. 168-170.

moyenne supérieurs à ceux de leurs homologues chrétiens. L'ascension des maisons Popper et Hönig montre que les guerres de Marie-Thérèse offraient aux plus entreprenants des possibilités de s'enrichir. Pour tous ces hommes d'affaires, les liens familiaux jouèrent un grand rôle et les Juifs viennois peu nombreux il est vrai étaient encore dominés dans les années 1770 par les ramifications du clan des Oppenheimer et des Wertheimer. Les liens familiaux leur offraient des relations étroites avec les communautés établies en Allemagne, d'où ils étaient originaires et en Hollande. Sous Joseph II ces liens se sont détendus, des familles comme les Arnstein s'intégrant à l'aristocratie après leur conversion au catholicisme et il appartiendra aux Rothschild d'écrire au XIX^e siècle un nouveau chapitre de la banque juive à Vienne.

LA BANQUE DE LA VILLE DE VIENNE⁷⁷

370

Le comte Gundacker Thomas Starhemberg orienta son action réformatrice vers la création d'un organe de crédit, capable d'apurer les dettes de l'État⁷⁸. Il s'attacha à la question essentielle du crédit public et fit prévaloir une solution raisonnable, en utilisant le crédit dont disposaient les marchands banquiers de la ville de Vienne. C'est seulement la seconde tentative de banque publique qui connut un succès durable et transforma la question du crédit en Autriche au XVIII^e siècle.

La première tentative

Ce fut la création en 1704 du *Banco del Giro*, qui fut appuyée par l'empereur Léopold I^{er} et par tous ceux qui voulaient sauver la mise des héritiers Oppenheimer. Le *Banco* aurait dû agir comme une caisse d'amortissement en payant les dettes de l'empereur qui s'élevaient à 22 millions de florins en 1704 soit un peu plus d'une année de revenus de la Monarchie. Parmi les créanciers, on trouvait l'électeur de Hanovre, le prince Georges I^{er}, futur roi d'Angleterre, l'électeur palatin, l'électeur de Trèves. Les banquiers pressaient Léopold de doter le *Banco* de 5,5 millions de florins par an. En fait le *Banco del Giro* manquait de l'argent et de l'indépendance nécessaires. Starhemberg aurait voulu apurer les comptes de la faillite Oppenheimer, pour dissocier nettement les deux établissements et le placer sur de nouvelles bases. Le parti aristocratique qui avait placé ses fonds chez le banquier juif voulait au contraire liquider l'affaire au mieux de ses intérêts. Les assignations sur le *Banco*, qui avaient été données en paiement des créances, tombèrent en 1704 à 30 %

⁷⁷ Hermann Ignaz Bidermann, *Die Wiener Stadtbank*, AÖG, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.

⁷⁸ B. Holl, *Hofkammerpraesident Gundaker Thomas Graf Starhemberg*, op. cit.

de leur valeur nominale. Le contre-projet de Starhemberg fut saboté par les Ordres, qui n'attribuèrent pas au *Banco* les crédits suffisants pour effectuer le service de la dette. La faillite d'Oppenheimer, qui fut considérée par beaucoup comme frauduleuse, tourna court. Starhemberg, qui appartenait au clan antisémite, aurait voulu traîner Emmanuel Oppenheimer devant un tribunal d'exception pour haute trahison. Il n'en fut rien et celui-ci reprit les activités essentielles de son père, celle de fournisseur aux armées. Le *Banco del Giro* était donc une banque sans avenir.

La seconde tentative

C'est la création, en 1705, de la Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*) qui fournit une solution au problème du crédit à court terme⁷⁹. À l'origine la banque reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. On distingua alors dette flottante et dette consolidée, c'est-à-dire que pour les créances les plus anciennes, on promit de servir un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la banque fut chargée de se substituer à l'empereur ; pour cela elle reçut des revenus propres : la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche.

On sépara les dettes liquides en deux parties. On mit dans l'une toutes celles qui provenaient soit d'argent déboursé soit de livraisons faites en suite de bons contrats et l'on mit dans l'autre les grands arrérages qui étaient dûs aux diverses personnes qui avaient servi la Cour... On remit entre les mains de la ville de Vienne, qui est elle-même très riche, des fonds suffisants pour payer dans le terme de quinze ans le capital et les intérêts de ces premières dettes et le calcul en fut fait de telle manière que pour payer le capital de cent mille florins dans le susdit terme on lui remit entre les mains un fonds qui rapportait annuellement neuf mille florins. Quant aux dettes provenues d'arrérages de gages, on ordonna aussi des fonds de la ville, mais qui n'ont été suffisants que pour payer à perpétuité les intérêts à cinq pour cent, sans que les créanciers soient en droit d'exiger leurs capitaux⁸⁰.

La Banque de la ville de Vienne joua, à partir de 1705, le rôle naguère dévolu à Oppenheimer, tandis que son fils Emmanuel Oppenheimer reprenait les activités de fournisseur aux armées et que le cousin de ce dernier, Samson Wertheimer, se cantonnait dans un rôle plus traditionnel de Juif de Cour. Elle se substitua à la Chambre des Comptes pour le règlement de toutes les créances ; pour les créances les plus anciennes, on promit de servir un intérêt et pour

⁷⁹ H. I. Bidermann, *Die Wiener Stadtbank*, op. cit., p. 341-345.

⁸⁰ AE Paris, Mémoires & Documents Autriche, t. 3, f° 127-124.

les dettes nouvelles, elle reçut des revenus propres, le produit des péages et domaines de Basse-Autriche⁸¹.

La banqueroute partielle que connut la France au printemps 1708 fut épargnée à la Monarchie. La même année Starhemberg réduisit le déficit et le ramena dans des limites supportables. Alors que compte tenu de contributions en nature de 2 millions de florins en Hongrie, le déficit prévu aurait été de 8 millions de florins, le président de la Chambre ramena l'impasse à 3 millions de florins, en usant de différents expédients (artifices de trésorerie, quartiers d'hiver gratuits aux Pays-Bas, réduction des soldes)

372 Comme la Banque de la Ville était dotée de revenus réguliers, elle jouit enfin d'un certain crédit : les banquiers génois lui prêtèrent même 5 millions de florins, ce qu'ils avaient toujours refusé à la Chambre des Comptes. Starhemberg veilla à ce qu'elle acceptât des dépôts des particuliers, remboursables à vue pour les sommes inférieures à 1 000 florins et rétribués par un intérêt annuel de 6%. Les capitaux disponibles servirent à dégager les éléments du domaine naguère hypothéqués, puis à affranchir la Chambre du crédit fourni par les États de Basse-Autriche. De 1710 à 1715, la banque connut un véritable essor en dépit de la poursuite de la guerre de la Succession d'Espagne⁸². Elle affranchit la Chambre de la tutelle de la banque juive, qui ne devait retrouver une position dominante qu'au XIX^e siècle avec la banque Rothschild.

L'Universalbanalität (1715-1723)

La Banque de la ville de Vienne a pris son essor entre 1710 et 1715, avant de se fondre provisoirement dans la *Banalität*, voulue par Charles VI qui « transforma un institut de crédit autonome en une simple administration des contributions indirectes ». En s'engageant à prêter automatiquement à 6% au trésor, elle en devint une simple annexe. D'ailleurs Charles VI, qui ne cachait pas son mépris pour un établissement qui drainait les capitaux privés, donna, à partir de 1714, tous ses soins à l'*Universalbanalität*. Celle-ci devint la caisse centrale de la Monarchie alors que la Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale. Elle était l'œuvre d'un Tchègue, le baron Georges Mikos, mais Brigitte Holl attribue l'initiative au Français Mandat. L'expérience de l'*Universalbanalität* dura de 1715 à 1723. L'*Universalbanalität* était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers. Tous les revenus lui étaient affectés, mais la reprise de la guerre turque, en 1716, ne lui permit pas d'assainir véritablement les finances autrichiennes.

81 *Ibid.*, f° 121-124.

82 F. von Mensi, *Geschichte Die Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740*, op. cit.

En fait la Banque de la ville de Vienne demeura l'organe essentiel du crédit et permit à la Monarchie d'emprunter à des conditions honnêtes au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, échappant par là aux griffes des traitants comme les Joannelli, fermiers des mines de cuivre de Haute-Hongrie⁸³. Le prestige de la banque était tel que plus tard l'abbé Terray, contrôleur général des Finances de Louis XV, utilisa un mémoire qui se trouvait dans les archives des Affaires étrangères⁸⁴.

Charles VI a, comme son frère Joseph et avec moins d'excuses, largement eu recours au crédit. Le trésor devait 52 millions de florins en 1714 et 70 millions en 1718, sans compter les dettes contractées par les autorités de Bruxelles et de Milan. La pléthore d'emprunts domestiques, contractés en particulier auprès de banquiers juifs, outre les 16 emprunts intérieurs contractés entre 1732 et 1739, expliquent pourquoi le crédit public était aussi limité en 1740⁸⁵. 11 emprunts d'État postérieurs à 1730, qui étaient garantis par les contributions, diminuaient sérieusement les ressources disponibles pour l'armée. En outre les revenus caméraux cédés à la Banque de la ville de Vienne avaient triplé en un quart de siècle : d'un montant d'un million et demi de florins en 1716, ils étaient passés à 4,5 millions de florins en 1740. Cette opération avait contribué à réduire la part des revenus caméraux dont se plaignait Marie-Thérèse. La Banque avait certes remboursé quelques emprunts entre 1732 et 1739, mais elle fut l'objet d'âpres critiques de la part de Kaunitz. Les revenus de la Couronne n'étaient pas seulement absorbés par le service de la dette, mais par le paiement des traitements des fonctionnaires locaux.

Les revenus des caisses centrales du Trésor à l'avènement de Marie-Thérèse, qui atteignaient 22 millions de florins, demeurèrent sur ce palier durant 20 ans. Le revenu de 40 millions de Charles VI qui aurait été divisé par deux à cause de la guerre turque de 1737-1739 est un mythe inventé par Arneth⁸⁶, parce qu'en réalité le revenu disponible à l'automne 1740 ne dépassait pas les 2 à 3 millions de florins. La majorité des documents étaient des assignations à l'*Universalbancaalität* pour payer les traitements et nombre de dépenses militaires. Ils ne donnent pas l'impression d'un contrôle sévère de la Chambre des Comptes sur les dépenses qui étaient faites en province. Un sondage analogue pour janvier-février 1730 a donné des résultats semblables. Le contraste entre la gestion négligée et l'endettement toléré par la Chambre des Comptes contraste

83 Jean Bérenger, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

84 AE Paris, MD Autriche, 3, f^o 120-132. En réalité, ce mémoire anonyme a été rédigé en 1716, alors que le comte du Luc était ambassadeur de France à Vienne.

85 F. von Mensi, *Geschichte Die Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740*, op. cit., appendice 18.

86 « Charles VI's income of 40 m. fl. halved by the Turkish war of 1737-9 appears to be a myth invented by von Arneth », P.G.M. Dickson, *Finances & government*, op. cit., t. 2, p. 6.

avec la rigueur de la gestion prussienne et ils expliquent pourquoi les finances de la Prusse se portaient mieux en 1740, en dépit de revenus nominaux moins élevés.

374

Les finances de la guerre de la Succession d'Autriche sont particulièrement difficiles à élucider parce que le gouvernement n'a pas laissé de documentation méthodique sur les dépenses et les revenus. L'*Universalbancalität*, qui était incapable de le faire, fut supprimée en 1745. Le baron Weisenhütten l'a tenté et a échoué, la Chambre des Comptes n'a même pas essayé. Cela faisait partie d'un manque général de documentation statistique concernant aussi bien la population que le commerce extérieur ou les structures sociales. La conduite de la guerre dans les provinces centrales n'aurait coûté de 1741 à 1744 que 13 millions de florins par an. Pourtant, la perte de la Silésie puis de la Bohême en 1741-1742 réduisirent notablement le produit des contributions, qui fut pratiquement divisé par deux. En effet elles tombèrent de 11 millions de florins en 1740 à 5,24 millions en 1741 et à 5,45 millions en 1742. En 1743, avec la reconquête de la Bohême les contributions remontèrent à 8,8 millions de florins et, de 1744 à 1748, à plus de 9 millions de florins. Des impôts supplémentaires et des emprunts forcés portèrent à 22 millions le niveau annuel des ressources de l'armée – en 1747 on atteignit le niveau record de 28,9 millions de florins. Lorsqu'en 1749 le chancelier de Bohême observait que les « finances étaient ruinées », les subsides anglais et néerlandais jouèrent un rôle important, ce qu'a toujours montré la littérature historique. Ils auraient représenté 21 % du budget militaire de la Monarchie avec 30 millions de florins (29 980 000) sur un total des 144,5 millions de florins de recettes. 17,25 millions de florins furent versés entre 1745 et 1748, lorsque les hostilités se déplacèrent vers les Pays-Bas, après la pacification de l'Allemagne, qui résulta de la paix avec la Bavière et avec la Prusse. La poursuite de la guerre obligea Marie-Thérèse à envoyer des fonds importants en Italie et aux Pays-Bas au détriment des Pays héréditaires. Finalement, le crédit ne fut pas une importante source de financement de la guerre de la Succession d'Autriche, qui comme nous l'avons vu eu recours à l'aide financière de la Grande-Bretagne pour surmonter les énormes difficultés auxquelles elle fut confrontée avant 1745⁸⁷. Les emprunts à l'étranger étaient peu nombreux et la Banque de la ville de Vienne était épuisée. Un aspect positif de cette faiblesse du crédit fut qu'à la signature de la paix, la Monarchie était peu endettée – les emprunts remboursables ne totalisant qu'un passif de 124 millions de florins.

La Banque de la ville de Vienne demeura un important bailleur de fonds durant la période 1749-1780, mais le détail des relations entre les finances de la

87 P. G. M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, op. cit., t. 2, p. 7.

ville et celles de l'État est des plus impénétrables malgré l'existence de thèse de doctorat sur le sujet⁸⁸. À la fin de la guerre de Sept Ans, des remboursements ont réduit la dette de l'État de 7 millions de florins et 4,8 millions furent renégociés à la fin de l'année 1764, en partie sur les revenus de la régie des tabacs cédée à la Ville. Par la volonté de Joseph II, la dette de l'État fut ramenée, en 1782, à 3,6 millions de florins.

Les fonds avec lesquels la ville faisait ses avances venaient en partie de ses revenus, mais ils provenaient principalement des dépôts faits par les particuliers à la Chambre municipale (*Oberkammeramt*). Vienne agissait comme un banquier en collectant les fonds d'un côté et en les prêtant ensuite à l'État. Le strict contrôle exercé par le gouvernement de Basse-Autriche garantissait la fiabilité de la ville. Vienne avait trois sorte de revenus : d'abord ses propres revenus (taxes sur les maisons et les métiers, revenus fonciers et octrois) supérieurs à ½ million de florins en 1763. Ensuite, Vienne disposait des revenus de l'État qui lui avaient été concédés pour assurer le service de la dette ; ils s'élevaient à 11,5 millions de florins et comprenaient en particulier 7 millions de revenus publics et 2,7 millions d'intérêts d'anciens emprunts qui étaient réglés par les États de Basse-Autriche. Enfin, la ville de Vienne émettait des emprunts avec le produit desquels elle faisait des avances à l'État.

À la fin du XVIII^e siècle, la Banque de la ville de Vienne était le premier créancier de la Monarchie. L'inventaire de 1763 donne un aperçu de ses obligations. Ses dettes s'élevaient à 90 millions de florins, qui représentaient une charge annuelle de 4 350 000 florins. Celle-ci était largement couverte par les 8 millions de florins de revenus publics qui lui avaient été concédés. D'autre part la banque émettait des obligations à 5 %. Les créanciers étaient très nombreux et très diversifiés, les ordres religieux – à commencer par les jésuites. En 1763, les dépôts remboursables à vue représentaient 56 millions de florins, ce qui montre la solidité de l'institution et la confiance dont elle jouissait tant dans la Monarchie que sur les places étrangères, les Pays-Bas et l'Italie se taillant néanmoins la part du lion⁸⁹.

LE CRÉDIT EXTÉRIEUR

Si la Chambre des Comptes fit résolument appel au crédit intérieur au cours de la dernière décennie du XVII^e siècle, elle n'a alors souscrit que deux emprunts importants sur les marchés financiers extérieurs. Avant 1700, elle s'adressa à des banquiers génois et hollandais, ce qui représentait au maximum 4,5 millions

⁸⁸ *Ibid.*, *Domestic and foreign creditors*, t. 2, p 318-329.

⁸⁹ *Ibid.*

de florins en 15 ans, alors que la dette publique s'était accrue de 22 millions de florins dans le même temps : le crédit intérieur a donc fourni 80 % des sommes empruntées. Les créanciers étrangers étaient des hommes d'affaires qui ont conclu des contrats avec la Chambre des Comptes indépendamment des traités de subsides que leurs gouvernements ont passés avec l'empereur. Il est bien évident que la Chambre a cherché de l'aide dans des pays plus ou moins alliés et les deux places où, avant 1700, la Chambre trouva le plus facilement du crédit étaient Amsterdam et Gênes, Hambourg se montrant fort réservée.

376

Le marché hollandais s'est peu à peu ouvert. La maison Deutz souscrivit un premier emprunt en 1659 parce que les mines de mercure d'Idria offraient, outre des garanties immédiates, de sérieuses chances de développement. Elle refusa un second emprunt en 1664, les garanties ne lui paraissant pas suffisantes⁹⁰. De nouvelles négociations aboutirent, en 1695, à la conclusion d'un contrat qui prit la forme d'un véritable emprunt d'État. Garanties par l'ensemble des revenus de la Monarchie, les obligations étaient négociables à la Bourse d'Amsterdam. Les intérêts étaient garantis sur une partie de la production des mines de mercure d'Idria. Les États de Hollande autorisèrent un premier emprunt de 1 240 000 florins rhénans et un second, en 1698, dont le montant s'élevait à 640 000 florins. Au total, l'aide des capitalistes hollandais fut très modérée jusqu'à 1700. À la différence d'autres maisons de banque, les capitalistes d'Amsterdam n'investissaient pas volontiers en fonds d'État. Ce n'est qu'au cours de la guerre de Succession d'Espagne qu'à l'imitation des hommes d'affaires de Londres, ceux d'Amsterdam accordèrent des crédits plus importants à la Chambre des Comptes, qui se trouva alors dans leur dépendance. Ils continuèrent à prêter de l'argent sur le mercure d'Idria, 625 000 florins hollandais en 1704, et sur le cuivre de Hongrie (1 050 000 florins en 1700, 2 millions en 1703), sans jamais consentir d'avances sur les contributions comme le firent les Anglais à partir de 1706⁹¹.

En dépit de ses sympathies politiques, la république de Gênes n'était plus, au XVII^e siècle, le banquier naturel de la Maison d'Autriche. Une demande d'emprunt en 1665 n'aboutit pas, parce qu'ils n'y trouvaient plus leur compte⁹². En fait, Gênes n'a rien prêté à l'empereur avant 1685, date à laquelle des particuliers, comme le prince Centurioni, ont consenti une série de prêts par l'intermédiaire de Venise. Les Génois étaient des créanciers exigeants : la Chambre des Comptes enjoignait les 30 décembre 1694 et 15 août 1695,

90 V. Barbour, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, op. cit., p. 104 ; H. von Srbik, *Der Staatliche Exporthandel Österreich von Leopold I. bis Maria-Theresia*, op. cit, p. 238-254.

91 F. von Mensi, *Geschichte Die Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740*, op. cit. « Anleihe im Auslande ».

92 HKA Vienne, *Gedenkbücher 223, Österreich et 436 Bohmen*.

2 février et 4 mai 1696, à la paierie de la Cour et à l'Inspection générale des aides et gabelles de Prague, de payer sans faute les intérêts des créanciers génois⁹³. Le montant total des prêts n'a pas excédé les 2 millions de florins. Si la Chambre des Comptes veilla soigneusement au paiement des intérêts, le capital, qui ne fut jamais remboursé, fut intégré dans le capital de la Banque de la ville de Vienne⁹⁴.

En définitive, les emprunts à l'étranger n'étaient pas très importants et ne dépassaient guère les 3 millions de florins pour la période 1685-1700. Ils étaient moins importants que les subsides versés directement à l'empereur par les Provinces-Unies, l'Espagne ou le Saint-Siège. À cette époque le crédit provenait de la banque Oppenheimer et des Pays héréditaires.

Le recours aux capitaux étrangers sous Marie-Thérèse s'inscrit donc dans une tradition déjà ancienne, qui avait débuté avec l'alliance de Léopold I^{er} avec Guillaume III d'Orange. Après la fin de la guerre de la Succession d'Espagne, Clifford & Co prit la place de la maison Deutz. La garantie offerte par les États Généraux des Provinces-Unies facilitait la souscription des emprunts. En 1706, un emprunt de £ 250 000 fut garanti par les revenus fiscaux de Silésie et l'intérêt offert s'élevait à 8 %, mais les revenus des mines de mercure suffisaient à payer les intérêts. Une autre garantie possible était la production de cuivre des mines de Neusohl en Haute-Hongrie, mais la guerre d'Indépendance de François II Rakoczi (1703-1711) priva provisoirement la Monarchie de cette ressource, puisque les mines tombèrent aux mains des rebelles. En 1724, la banque commença à rembourser les créanciers des emprunts garantis sur les mines de mercure et, en 1733, ceux des emprunts garantis sur les mines de cuivre, de sorte que les revenus des mines furent absorbés un bon moment par ces remboursements.

En 1740, la Silésie était la province la plus endettée, soit 14 millions de florins. Par l'article 9 du traité de Berlin de 1742, Frédéric II prenait en charge le service des emprunts anglais (2,1 millions de florins) et hollandais (4,1 millions de florins) garantis sur les revenus de Silésie et Marie-Thérèse continuait à garantir les emprunts sur les revenus des Pays-Bas. Frédéric II ne se soucia de la dette anglaise qu'en janvier 1756, à la veille de signer la convention de Westminster et il ne paya jamais rien aux Hollandais, sous prétexte de péages sur la Meuse. Les autres emprunts furent mal ou pas du tout remboursés et avec des retards considérables.

Le modèle d'emprunt des années 1730, calqué sur des pratiques antérieures fut gravement perturbé par la perte de la Silésie et par les campagnes militaires

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Giuseppe Felloni, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.

de la guerre de la succession d'Autriche en Italie du Nord et aux Pays-Bas. Il n'y eut qu'un emprunt de 450 000 florins à 5 % souscrit à Gênes en 1742. On emprunta 4 millions de florins à 4 % aux Pays-Bas, qui était garanti sur les revenus belges. Les Provinces-Unies n'ont pratiquement rien prêté car les progrès militaires des Français qui occupèrent les Pays-Bas méridionaux et menacèrent les Provinces-Unies obligèrent les Hollandais à lever des emprunts pour leur propre défense ; Deutz & Co prêta juste 150 000 florins garantis sur la production de mercure, tandis qu'Hermann Benedetto de Venise prêtait 300 000 florins en 1746, garantis par la fourniture de mercure. Enfin le paiement des subsides anglais empêcha la Chambre des Comptes de souscrire des emprunts sur le marché londonien.

378

Après 1748, Charles de Lorraine et son ministre plénipotentiaire le comte Botta Adorno cherchèrent à remettre de l'ordre dans les finances des Pays-Bas, pour mettre fin au gaspillage et recourir plus systématiquement au crédit belge. En 1752, les États de Brabant souscrivirent un emprunt de 3 333 000 florins, qui était garanti sur les revenus de la Basse-Autriche. En 1754, le Commissariat général souscrivit un emprunt de 2 millions de florins à 4 % auprès de la Banque Osy & Fils de Rotterdam, qui était garanti sur les revenus de Flandre et amortissable en 20 ans. Les emprunts à répétition, souscrits à partir de 1755 à Bruxelles, épuisèrent le marché. Un emprunt sur le mercure chez Gédéon Deutz ne rapporta que 840 000 florins, soit le tiers de l'émission.

En juin 1755, on emprunta 277 000 florins à Gênes à 4,5 %. L'ouverture des hostilités stimula la recherche du crédit extérieur en particulier sur les trois marchés rendus disponibles par la nouvelle conjoncture internationale : l'alliance française, la neutralité des Provinces-Unies et l'absence de conflit austro-anglais. Un emprunt de 4 millions de florins sur les revenus de la Hongrie fut négocié en 1759 à Venise, mais il n'aboutit pas. Une poignée d'emprunts en Allemagne semble être la seule source supplémentaire de crédit. Les emprunts totalisèrent 32 millions de florins, ce qui n'a rien de surprenant étant donné que la guerre coûtait au moins 40 millions de florins par an. Ils avaient l'avantage de procurer de l'argent liquide immédiatement, à la différence des subsides français et ils n'ont cessé de prendre de l'importance à partir de 1760. Tous les modestes prêts consentis par les Hollandais étaient garantis sur le cuivre ou le mercure. Les emprunts italiens plus importants coûtaient cher.

Il est néanmoins surprenant que les Pays-Bas soient devenus en dépit de leurs plaintes, un important marché de capitaux. Cette constatation est renforcée par le succès des 5 loteries royales de 1756 à 1762, qui recueillirent 13 millions de florins. Les intérêts compris entre 4 et 7 ½ % n'étaient pas exorbitants. Pour préserver le marché belge, Kaunitz souhaitait en 1765 qu'au cas où le « bon génie » de la Monarchie préserverait la paix jusqu'en 1780, les emprunts

souscrits aux Pays-Bas aient été remboursés à cette date. En fait on souscrivait de nouveaux emprunts après avoir remboursé les anciens en particulier ceux dont l'intérêt portait 4 % ou plus pour tâcher de n'avoir plus que des emprunts à 3 ½ %.

Dickson distingue trois phases dans l'histoire du crédit à l'époque de la corégence entre 1765 et 1780⁹⁵. De 1763 à 1772, la dette extérieure a encore augmenté en dépit des intentions du gouvernement. De 1772 à 1778, celui-ci a fait un sérieux effort pour réduire sa dette tout en équilibrant son budget. Enfin en 1778, la guerre de Succession de Bavière obligea la Chambre des Comptes à recourir de nouveau au crédit extérieur.

Au cours de cette période, le marché anglais des capitaux fut ignoré et il ne reprendra son importance qu'après 1790. La Suisse qui commençait à prêter de l'argent au gouvernement français fut également ignorée. Le marché allemand est représenté par les Frères Bethmann de Francfort, qui sont surtout actifs après 1780. En fait de 1763 à 1780, la Cour de Vienne plaçait ses emprunts à Gênes et à Amsterdam, aux Pays-Bas autrichiens et en Lombardie.

Dans les Pays-Bas autrichiens, toutes les affaires étaient traitées par la Veuve Nettine et son correspondant viennois le baron Fries⁹⁶. L'importance des emprunts souscrits à cette période montre la solidité des liens établis entre Vienne et Bruxelles durant la guerre de Sept Ans : elle illustre la politique de crédit de Kaunitz, qui réussit parce qu'il avait placé les hommes compétents aux bons endroits. La guerre de Succession de Bavière a été en partie financée par les emprunts belges. Vienne ne devait toutefois pas emprunter trop souvent ni de trop grosses sommes.

Un certain nombre d'intermédiaires apparaissent à Milan et à Gênes, où dominait la maison Brentano Cimaroli, qui avait ses bureaux à Gênes et à Vienne et qui absorba la maison Marchelli & Co après la faillite de cette dernière en 1776. Le Trésor impérial était en concurrence à Gênes avec ses propres sujets : 47 emprunts publics contre 34 emprunts faits par des particuliers, les Jésuites, les États de Styrie ou de Basse-Autriche ou les familles aristocratiques (les Auersperg, les Liechtenstein, les Fürstenberg ou les Schwarzenberg) pour un montant de 9 millions de florins entre 1760 et 1773. Les créanciers les plus nombreux et les plus importants (près de 4 millions de florins) étaient les aristocrates hongrois, dont le comte Christophe Erdödy (1,5 million de florins). Ces emprunts à court terme représentaient une charge annuelle de 9 % minimum pour l'emprunteur.

95 P. G. M. Dickson, *Finances and government, op. cit.*, t. 2, « External borrowing », p. 272-299.

96 *Ibid.*

Entre 1764 et 1780, la Monarchie recourt largement à des emprunts à moyen terme souscrits aux Pays-Bas et en Italie. Le total s'élève à 76 millions de florins, dont 35 % provenaient des Pays-Bas autrichiens, 30 % des Provinces-Unies et 30 % d'Italie. On empruntait en moyenne 6 millions par an entre 1765 et 1768, puis en 1771-1772, et beaucoup moins en 1769-1770, puis après 1772 jusqu'à la guerre de Succession de Bavière, où l'on fit appel au crédit au moins autant que pendant la guerre de Sept Ans. Ces difficultés financières y compris la réserve des banquiers belges à prêter largement à la Chambre des Comptes encouragèrent la conclusion d'un compromis avec la Prusse lors des négociations de Teschen en mai 1779.

En effet, les emprunts de la Chambre des Comptes de Vienne aux Pays-Bas autrichiens n'avaient pas été entièrement remboursés et atteignaient la somme de 19 millions de florins en 1769, pour laquelle on trouva un « système de liquidation ». La dette fut divisée en deux parties de valeur inégale : la plus grande part devait être amortie en 32 annuités à raison de 981 000 florins par an, les 25 % restant seraient traités normalement. Cette solution surchargea le budget des Pays-Bas de 1,5 million de florins. En outre les provinces belges avaient fourni au Trésor impérial un don gratuit de 11,5 millions de florins rhénans entre 1757 et 1763, de sorte que la somme totale mise « à la disposition des finances allemandes » s'éleva finalement à 60 millions de florins. Le déficit de la balance fut compensé « par l'attention particulière que le gouvernement a eu d'encourager le commerce et de faire entrer par son moyen une partie des fonds enlevés à la circulation ». Cette ponction fut en partie compensée par la vente de produits agricoles. Les emprunts étaient remboursables en 10-12 ans, mais en 22 ans pour ceux souscrits pendant la guerre de Succession de Bavière. Le service de la dette était assuré par la vente des produits miniers dont le banquier Fries était responsable.

Le système des emprunts à l'extérieur était considéré par Vienne comme un exemple des relations étroites entre les différentes provinces de la Monarchie. Il eut aussi le mérite d'affranchir en partie la Chambre des Comptes de sa dépendance à l'égard de la banque juive, qui avait dominé le système de crédit à partir de 1690. La dette extérieure ne représentait que 40 % du total au début de la période et elle était éteinte en 1778. Des remboursements ponctuels ont accru la confiance des créanciers à Bruxelles, Anvers, Amsterdam ou Gênes. Les créanciers étrangers avaient des intérêts dans la Banque de la Ville de Vienne et le *Kupferamt*, qui représentaient en 1763 selon un rapport de Spiersch à Marie-Thérèse, une charge annuelle de 2,5 millions de florins.

On en sait moins sur les emprunts hollandais. Le remboursement était largement financé par les revenus miniers, dont Fries s'occupait et qui trouvaient leur origine dans la vente du mercure à la fin du xvii^e siècle. Les prêts au Trésor

étaient remis en partie directement à Vienne, en partie à Bruxelles à Madame Nettine, qui transmettait parfois des espèces. Les remboursements étaient effectués pour moitié en espèces en 1780, ils représentaient même 93 % du total (1 974 000 florins sur 2 121 000). Cette exportation d'espèces se produisait au moment où la politique mercantiliste de Joseph II cherchait au contraire à drainer le plus d'argent à l'intérieur de la Monarchie.

Les emprunts extérieurs se faisaient par l'intermédiaire de commissionnaires, qui étaient rétribués pour vendre l'emprunt et pour en payer les intérêts par la suite. Les Italiens recevaient une commission de 2 %, 1 % pour le paiement des intérêts et 1 % pour le remboursement du capital, le baron Fries se contentait de 2 %, ½ % et ½ %, alors que Madame Nettine, à Bruxelles, demandait moitié moins soit 1 %, ½ % et ½ %.

Le recours aux marchés financiers de Gênes et des Pays-Bas a continué sous Joseph II. Il a emprunté au total 11,8 millions de florins aux Pays-Bas et 5,7 millions de florins à Gênes. Aux Pays-Bas le crédit de l'empereur s'effondra au cours de l'année 1789. La Monarchie a emprunté 22,6 millions de florins à Amsterdam entre 1784 et 1792. Les moulinets avec le sabre n'étaient pas incompatibles avec les affaires financières aux Pays-Bas et aux Provinces-Unies.

Les banquiers viennois Aguilar, Fries, Hillebrand, Küner Palm, Spitz et Wiesenhütten servaient d'intermédiaires dans la négociation des emprunts extérieurs⁹⁷. Les intermédiaires étaient rétribués pour placer l'emprunt et pour assurer le versement des intérêts. À Amsterdam on négociait avec la firme Deutz en déclin, la firme Goll & Co mais surtout avec Jean Osy & fils, d'origine gasconne, liée par mariage aux Proli d'Anvers (la maison Osy a survécu jusqu'en 1850).

Giulio Cesare Busti était à Milan le principal agent pour les investisseurs génois, représentés par le marquis Marcello Durazzo. La maison Brentano Cimaroli de Gênes et de Vienne était un des piliers des transactions pour les emprunts souscrits à l'extérieur par la Monarchie, comme les Verbruegge & Goll l'étaient aux Pays-Bas. Les Brentano étaient au service de la Maison d'Autriche depuis le début du siècle et Domenico Brentano avait ouvert une filiale à Vienne pendant la Guerre de Sept ans. La firme génoise a accordé 86 prêts entre 1760 et 1792 pour un total de 108 millions de livres et fit faillite en 1794.

Les frères Bethmann, banquiers de Francfort, qui étaient les agents des Habsbourg en Allemagne, ont représenté la nouvelle source de crédit à la fin du siècle. Les frères Bethmann ont prêté 6 millions de florins à Joseph II et 7,7 millions à Léopold II. Jean Philippe Bethmann, qui avait hérité d'une

⁹⁷ P. G. M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, op. cit., t. 1, chap. 7-8.

modeste maison de commerce à Francfort, étendit ses activités à la banque. Il négocia 17 emprunts pour 2 millions de florins aux princes allemands et commença à faire des affaires avec Vienne à partir de 1779, de sorte qu'il accumula une des plus grosses fortunes de Francfort et son fils Simon fut anobli en 1808.

Au terme de ce chapitre trois conclusions paraissent s'imposer :

- 1) La Chambre des Comptes n'a fait que modérément appel au crédit jusqu'en 1700, 22 millions pour une guerre de 15 ans, avec un second front durant 7 ans, ce n'est pas tellement exagéré. Étant donnée la faible part prise par les banquiers jusqu'à 1699, c'est essentiellement les bénéficiaires tirés de la production agricole qui ont fourni cet argent, compte tenu du rôle des capitalistes associés à la Chambre des Comptes et des profits de certains généraux réinvestis en fonds d'États.
- 2) La Chambre des Comptes a su « moduler » le financement de l'impasse ce qui montre qu'en dépit de toutes les critiques elle n'était pas si mal gérée, car jamais, après 1680, la politique autrichienne n'a été dans l'étroite dépendance de telle ou telle puissance. Lorsqu'en 1690 l'aide du Saint-Siège a cessé, les ressources propres de la Monarchie lui ont permis de faire face à l'essentiel de ses obligations. L'économie en expansion a permis à la Chambre d'accroître la pression fiscale, tout en faisant appel au crédit intérieur ; puis, au XVIII^e siècle, au crédit extérieur. De toute façon, la disparition du péril ottoman après la paix de Karlowitz a rendu la gestion des finances moins dramatiques, même si les ambitions de Frédéric II ont à plusieurs reprises inquiété, non sans raison, la cour de Vienne.
- 3) Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Monarchie a moins que la France ou la Grande-Bretagne fait appel au crédit et l'endettement maîtrisé lui a permis de garder des finances saines jusqu'aux guerres de la Révolution. Elle a en particulier utilisé habilement le crédit que lui fournissaient les Pays-Bas autrichiens.

Toutefois durant toute la période, le déclenchement d'une guerre obligeait la Monarchie à faire appel au crédit et le phénomène devint de plus en plus dangereux à partir de la fin du règne de Marie-Thérèse. Le souci d'une gestion financière raisonnable fut certainement un obstacle aux aventures extérieures de Joseph II. Mais il pensait comme beaucoup d'autres responsables avant lui que des réformes de l'appareil administratif et une meilleure gestion des finances publiques fourniraient une solution durable au problème de l'impasse budgétaire.

CHRONOLOGIE

- 1526 Bataille de Mohacs. Mort de Louis II Jagellon.
1526 Ferdinand I^{er} de Habsbourg élu roi de Bohême et de Hongrie.
1526 Jean I^{er} Zapolya, élu roi de Hongrie.
1527 1^{er} janvier, création du Conseil privé et de la Chambre des Comptes de Vienne.
1528 Création de la chambre hongroise.
1529 Siège de Vienne par Soliman le Magnifique.
1541 Prise de Bude par Soliman le Magnifique. Mort de Jean I^{er} Zapoly.
1552 Prise de Temesvar par Soliman le Magnifique.
1552 Occupation des Trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun) par Henri II.
1556 Création du Conseil de la guerre de Vienne.
1564-1576 Maximilien II empereur. Partage de la monarchie.
1566 Prise de Szigetvar par l'armée de Soliman le Magnifique.
1568 Paix d'Andrinople.
1569 L'archiduchesse Élisabeth (1554-1592) épouse Charles IX, roi de France.
1576-1611 Rodolphe II empereur.
1591 Hassan, pacha de Bosnie, assiège Sisak.
1592 Juin, Hassan pacha de Bosnie prend Bihac.
1593-1608 Guerre de Quinze Ans.
1593 1^{er} mai, le Grand Vizir déclare la guerre à l'empereur.
1593 22 juin, défaite et mort de Hassan, pacha de Bosnie, à la bataille de Sisak.
1593 Sigismond Bathory, prince de Transylvanie.
1593 Prise d'Esztergom et de Visegrad.
1593 Sinan Pacha prend Sisak, Veszprém et Varpalota.
1594 Conquête par les Impériaux de Nograd et de Hatvan ; échec devant Esztergom.
1594 Les Impériaux reprennent Sisak et Petrinja.
1594 29 septembre, prise de Győr par les Turcs.
1595 Mansfeld prend Visegrad.
1596 Prise d'Eger par le sultan Mourad III.
1596 23-26 octobre, victoire turque à Mezökeresztés.

- 1597 Prise de Tata et de Papa par les Impériaux.
- 1597 Les Turcs reprennent Tata et Vac.
- 1597 Sigismond échoue devant Temesvar en octobre.
- 1598 29 mars, Adolphe de Schwarzenberg reprend Győr.
- 1599 Perte de Papa par les Impériaux.
- 1599 Michel le Brave réalise l'union éphémère des pays roumains.
- 1600 Octobre, le grand vizir prend Nagykanisza.
- 1600 Novembre, Michel le Brave battu s'enfuit à Vienne.
- 1601 Septembre, Mercœur prend Szekesfehérvár.
- 1602 Le grand vizir reprend Szekesfehérvár en août, tandis que l'archiduc Mathias prend Pesth et assiège Bude en octobre.
- 1603 Octobre, les Impériaux reprennent Hatvan.
- 1604 Révolte d'Étienne Bocskai. Kassa devient sa capitale. Les Impériaux évacuent Pesth, Hatvan, Vac mais sauvent Esztergom.
- 1605 Le Grand vizir Lala Mehmet reprend Visegrad, Vezprém et Esztergom.
- 1605 Septembre, Bocskai élu prince de Transylvanie.
- 1606 Paix de Vienne.
- 1606 29 octobre, traité de Zsitva Torok.
- 1606 29 décembre, mort de Bocskai.
- 1618 23 mai, défenestration de Prague.
- 1620 Le duc d'Angoulême négocie l'armistice d'Ulm.
- 1620 8 novembre, bataille de la Montagne Blanche.
- 1623 *Münzcalada.*
- 1625 Intervention du Danemark en Allemagne.
- 1627 Constitution renouvelée de la Bohême.
- 1629 Édikt de restitution.
- 1630 Intervention de la Suède.
- 1631 Défaite de Tilly à Breitenfeld.
- 1632 Mort de Gustave Adolphe à la bataille de Lützen.
- 1634 Victoire du Cardinal Infant à Nördlingen. Préliminaires de Pirna.
- 1635 Paix de Prague.
- 1635 Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne.
- 1635 Intervention de la France en Allemagne.
- 1637 Mort de Ferdinand II. Avènement de Ferdinand III.
- 1644 Congrès de la paix à Münster et à Osnabrück en Westphalie.
- 1645 Défaite des Impériaux à Jankau (Bohême).
- 1645 Les Suédois qui envahissent la Basse-Autriche et la Moravie.

- 1645 Turenne défait les Bavaois à Nördlingen.
- 1648 30 janvier, paix hispano-hollandaise.
- 1648 Mai, bataille de Zusmarshausen.
- 1648 Août, bataille de Lens. Les Suédois occupent Prague.
- 1648 24 octobre, signature de la Paix de Westphalie.
- 1648 Mariage de Philippe IV avec l'archiduchesse Mariana. Georges II Rakoczi élu prince de Transylvanie.
- 1653 Session de la Diète d'Empire.
- 1654 Mort du roi des Romains, Ferdinand IV. Révision du cadastre en Bohême.
- 1655 Début de la seconde guerre du Nord. Léopold I^{er} élu roi de Hongrie.
- 1656 Georges-Louis Sinzendorf président de la Chambre des Comptes.
- 1657 Reprise des hostilités en Pologne. Mort de Ferdinand III. Léopold I^{er} roi de Bohême et de Hongrie.
- 1658 Élection impériale de Léopold I^{er}. Conclusion de la Ligue du Rhin.
- 1659 Session de la diète hongroise à Presbourg. Paix des Pyrénées. Intervention ottomane en Transylvanie.
- 1660 Paix d'Oliva. Mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
- 1661 Intervention des Impériaux en Transylvanie.
- 1662 Mort de l'archiduc Léopold-Guillaume. Prise d'Oradea par les Turcs.
- 1663 Prise de Neuhäusl Ersekujvar par les Turcs. Léopold sollicite à Ratisbonne l'aide de la diète d'Empire contre les Turcs
- 1664 1^{er} août, victoire chrétienne à Saint-Gotthard.
- 1664 10 août, paix de Vasvar. Début de la conjuration des Magnats hongrois. Mort de Nicolas Zrinyi.
- 1665 Début de la « Conférence secrète ». Extinction de la branche tyrolienne des Habsbourg.
- 1666 Conjuration des Magnats hongrois. Mariage de Léopold avec l'Infante Marguerite-Thérèse.
- 1667 Début de la guerre de Dévolution.
- 1668 19 janvier, traité de partage secret de la succession d'Espagne. Paix d'Aix-la-Chapelle. Publication du *Politischer Discurs* de Johann Joachim Becher.
- 1669 Lobkowitz principal ministre.
- 1670 Occupation de la Lorraine par Louis XIV. Révolte hongroise et croate. Expulsion des Juifs de Vienne.
- 1671 Exécution des Magnats rebelles. Kollonich président de la Chambre hongroise.
- 1672 Début de la guerre de Hollande. Les Turcs occupent la Podolie.

- 1673 Déclaration de guerre de Léopold à la France. Début de l'insurrection des Malcontents.
- 1674 Premier incendie du Palatinat. Invasion de l'Alsace par les Impériaux.
- 1675 Bataille de Türckheim. Mort de Turenne. Bataille de Fehrbellin.
- 1676 Décès de l'Impératrice Claudia Félicitas. Alliance de Louis XIV avec les Malcontents de Hongrie. Promulgation des *Juribus incorporalibus* de Basse-Autriche.
- 1678 Naissance de l'archiduc Joseph.
- 1679 Peste à Vienne. Paix de Nimègue.
- 1680 Politique des Réunions. Révolte paysanne en Bohême.
- 1681 Session de la Diète hongroise à Sopron. Occupation de Strasbourg par Louis XIV.
- 1682 Thököly roi de Haute-Hongrie vassal de la Porte.
- 1683 Second siège de Vienne par les Turcs.
- 1683 12 septembre. Victoire de l'armée chrétienne au Kahlenberg.
- 1684 Trêve de Ratisbonne. Constitution de la Sainte Ligue. Hörnigk : *Österreich über alles, wann es nur will.*
- 1685 Décès de l'Électeur palatin. Naissance de l'archiduc Charles, futur Charles VI.
- 1686 Conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Reprise de Bude par les Impériaux.
- 1687 Victoire des Impériaux à Mohacs. Diète hongroise à Presbourg. Joseph I^{er} roi de Hongrie.
- 1688 Prise de Belgrade par les Impériaux. Les Français envahissent la Rhénanie. Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre.
- 1689 Protectorat des Habsbourg sur la Transylvanie. Début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Incendie du Palatinat. Projet de réorganisation de la Hongrie de Kollonich.
- 1690 L'archiduc Joseph élu roi des Romains.
- 1691 *Diploma Leopoldinum* en Transylvanie.
- 1696 Mort de Jean III Sobieski.
- 1697 Victoire du Prince Eugène à Zenta. Paix de Ryswick. Auguste II, Électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
- 1699 Paix de Karlowitz. Second traité de partage de la succession d'Espagne. Mort du prince électoral de Bavière.
- 1700 Testament de Charles II d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. Décès de Charles II. Début de la grande guerre du Nord.
- 1701 Mort de Guillaume III d'Orange. Grande Alliance de La Haye.
- 1702 Début de la guerre de succession d'Espagne.

- 1703 Début de la guerre d'Indépendance hongroise. Débarquement de l'archiduc Charles au Portugal. La « jeune Cour » prend le pouvoir. Faillite de la banque Oppenheimer.
- 1704 Défaite franco-bavaroise à Hochstædt.
- 1705 Siège de Turin par le prince Eugène. Mort de Léopold I^{er}. Joseph I^{er} empereur. Création de la Banque de la ville de Vienne.
- 1707 Siège de Toulon par les Impériaux. Diète d'Onod.
- 1708 Le prince Eugène occupe Lille.
- 1711 Mort de Joseph I^{er}. Avènement de Charles VI. Compromis austro-hongrois à Szatmar. François II Rakoczi part en exil.
- 1713 Signature de la paix d'Utrecht entre la France et les Puissances maritimes. Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne. Pragmatique Sanction.
- 1714 Signature de la paix de Rastatt entre la France et Charles VI, qui reçoit les possessions italiennes des Habsbourg en compensation.
- 1714 Traité de paix de Rastatt avec la France.
- 1716 Victoire du prince Eugène de Savoie à Peterwardein. Prise de Temesvar (roumain Timisoara).
- 1717 Reprise de Belgrade par les Impériaux.
- 1718 Traité de paix de Passarowitz avec la Sublime Porte : la Monarchie annexe le Banat de Temesvar, l'Olténie, la plus grande partie de la Serbie et une bande de territoire bosniaque au Sud de la Save.
- 1718 Réorganisation de la Frontière militaire.
- 1723 Adoption de la Pragmatique Sanction. Création du Conseil de Lieutenance en Hongrie.
- 1733 Guerre de succession de Pologne.
- 1735 Préliminaires de Vienne.
- 1737 François III de Lorraine, Grand duc de Toscane.
- 1737 Guerre avec l'Empire ottoman.
- 1739 18 septembre, traité de Belgrade : la Monarchie reperd Belgrade.
- 1740 29 octobre, mort de Charles VI. Avènement de Marie-Thérèse.
- 1740 Frédéric II envahit la Silésie.
- 1741 13 mars, naissance de Joseph II.
- 1741 25 juin, Marie-Thérèse couronnée « roi » de Hongrie à Presbourg.
- 1741 La France et la Bavière déclarent la guerre à Marie-Thérèse.
- 1742 Charles Albert, Électeur de Bavière, élu empereur sous le nom de Charles VII.
- 1742 Paix avec la Prusse.
- 1743 12 mai, Marie-Thérèse couronnée reine de Bohême à Prague.

- 1744 La Prusse rentre en guerre.
- 1745 13 septembre, François de Lorraine élu empereur sous le nom de François I^{er}.
- 1745 25 décembre, paix de Dresde avec la Prusse.
- 1748 25 mars, paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1749 2 mai, réformes d'Haugwitz.
- 1750 Kaunitz ambassadeur impérial à Paris.
- 1753 13 mai, Kaunitz chancelier d'État.
- 1756 1^{er} mai, renversement des alliances : 1^{er} traité franco-autrichien.
- 1757 1^{er} mai, second traité de Versailles.
- 1759 Réforme de la censure à Vienne.
- 1759 Le troisième traité franco-autrichien annule pratiquement le second traité.
- 1760 Joseph épouse Isabelle de Parme.
- 1761 Réforme de Kaunitz : création du Conseil d'État.
- 1762 Mort de la Tsarine Élisabeth Petrovna. La Russie abandonne la coalition.
- 1763 15 février, traité d'Hubertsbourg entre la Prusse et la Monarchie autrichienne.
- 1764 Joseph II élu et couronné roi des Romains à Francfort.
- 1764 7 septembre, Stanislas Auguste Poniatowski élu roi de Pologne.
- 1765 18 août, mort à Innsbruck de l'empereur François I^{er}. Joseph II corégent.
- 1768 Guerre entre la Russie et l'Empire ottoman.
- 1769 Septembre, les Impériaux occupent les 13 villes de la Zips.
- 1770 Mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin Louis.
- 1770 Seconde rencontre de Joseph II et de Frédéric II.
- 1772 5 août, premier partage de la Pologne. Annexion de la Galicie.
- 1774 21 juillet, traité de Kutchuk Kaïnardji entre la Sublime Porte et la Russie.
- 1775 7 mai, Joseph II annexe la Bucovine. Révolte paysanne en Bohême.
- 1777 Réforme scolaire en Hongrie (*Ratio studiorum*). Voyage de Joseph II en France. Mort de l'Électeur de Bavière Max III Joseph.
- 1778 3 janvier, les Impériaux occupent la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.
- 1778 5 juillet, Frédéric II envahit la Bohême.
- 1779 13 mai, paix de Teschen : Joseph II annexe l'Innviertel.
- 1780 29 novembre, mort de Marie-Thérèse : fin de la co-régence.
- 1781 Alliance entre la Russie et la Monarchie autrichienne. Nouvelle réforme de la censure. (13 octobre). Promulgation de l'édit de tolérance à l'égard des protestants et des juifs. Abolition des servitudes personnelles.
- 1782 Fermeture des couvents des Ordres religieux contemplatifs. Visite du Pape Pie VI à Vienne (22 mars-20 avril). Union de la Chambre hongroise avec

- le Conseil de Lieutenance. Fusion de la Chancellerie de Hongrie avec la Chancellerie de Transylvanie.
- 1783 Réorganisation du Conseil de Lieutenance en 46 sections. Création de nouveaux diocèses. Rachat de la corvée. Début de la réforme fiscale.
- 1784 « Lettre pastorale » de Joseph II à tous les fonctionnaires de la Monarchie. Transfert de la Couronne de saint Étienne à Vienne. L'allemand langue de l'administration hongroise. Recensement général de la population. Nouvelle réglementation douanière. Projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. Tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Ouverture de l'Hôpital général à Vienne. Révolte paysanne en Transylvanie.
- 1785 Suppression de l'administration autonome des comitats en Hongrie. Ordonnance de Joseph II sur le servage en Hongrie. Règlement de l'affaire de l'Escaut (traité de Fontainebleau).
- 1786 Réforme de l'État de Milan. Suppression des *Novae Constitutiones* de Charles Quint.
- 1787 Réformes de la justice et de l'administration des Pays-Bas autrichiens. Joseph II et Catherine II signent à Cherson une alliance contre l'Empire ottoman (24 août). Première révolte des Pays-Bas autrichiens.
- 1788 Joseph II déclare la guerre à la Porte. Joseph II prend le commandement de 200 000 Impériaux en Hongrie. Nouveau règlement douanier (septembre). L'armée ottomane ravage le Banat de Temesvar. Panique chez les Impériaux. (novembre). Joseph II malade rentre à Vienne.
- 1789 André Hadik, commandant en chef. Mort d'André Hadik. Gédéon Laudon commandant en chef des Impériaux. (9 octobre). Prise de Belgrade par les Impériaux (24 octobre). Les Pays-Bas prennent les armes contre Joseph II.
- 1790 26 janvier, Joseph II abroge toutes ses réformes sauf l'abolition du servage et la tolérance religieuse. Retour de la Couronne de saint Étienne en Hongrie (16 février). Mort de Joseph II à Vienne (20 février). Léopold II abolit la réforme fiscale de Joseph II (9 mai).

GLOSSAIRE

Accise. Impôt de consommation sur les denrées de première nécessité. L'accise prit la forme d'une taxe sur les transactions de produits de consommation courante. Sa pratique qui s'était développée aux Provinces-Unies au XVII^e siècle inspira les économistes d'Europe centrale.

Aides (impôts sur les boissons). Appelé *Biergraschen* en Bohême, il y fut institué définitivement en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception fut confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries et qui étaient eux-mêmes surveillés par l'inspecteur général des aides, un conseiller de la Chambre des Comptes établi à Prague. En Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons était appelé *Zapfenmass*. Il fut créé en 1556 et portait essentiellement sur le vin.

Ansässigkeit. L'unité fiscale en Bohême qui fut ainsi définie : un paysan qui assurait la corvée attelée avec 4 animaux de trait, quelle que fût l'étendue de son exploitation, était défini comme « établi » (*angesessen*).

Anticipation. Avance versée par le contribuable noble sur le versement des contributions. L'anticipation était considérée comme un crédit bon marché de très brève durée, inférieur à une année fiscale. La diète de Basse-Autriche accordait volontiers des anticipations à la Chambre des Comptes.

Armalistae. Nobles hongrois qui ne possédaient aucune propriété foncière qui avaient juste des armoiries qui les distinguaient de la plèbe et qui leur conféraient les privilèges juridiques de la noblesse, mais pas l'exemption fiscale. Ils représentaient en 1780 45 à 48 % des familles nobles.

Armée d'Empire. Voir **Armée des Cercles**.

Armée des Cercles. Dans le système militaire dépendant de la Diète d'Empire et des Princes d'Empire, ce sont les contingents que chaque prince d'Empire doit fournir en fonction de ses ressources et qui ont été fixés par la Matricule d'Empire de 1512. En pratique, les Cercles de Souabe, de Basse-Saxe et de Franconie qui fournissent l'essentiel de l'armée des Cercles, les grands États comme la Bavière, la Saxe électorale ou le Brandebourg détachant le cas échéant une partie de leur armée permanente. Ces troupes dépendaient de la Diète d'Empire qui nommait un maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), totalement autonome par rapport aux autorités de Vienne. L'armée des cercles fut mobilisée pour la dernière fois durant la guerre de Sept ans contre la Prusse, qui s'était rendue coupable d'agression contre l'électorat de Saxe en 1756. Elle fut battue par les Prussiens à la bataille de Rossbach en 1759.

Bailli de Basse-Autriche ou Vicedom. Il était l'officier comptable du domaine, chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier. Il était chargé des dépenses

en Basse-Autriche, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement de la province (*Regiment*).

Banco del Giro. Banque créée en 1703 à Vienne qui fut remplacée en 1705 par la banque de la ville de Vienne.

Bancozettel. Billets de banque émis par la banque de la Ville de Vienne, qui était autorisée à les recevoir en paiement pour moitié des sommes dues. La patente du 1^{er} août 1771 autorisa l'émission de 12 millions de florins de billets par la banque de la ville de Vienne, les billets précédents ayant pratiquement disparu de la circulation. Ils avaient cours en Bohême et à partir de 1785, en Galicie, Hongrie et Transylvanie. Le public leur témoigna une confiance croissante.

Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*). Elle apporta une solution au problème du crédit à court terme. À l'origine elle reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. Pour les créances les plus anciennes, la banque servit un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche. Comme la banque était dotée de revenus réguliers et qu'elle avait l'appui des milieux économiques viennois, elle jouit enfin d'une certaine confiance à partir de 1710.

Bauernstand. Ce sont les masses paysannes, qui ne sont pas organisées en Ordre (*Stand*) sauf au Tyrol, où les communautés villageoises étaient représentées à la diète provinciale.

Bey und Kopfsteuer. Voir **Capitation**.

Biergroschen. Voir **Aides**.

Bourse de Vienne. Elle fut créée en 1762 pour permettre aux particuliers de négocier les fonds d'État. Elle était liée aux activités de la Banque de la ville de Vienne.

Bulle d'Or de 1222. Elle a été octroyée par le roi de Hongrie André II pour garantir les privilèges de la noblesse. En particulier l'article 31 accorde aux Ordres le droit de se révolter si le roi ne respecte pas les libertés du royaume. Cet article a été formellement abrogé par la diète de 1687.

Bulle d'Or de 1356. Elle a été promulguée par l'empereur Charles IV afin de régler l'élection impériale en Allemagne. Il a désigné sept électeurs : trois princes ecclésiastiques (les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves) et quatre princes laïques : le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Le couronnement qui eut d'abord lieu à Aix-la-Chapelle a été déplacé à Francfort et le nombre des électeurs est passé de sept à neuf au xvii^e siècle : aux sept électeurs traditionnels, on a ajouté la Bavière en 1648 et le Hanovre en 1693.

Camera Hungarica. Voir **Chambre hongroise**.

Caméralistes. On les appelait en France mercantilistes ou colbertistes et ils étaient hostiles à la liberté économique (libre circulation des grains ou abolition des barrières douanières). Ils préconisaient le protectionnisme le plus strict avec intervention de l'État dans le domaine économique. La doctrine élaborée au xvii^e siècle était toujours en vigueur à la Cour de Vienne, malgré la présence de physiocrates et elle a fortement inspiré la politique économique de Joseph II.

Cammer Thuerhuetter. Voir **Concierge de la Chambre des Comptes**.

Capitaine de cercle. Naguère officier des États chargé de représenter le gouvernement de Prague dans les circonscriptions ou cercles (l'équivalent d'un arrondissement français), il était depuis les réformes de 1749, nommé par le pouvoir royal pour appliquer les lois et surveiller la noblesse locale. Joseph II a nommé des capitaines de cercle dans l'ensemble des Pays héréditaires, puis il a cherché avec un succès mitigé à étendre l'institution à l'ensemble de la Monarchie (Hongrie, Milan et Pays-Bas autrichiens).

Capitation (*Bey und Kopfsteuer*). Impôt extraordinaire levé lorsque le danger turc se faisait trop pressant, sans le consentement des diètes. Les habitants, du plus riche (comte ou évêque) au plus pauvre (simple journalier agricole) étaient répartis en 11 classes dont les contributions allaient de 1 000 à 3 florins. Ainsi la capitation qui frappait tous les habitants âgés de plus de 14 ans était un impôt proportionné dans une certaine mesure aux facultés contributives des sujets. En 1690 on taxa aussi les mères de famille, pour la moitié de la valeur du mari, et les enfants pour le quart. Les membres du clergé, en dépit de leurs immunités, n'échappaient pas à la capitation.

Cassette impériale (*Gebeime Kammer*). Caisse mise à la disposition de l'empereur pour alimenter ses dépenses personnelles (aumônes, jeux du hasard, mécénat). Elle était alimentée en pièces d'or (ducats hongrois).

Censimento. C'est le premier cadastre (ou recensement) qui fut établi à Milan dans les années 1760 et qui servit de modèle au projet de cadastre que Joseph II voulut, à partir de 1785, imposer à l'ensemble de la Monarchie, afin de procéder à la réforme de l'impôt foncier.

Cercles. Le royaume de Bohême puis les Pays héréditaires étaient divisés en unités administratives qui étaient l'intermédiaire entre le gouvernement de la province et la seigneurie et qui correspondaient à peu près à un arrondissement français. On trouvait à sa tête un « capitaine de cercle » nommé depuis 1749 par le souverain. C'est ce modèle que Joseph II voulait étendre à l'ensemble de la Monarchie. Il ne faut pas confondre ces circonscriptions avec les 10 Cercles existant dans le Saint-Empire (*Reichskreise*) depuis 1512.

Chambre basse ou Table des régnicoles. Dans le système bicaméral qui régissait la diète hongroise depuis 1608, c'était l'assemblée où siégeaient les députés de la noblesse des comitats et les représentants des villes libres royales, ainsi que les procureurs des Magnats absents. Elle était présidée de droit par un magistrat nommé le président de la Table royale ou *Personalis Presentia Regiae*. Elle siégeait à Presbourg dans le Palais de la noblesse ou « Palais vert » (*Domus viridis*).

Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*). Créée en 1527 par Ferdinand I^{er}, la « Chambre de la Cour » ou Chambre des Comptes était destinée à gérer les revenus du domaine, mais les revenus extraordinaires, c'est-à-dire les impôts étaient également de sa compétence. Elle n'a jamais été un ministère des finances au sens moderne du terme. Elle était destinée à l'origine à superviser les activités des Chambres particulières pour gérer les soldes créditeurs. Organisée selon le système collégial (un président nommé entouré d'une douzaine de conseillers), les conseillers étaient assistés d'une importante bureaucratie. Elle a connu bien des vicissitudes lors des réformes du règne

de Marie-Thérèse. Mise en sommeil par la réforme d'Haugwitz, Kaunitz lui confia en 1761 l'administration de tous les revenus caméraux. La réforme de juin 1765 lui restitua toutes ses attributions et Hatzfeld en devint le président.

Chambre haute ou Table des Magnats. Dans le système bicaméral de la diète hongroise, la Table des Magnats était l'assemblée où siégeaient les barons du royaume, les évêques et tous les membres masculins majeurs des familles aristocratiques. Ils étaient invités personnellement et toute absence devait être justifiée. Elle était présidée de droit par le Palatin ou en cas de vacance de l'office par le Grand juge. Ce fut le cas en 1790 lors de la diète du couronnement de Léopold II.

Chambre hongroise ou Chambre de Presbourg (*Camera hungarica*). Créée en 1528, elle administrait les revenus du domaine royal en Hongrie, mais la gestion des mines et des contributions militaires échappait totalement à son autorité, ainsi que les XIII comitats de Haute-Hongrie, gérés par la Chambre de Scépusie. Elle prétendait être entièrement autonome par rapport à la Chambre des Comptes de Vienne et fut finalement placée sous l'autorité du Conseil de Lieutennce en 1784. Le président de la Chambre hongroise était nommé par le roi, mais devait être un seigneur laïque, ce qui permit de contester la nomination de Léopold Kollonich, en 1671.

Chambre de Bohême. Créée en 1557, elle gérait les *cameralia* de Bohême.

Chambre de Scépusie. Créée en 1567 pour assurer l'entretien de la frontière militaire de Haute Hongrie, elle fut installée à Cassovie (Kassa/Kosice, Slovaquie) à la demande de Lazare Schwendi. Elle était autonome par rapport à la Chambre de Presbourg.

Chancelier d'Autriche. Ferdinand II a créé en 1620 un chancelier chargé de contrôler l'administration et la justice des Pays héréditaires au sens strict (Basse-Autriche et Autriche intérieure). Le chancelier, qui était souvent un juriste bourgeois, a essayé de s'ingérer dans les affaires de politique étrangère et il est entré en concurrence avec le vice-chancelier d'Empire. Il était chargé de transmettre les propositions royales (*postulata*) aux différentes diètes autrichiennes.

Chancelier de Cour et d'État. Titre porté par Kaunitz. Il dirigeait la politique étrangère et surveillait le gouvernement de la Lombardie et des Pays-Bas. Il présidait le Conseil d'État, créé en 1761 à son initiative.

Chancellerie d'Autriche. Les services qui dépendent du chancelier d'Autriche sont installés à Vienne. Elle a une compétence de cour d'appel pour la Basse-Autriche et un plaignant ne peut aller au-delà puisque l'Autriche jouit du privilège de *non appellando* depuis 1364 : les sujets de l'archiduc ne peuvent donc aller en appel devant les tribunaux d'Empire.

Chancellerie de Bohême. Les services qui dépendent du chancelier de Bohême sont installés à Prague. C'est l'instance d'appel suprême pour le Royaume et le gouvernement du pays. Le chancelier est nommé par le roi parmi les membres de l'aristocratie bohême, mais il est aidé d'un chancelier adjoint. Le comte Franz Ulrich Kinsky ou le comte Chotek siègent à Vienne dans les instances gouvernementales.

Chancellerie de Bohême et d'Autriche. Après la réforme d'Haugwitz, les chancelleries d'Autriche et de Bohême ont fusionné en 1753. Leurs services, qui sont installés à

Vienne, ont été privés de leurs compétences judiciaires, qui ont été transférées à une Cour suprême (*Oberste Justizstelle*), chargée de juger en appel les procès venus des pays austro-bohèmes.

Chancellerie de Cour et d'État. Il s'agit des services que dirigeait d'une main ferme le prince Kaunitz. Sa compétence était principalement orientée vers la politique extérieure, mais elle était également chargée de surveiller le gouvernement des Pays-Bas et de la Lombardie. Créée en 1761, elle s'installa dans le palais du *Ballhausplatz* qui est encore le siège de la chancellerie d'Autriche.

Chancellerie d'Empire. Le vice-chancelier d'Empire qui résidait à Vienne dirigeait une importante bureaucratie, qui avait en particulier la charge de la correspondance diplomatique avec les ambassadeurs et agents diplomatiques qui représentaient l'empereur et le Saint-Empire à l'étranger. Elle était divisée en deux sections (expéditions), l'une de langue allemande, la plus nombreuse et l'autre de langue latine pour la correspondance avec le cercle de Bourgogne, l'Italie et l'étranger. La chancellerie occupait une aile de la *Hofburg*.

Commissaires des États En Basse-Autriche. C'était un collège de 6 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui géraient les finances de la province sous le contrôle du maréchal de Basse-Autriche et du comité des États, dont ils constituaient une commission. Leurs comptes étaient examinés par une autre commission de 6 membres, le *Raitcollegium*.

Comité des États. En Basse-Autriche, les 18 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui siégeaient en permanence et se réunissaient sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche. Parmi eux se trouvaient deux commissions, les 6 commissaires des États (*Verordneten*), qui géraient les finances et le collège des comptables (*Raitcollegium*), qui contrôlait les comptes des commissaires.

Commissariat général des guerres (*Generalkriegscommissariat*). Administration responsable du ravitaillement et de la logistique des armées impériales. Le commissaire général était l'intermédiaire entre le Conseil de la Guerre et la Chambre des Comptes. Il déléguait ses pouvoirs à des commissaires des guerres qui assistaient les chefs d'armée en campagne. Il traitait avec la Chambre des Comptes de toutes les affaires de contribution. Il devait conférer avec le Conseil de la Guerre ou les commandants en chef de tout ce qui pouvait manquer. Il devait entrer en relations avec les autorités des différents pays de la Monarchie. De manière générale il devait régler les questions d'argent, de ravitaillement et de transport et ne devait rendre compte qu'à la seule Chambre des Comptes de Vienne. L'empereur avait donc créé un ministère supplémentaire, qui réduisait les attributions des conseils plus anciens, Chambre des Comptes et Conseil de la Guerre, mais qui avait l'avantage d'être sous la responsabilité d'un seul individu. Le choix du commissaire général était donc important.

Compagnie de commerce avec l'Orient (*Orientalische Handelskompagnie*). Dirigée par un négociant de Fiume, Triangl, elle avait le monopole du commerce avec l'Empire ottoman à partir de 1665, en application de la paix de Vasvar. Si elle se heurta à une rude concurrence chez les Turcs, elle consacra une bonne partie de ses capitaux et de ses activités à l'importation de bétail hongrois sur le marché autrichien.

Conciergerie de la Chambre des Comptes. C'était un modeste officier qui était chargé de la sécurité et de l'entretien des locaux. Il recevait un traitement annuel de 100 florins tout comme le « chauffeur » (*Heizer*) chargé de l'entretien des poêles des bureaux.

Concursus palatinalis. Après la session de la diète hongroise de 1687, Léopold préféra convoquer une assemblée de notables pour faire voter les contributions auxquelles le cardinal Kollonich voulait soumettre la Hongrie. Le *Concursus* comprenait surtout des prélats et des Magnats avec quelques représentants des villes et des comitats, mais à la différence de la diète, tous étaient nommés par la Cour de Vienne. Malgré cette réforme fondamentale, il y eut deux réunions orageuses en 1696 et en 1698 car ces notables surent très bien défendre leurs intérêts.

Concursus regnicolaris. Grand comité des États créé par la diète hongroise en 1715 afin de voter des impôts en cas de nécessité pressante. Réuni en 1715, 1719, 1721, 1724, 1727, 1734, 1735 et 1736, le *Concursus regnicolaris* a été aboli par une décision de la diète de 1741.

Conférence secrète. Elle a été créée en 1665 sur le modèle de la jointe espagnole par Léopold 1^{er}, qui ne veut plus subir la tutelle d'un Premier ministre. 4 à 6 membres du Conseil privé traitaient des affaires les plus importantes de politique générale. Mise en veilleuse par les réformes de 1749, la Conférence secrète fut rétablie en 1761 sous la forme du Conseil d'État. Joseph II a utilisé les services du Conseil d'État tout au long de son règne.

Conferentia de mediis* ou *Conferentia in œconomicis. Réunie à partir de 1682, c'est une version élargie de la conférence secrète destinée à discuter les orientations budgétaires de l'année suivante. Elle cherchait surtout à faire face à l'augmentation des dépenses.

Confins militaires ou Frontière militaire. Ils étaient l'une des créations les plus originales de la Monarchie, qui datait de 1522 et qui protégea efficacement les domaines des Habsbourg contre les Turcs. Ils furent réorganisés sous Charles VI après la reconquête de la Hongrie. Ils dépendaient du Conseil de la Guerre de Vienne et s'étendaient de l'Adriatique à la Transylvanie face à l'Empire ottoman. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, exempts de corvée, ils échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attira les réfugiés serbes, mais aussi les Hongrois désireux d'échapper au régime seigneurial. Ils étaient encadrés par des Allemands et à partir du règne de Marie-Thérèse ils fournirent 11 régiments de troupes régulières.

Conseil aulique d'Empire. Tribunal d'appel suprême attaché à la personne de l'empereur et siégeant à Vienne. Il faisait concurrence au Tribunal de la Chambre d'Empire. Ses 24 conseillers catholiques et luthériens venaient de toutes les régions du Saint-Empire. Joseph II a essayé de le réformer mais le retard accumulé dans l'examen des procès était considérable.

Conseil d'Italie. Dicastère viennois créé par Charles VI pour gouverner les possessions italiennes des Habsbourg. Il fut supprimé en 1758 à la mort de Silvia Taroucca et remplacé par une simple section de la Chancellerie de Cour et d'État, le département d'Italie.

Conseil de la Guerre de Vienne (*Wiener Hofkriegsrat*). Ce dicastère créé en 1556 était chargé de l'administration des guerres et des confins militaires. Il était composé d'un président et de conseillers nommés qui à partir de 1762 furent exclusivement des militaires de haut rang. Il fut présidé par les plus prestigieux chefs militaires, comme Montecuccoli et au XVIII^e siècle les maréchaux Daun, Lacy et André Hadik. Il avait à sa disposition une importante bureaucratie.

Conseil de Lieutenance (*Statthaltereirat*, latin *Locumtenentiale Consilium*). C'était le seul organe administratif central fonctionnant en Hongrie depuis 1765. Le Conseil de Lieutenance avait été fondé en 1723 avec l'approbation de la Diète par les lois 97 & 98 de 1724. En 1784 les 22 représentants des Ordres avaient été remplacés par 118 fonctionnaires nobles, qui étaient devenus les intermédiaires idéaux entre la Cour et la noblesse hongroise. Joseph II l'a transféré de Presbourg à Bude en 1782.

Conseil d'État (*Staatsrat*). Cette instance fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761. Elle était présidée par le chancelier de Cour et d'État et comportait six membres trois ministres et trois conseillers, qui ne devaient exercer aucune autre fonction ministérielle. Ses avis étaient en théorie purement consultatifs. Joseph II, à la différence de sa mère, ne se sentait pas lié par les avis de la majorité du Conseil. Le Conseil d'État n'en fut pas moins sous la présidence de Kaunitz l'organe directeur de la politique de Joseph II, dans la mesure où ce dernier acceptait des conseils.

Conseil privé (*Geheimer Rat*). Institué en 1527 par Ferdinand I^{er}, il fut l'équivalent d'un Conseil des ministres moderne, jusqu'à l'apparition de la Conférence secrète en 1665. Au XVIII^e siècle il confère toujours à ses nombreux membres un titre honorifique très convoité. Certains textes d'époque l'appellent parfois Conseil d'État.

Constitution hongroise. On commença à utiliser ce terme à l'époque des Lumières pour qualifier les textes fondamentaux du droit public hongrois, la Bulle d'Or d'André II de 1222, l'ensemble des lois votées par la diète et sanctionnées par le roi ou *Corpus juris* et enfin l'*Opus Tripartitum* de Werböczy de 1516.

Constitution renouvelée de 1627. Nom de la constitution octroyée à la Bohême en 1627 par Ferdinand II. À la suite de la révolte des États en 1618 et de leur défaite à la bataille de la Montagne Blanche (1620), Ferdinand II se considéra délié des engagements qu'il avait pris au moment de son élection en 1617. Elle établit la monarchie héréditaire et elle priva la diète de son initiative en matière de loi ainsi que du droit de remontrance mais elle lui laissa ses pouvoirs financiers que lui contesta Joseph II.

Corvée (*Robot* ou *gratuiti labores*). La corvée était la prestation en travail du paysan, qui devait fournir gratuitement à son seigneur un certain nombre de journées de travail chaque année. Leur nombre variait entre une dizaine et 150 journées selon les régions. La corvée servait à cultiver la réserve seigneuriale. En Basse-Autriche, elle était souvent « rachetée » : le paysan en était dispensé moyennant le paiement d'une taxe à son seigneur. C'était un aspect essentiel du régime seigneurial. On distinguait entre « corvée attelée » fournie par le paysan aisé qui envoyait un attelage et un ouvrier agricole et « corvée à bras » fournie par les paysans les plus pauvres, les brassiers, qui n'avaient que leur force de travail. Il y avait aussi la « corvée royale » qui fournissait de

la main d'œuvre gratuite pour réparer les fortifications, comme ce fut le cas à Vienne en 1683.

Cour des Comptes (*Hofrechenkammer*). Elle fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761 sur recommandation de Ludwig Zinzendorf qui la présida. Elle était chargée de contrôler la comptabilité publique. Son existence fut éphémère, car elle fut mise en sommeil après 1773.

Cour suprême de justice (*Oberste Justizstelle*). Présidée par le chancelier d'Autriche, elle a joué à partir de 1749 le rôle de Cour d'Appel pour tous les Pays héréditaires. La chancellerie était dorénavant dépouillée de ses attributions judiciaires et la justice était séparée de l'administration.

Couronne de saint Étienne. En droit public hongrois, le véritable souverain de la Hongrie est la Couronne de saint Étienne, souvent qualifiée de Sainte-Couronne. Le roi, même après son couronnement, n'est que le dépositaire du pouvoir royal. Et un roi élu, non couronné, n'est même pas investi de ce pouvoir royal, ce n'est qu'un « roi en chapeau » comme Joseph II qui refusa de se faire couronner. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne comprenaient outre la Hongrie proprement dite, le royaume de Croatie-Slavonie et la principauté de Transylvanie.

Couronne de saint Wenceslas. C'est la couronne des rois de Bohême qui symbolisait l'union des pays tchèques, le royaume de Bohême proprement dit, la Moravie et la Silésie ou du moins ce qu'il en restait après 1745. La couronne était conservée dans le château de Karlstejn près de Prague et imposé solennellement au nouveau souverain dans la cathédrale Saint-Guy. Marie-Thérèse fut couronnée en 1743, après le départ des Franco-Bavarois, Joseph omit de se faire couronner et Léopold II le fit de bonne grâce en 1791. Durant son règne personnel, Joseph II fit transférer la couronne à Vienne et la plaça à côté des autres couronnes dans le trésor impérial de la *Hofburg* (*Schatzkammer*).

Croates. Ils constituaient une des nations historiques de la Monarchie. Les Croates avaient fondé une monarchie nationale au Moyen Âge, qui avait fusionné avec la Hongrie en 1102, tout en conservant son autonomie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année à Zagreb. Durant tout l'époque moderne les Croates demeurèrent fidèles à la religion catholique et à la Maison d'Autriche.

Département d'Italie. Ce fut à partir de 1758 la section de la chancellerie de Cour et d'État qui eut en charge le contrôle du gouvernement de Milan. Celui-ci a d'ailleurs jusqu'à Joseph II joui d'une large autonomie parce que le responsable des affaires d'Italie à Vienne, le chancelier Kaunitz, se souciait peu des détails de l'administration.

Deputatio in œconomicis. Conformément à l'instruction du 10 décembre 1697, elle était composée du président de la Chambre des Comptes, du président du Conseil de la Guerre, du commissaire général, du chancelier de Bohême et du chancelier d'Autriche. Organisme bien antérieur à sa naissance officielle, la députation se réunissait régulièrement à l'automne pour préparer les propositions que les commissaires impériaux défendraient devant les diètes.

Diète d'Empire (*Reichstag*). Elle siégeait dans une ville libre d'Empire, Augsbourg puis Ratisbonne. Elle se réunissait sur convocation de l'empereur pour examiner un ordre du jour. Convoquée en 1663 par l'empereur pour voter la mobilisation de l'Allemagne contre les Turcs qui menaçaient à nouveau Vienne, elle ne s'est plus jamais séparée jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. C'est pourquoi on lui donna le nom de « Diète perpétuelle ». L'empereur ne s'y rendait plus en personne et se faisait représenter par deux commissaires (un commissaire principal et un commissaire-adjoint), la plupart des princes n'y paraissaient plus non plus et s'y faisaient représenter, de sorte qu'au XVIII^e siècle la diète était devenue une assemblée de diplomates, que méprisait profondément Joseph II.

Diète de Silésie ou *Fürstentag*. La diète (*Fürstentag*) était jusqu'en 1745, composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires.

Diète électorale (*Kurfürstentag*). C'est la réunion à Francfort des neuf Électeurs ou de leurs représentants sur convocation de l'archevêque de Mayence pour procéder à l'élection de l'empereur ou de son successeur éventuel, le roi des Romains. L'élection était suivie du couronnement.

Diète perpétuelle (*Immerwährende Reichstag*). Nom donné à la Diète d'Empire au XVIII^e siècle parce que la diète convoquée en 1663 à Ratisbonne pour voter une aide contre les Turcs, ne s'est jamais séparée avant la fin du Saint-Empire en 1806.

Directoire administratif et financier (*Directorium in publicis et cameralibus*). Il fut créé en 1749 par la réforme d'Haugwitz, qui en obtint la présidence. Il était divisé en sept sections que dirigeaient des conseillers privés. Sous son autorité se trouvait réalisée l'unification de la Bohême et de l'Autriche. Son existence fut brève car la réforme de Kaunitz mirent fin à son existence après 1761.

Dominical (de *dominus*, appartenant au seigneur). La partie du finage qui par opposition au *rustical* était exploitée directement par le seigneur. Elle comprenait outre quelques grandes fermes, des forêts, des pâturages et des terres en friche. Le *dominical* était soit exempt de contribution soit très modérément imposable. L'exploitation des fermes seigneuriales se faisait grâce à la main d'œuvre fournie par la corvée.

Électeur de Brandebourg. Membre de la Maison de Hohenzollern, il est depuis 1701 roi en Prusse et surtout depuis la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme le plus influent prince protestant à l'intérieur du collège des électeurs, ce qui donne à Frédéric II une autorité certaine sur l'Allemagne du Nord protestante. La capitale de l'électorat, Berlin, est aussi la capitale du royaume de Prusse.

Électeur de Cologne. Le siège fut occupé par une longue lignée de princes bavarois (1582-1762). En 1784, le siège métropolitain de Cologne fut toutefois occupé par un frère cadet de Joseph II, l'archiduc Maximilien François. La capitale de l'électorat était installée à Bonn.

Électeur de Mayence. Électeurs et archichancelier d'Empire. Il est lui-même élu comme tous les autres évêques par les chanoines du chapitre cathédral qui sont parfois divisés sur le nom d'un candidat, comme ce fut le cas à Cologne en 1688.

Électeur palatin. Voir **Collège des Électeurs**. L'extinction de la lignée directe de Simmern, calviniste, en 1685 profita à la branche cadette et catholique des Palatinat-Neubourg qui régnait auparavant à Düsseldorf. En 1778 l'électeur palatin Charles-Théodore succéda à son cousin Max III Emmanuel mort sans enfant à Munich.

Empereur romain. C'est le titre officiel de celui que les textes français appellent déjà « Empereur d'Allemagne ». Il peut être élu du vivant de son prédécesseur (Ferdinand III, Joseph I^{er} ou Joseph II), mais à ce moment-là il porte le titre de roi des Romains. Il ne devient Empereur romain qu'à la mort de ce même prédécesseur. Par la mort prématurée de son père François I^{er}, Joseph II ne fut roi des Romains que durant un an, de 1764 à 1765.

Estats et Ordres (*Status et Ordines*). Nom que se donnaient les privilégiés hongrois qui constituaient la nation politique et qui étaient représentés à la diète. Ils étaient au nombre de quatre, comme en Autriche et en Bohême : prélats, Magnats, simples gentilshommes et villes libres.

États de Basse-Autriche. Le corps des Ordres privilégiés qui siégeaient à la Diète était également au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes libres. Leur pouvoir essentiellement financier a été réduit sous Joseph II, qui s'est contenté de réunir une commission permanente, puis de les faire représenter par deux seigneurs dans le gouvernement de la province.

États de l'Empire. Les seigneurs, les prélats et les villes qui sont les vassaux directs de l'empereur et jouissent ainsi de l'immédiateté d'Empire. Ils constituent trois collèges ; le collège des électeurs (neuf princes), le collège des princes (y compris l'archiduc d'Autriche ou l'archevêque de Salzbourg), le collège des villes libres d'Empire (Augsbourg, Cologne, Nuremberg, Ratisbonne, etc.) qui a beaucoup perdu de son influence politique au XVIII^e siècle.

Fouage (*Rauchfangsteuer*). Impôt d'État levé en Basse-Autriche sur tous les foyers paysans en fonction de l'étendue de l'exploitation. Il est la base de la contribution en Basse-Autriche.

Fleischkreuzer ou *Fleischaufschlag*. Voir **Taxe sur la viande**.

Fürstentag. Voir **Diète de Silésie**.

Geheimer Rat. Voir **Conseil privé**.

Geheimes Kammerzahlamt. Voir **Cassette impériale**.

Generalkriegscommissariat. Voir **Commissaire général des guerres**.

Gouvernement de Basse-Autriche (*Regiment ou Regierung*). En 1740 il comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance.

Grand écuyer. Un des quatre grands officiers de la Cour impériale. Son titulaire avait la responsabilité des chevaux et des déplacements de la Cour.

Grand juge (*Judex Curiae*). C'était le second des grands officiers de la Couronne qui, en Hongrie, faisait fonction de Palatin si ce dernier office était vacant. Il présidait la Table septemvirale, tribunal suprême du Royaume.

Grand maître de la Cour. Titulaire du premier office aulique, il était après le souverain le second personnage de la Cour de Vienne. C'était un aristocrate de haut rang, qui était nommé à vie par l'empereur. Il dirigeait tous les services auliques, mais il perdit sous Marie-Thérèse l'influence politique dont il jouissait naguère quand il présidait à qualités le Conseil privé.

Grand Maréchal de la Cour. Un des quatre titulaires des grands offices de Cour. Il avait la juridiction spéciale sur tout le personnel noble, roturier et bourgeois qui avait obtenu le statut de *Hofbefreiter*. Supprimée en 1749, cette juridiction fut rétablie en 1762.

Gratuiti labores. Nom donné en Hongrie à la corvée qui était appelée en Autriche *Robot* : il s'agit de la corvée ou prestation en journées de travail que le tenancier doit fournir à son seigneur.

Grenetier (*Salzamtmann*).

Herrenstand. Voir **Ordre des seigneurs**.

Hofbefreiter. Personne qui échappe à l'autorité de la ville de Vienne et du gouvernement de Basse-Autriche et qui est placée sous la juridiction du grand maréchal de la Cour. C'était en particulier le cas des juifs de Cour, comme Samuel Oppenheimer.

Hofkammer. Voir **Chambre des Comptes**.

Hofkriegsrat. Voir **Conseil de la Guerre**.

Hofrechenkammer. Voir **Cour des Comptes**.

Immerwährende Reichstag. Voir **Diète perpétuelle**.

Impôt foncier (*Grundsteuer*).

Impôt turc (*Türkensteuer*). Impôt exceptionnel levé en cas de menace sérieuse de la part des Turcs (1529, 1664, 1683), c'était un impôt de 1 % sur le capital, qui frappait biens, meubles et immeubles, quelle que fût la qualité de leurs propriétaires. S'il revêtait la forme d'un impôt déclaratif dont l'évaluation était laissée aux intéressés eux-mêmes, il était exigible immédiatement. L'impôt turc disparut après 1700.

Judex Curiae. Voir **Grand juge (Hongrie)**.

Judicium delegatum. Tribunal d'exception jugeant les crimes de lèse-majesté, en contradiction avec la constitution hongroise, qui prévoyait que ce crime relevait de la Diète ou des tribunaux ordinaires.

Juif de Cour. Quelques banquiers comme les membres des familles Oppenheimer, Wertheimer, Arnstein ou Eskeles étaient protégés par la Cour de Vienne au XVIII^e siècle. Ils échappaient à la juridiction de la Basse-Autriche, comme tous les autres protégés du souverain et tout le personnel de la Cour de Vienne. L'arrêt d'expulsion de 1670 ne les concernait pas.

Kopfsteuer. Voir **Capitation**.

Kriegszahlamt. Voir **Paierie de la guerre**.

Kurfürstentag. Voir **Diète électorale**.

Landeshauptmann ou **Capitaine du pays**. nom donné dans certaines provinces autrichiennes au gouverneur, chef de l'administration provinciale. Il était nommé par l'archiduc pour une durée indéterminée, pratiquement à vie.

Landtagschluss. C'est le décret de la diète qui en Bohême ou en Basse-Autriche met fin aux travaux d'une session. Ce sont les propositions discutées et approuvées par le souverain. Il a force de loi ; en Bohême, il est imprimé dans ses versions tchèques et allemandes. Le décret fixe le montant des contributions que paieront les habitants du pays pour l'année en cours.

Magnats. Nom des aristocrates hongrois qui constituaient le second Ordre du royaume. Ils siégeaient de droit à la chambre haute de la diète et la plupart des postes gouvernementaux leur étaient réservés. Au XVIII^e siècle, ils s'étaient fait attribuer tous les sièges épiscopaux.

494 **Malcontents.** Nom donné par les Français aux Hongrois révoltés contre la Cour de Vienne au début du XVIII^e siècle.

Ministerial Bancodeputation. Dicastère créé en 1716 par la volonté expresse de Charles VI, il était chargé de surveiller la Banque de la ville de Vienne et sa position indépendante fut renforcée par la réforme de Kaunitz de 1761.

Mois romains. Crédits votés par la Diète d'Empire pour subvenir à l'entretien de l'armée des Cercles.

Monarchie autrichienne. C'est le meilleur nom que l'on puisse donner à l'ensemble des royaumes et des provinces appartenant au Saint-Empire ou non, placés sous l'autorité de l'empereur romain germanique. Parler d'Autriche – c'est seulement une province de la Monarchie – est anachronique : l'empire héréditaire d'Autriche n'existe que depuis 1806. C'est pourquoi nous utilisons ce terme dans cet ouvrage.

Ordre des chevaliers (*Ritterstand*). Ce sont les simples gentilshommes en Autriche ou en Bohême, qui constituent le second ordre de la noblesse. Des postes leur sont réservés dans l'administration des États, même si leur nombre, leur influence et leur richesse a beaucoup diminué depuis le XVII^e siècle au profit des grandes familles aristocratiques de l'Ordre des seigneurs.

Ordre des prélats (*Pralatenstand*). Ce sont les évêques et les abbés chefs d'ordre, qui constituent le premier Ordre dans la société et la diète.

Ordre des seigneurs. Ce sont les aristocrates en Bohême et en Autriche, l'équivalent des Magnats hongrois. Ils constituent le second Ordre dans la société et à la Diète, mais politiquement ils sont prépondérants aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Paierie de la Cour (*Hofzahlamt*). Caisse centrale chargée dès le XVI^e siècle d'assurer les dépenses de cour et d'administration et de manière générale les dépenses civiles. Elle était en principe alimentée par les *camearalia*. Les surplus pouvaient être affectés à la paierie de la Guerre. Elle était gérée par un officier comptable, le payeur de la Cour, nommé par

l'empereur. La paierie de la Cour nous a laissé des registres détaillés de ses opérations, les *Hofzahlamtsbücher*, qui représentent une source abondante mais confuse.

Paierie de la Guerre (*Hofkriegszahlamt*). L'autre caisse centrale dépendant de la Chambre des Comptes était depuis 1560 chargée des dépenses militaires et en particulier de régler les dépenses des administrations chargées de la défense de la Hongrie et de l'arsenal de Vienne. Elle était alimentée par les contributions mais aussi par des virements effectués par la paierie de la Cour. Elle était gérée par un officier comptable qualifié vers 1590 du titre de payeur des guerres et qui fut placé sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne.

Palatin de Hongrie. C'est le premier des grands officiers de la couronne en Hongrie. Élu par la Diète, il fait fonction de vice-roi et son autorité est telle que la Cour de Vienne a laissé l'office vacant à de nombreuses reprises. Elle le remplaçait par un lieutenant général du royaume.

Pentarchie. Après 1740, la Pentarchie comprend les cinq principales puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Monarchie autrichienne, la Prusse et la Russie. L'Espagne, la Suède et l'Empire ottoman étaient alors devenus des puissances de second ordre.

Personalis Presentiæ Regiæ. Le *Personalis presentiæ regiæ* présidait la Table royale, ce qui lui assurait une place prépondérante dans l'administration judiciaire. Il exerçait en même temps la présidence de la Chambre basse de la Diète, ce qui lui réservait un rôle de premier plan dans la vie politique. Il n'appartenait pas à l'Ordre des Magnats, mais il appartenait obligatoirement à la simple noblesse.

Postulata. Les demandes d'argent étaient présentées aux diètes au début de la session. Elles étaient préparées à Vienne par la Chambre des Comptes sur avis du Conseil de la Guerre et transmises aux chancelleries des pays respectifs. Elles étaient ensuite présentées par les commissaires royaux qui représentaient l'empereur dans chaque diète particulière.

Prælatenstand. Voir **Ordre des prélats ou clergé.**

Prima plana. État-major régimentaire dans l'armée impériale. Il comprenait 12 cadres, dont les plus importants étaient le colonel, le lieutenant-colonel, le prévôt chef de la justice militaire, le chirurgien, le médecin.

Primat. En Hongrie c'est l'archevêque d'Esztergom qui est en outre archichancelier du royaume de Hongrie. En Pologne l'archevêque de Gniezno est le Primat. L'archevêque de Salzbourg dispute à l'archevêque électeur de Mayence la dignité de Primat de Germanie.

Privilège de « *non appellando* ». Accordé dès le Moyen Âge à certains vassaux de l'empereur, il excluait les sujets de ces derniers de faire appel aux instances juridiques supérieure du Saint-Empire, le tribunal de la Chambre d'Empire ou le conseil aulique d'Empire à Vienne. Pour le vassal qui en bénéficiait c'était un signe d'indépendance : tel était le cas de l'archiduc d'Autriche dont les sujets ne pouvaient faire appel aux tribunaux de l'empereur. En fait au XVIII^e siècle, presque toutes les grandes

principautés bénéficiait de ce privilège, ce qui limitait la portée pratique des cours d'appel de Wetzlar et de Vienne.

Régulation urbariale. C'est la fixation par l'autorité royale du montant des redevances seigneuriales, à la fois en argent, en nature et en travail. La noblesse considérait qu'il s'agissait d'une ingérence inouïe dans ses rapports avec les paysans, dans la mesure où la régulation urbariale avait pour but de protéger les tenanciers contre l'éventuel arbitraire seigneurial.

Reichshofrat. Voir **Conseil aulique d'Empire.**

Reichskammergericht. Voir **Tribunal de la Chambre d'Empire.**

Reichsthaler. Voir **Rixdale.**

Réunions. Politique menée par Louis XIV de 1679 à 1681 en application du traité de Nimègue qui l'autorisait à réunir les dépendances des territoires annexés à la couronne de France, en particulier les fiefs de l'évêché de Metz. L'interprétation des chartes médiévales fut souvent abusive et les réunions exécutées sans ménagement à l'égard des princes d'Empire qui refusaient de reconnaître la suzeraineté du roi de France.

496

Rixdale (*Reichsthaler*). Monnaie d'argent ayant cours dans l'Empire et dans la Monarchie. Elle valait au XVII^e siècle 90 kreutzers soit 1 ½ florin rhénan et, après la dévaluation de 1693, 120 kreutzers, soit 2 florins.

Robot. Ce nom allemand d'origine slave qui signifie d'abord travail est utilisé pour la « corvée » en Basse-Autriche. C'est la prestation obligatoire en journées de travail que doit fournir le paysan à son seigneur.

Roi des Romains. Titre porté par le futur empereur, lorsqu'il était élu du vivant de son père. Il n'avait aucun pouvoir politique mais lors du décès de son prédécesseur il lui succédait sans autre formalité. Ce fut le cas de Joseph II le 18 août 1765, parce qu'il avait été élu roi des Romains l'année précédente. Ce ne fut pas le cas de Léopold II qui fut pendant quelques mois « roi de Bohême et de Hongrie » avant d'être élu et couronné à Francfort en 1790.

Römermonate. Voir **Mois romains.**

Rustical. Partie du finage dont l'exploitation était abandonnée aux paysans (latin *rustici*) moyennant le paiement de certaines redevances, le cens (redevance en argent), le champart (redevance en nature) et la corvée (prestations en travail). Le *rustical* était en outre soumis à l'impôt d'État et c'est sur lui que pesaient les contributions, votées par les seigneurs dans les diètes. Pour y échapper certains paysans choisirent d'être des tenanciers précaires sur certaines parcelles du dominical, qu'ils louaient à leur seigneur. Toute la réforme fiscale de Joseph II consista à faire peser également la charge fiscale sur toutes les tenures et à diminuer la charge imposée au *rustical*.

Salzamtman. Voir **Grenetier.**

Sainte-Ligue (1684). Constituée sous l'égide du pape Innocent XI, elle réunissait l'empereur, la Pologne, Venise et plus tard la Russie. Elle avait pour but de chasser les Turcs. Ses succès militaires furent reconnus par la Porte lors de la paix de Karlowitz (1699). Louis XIV a toujours refusé d'en faire partie.

Société d'Ordres. Si les historiens français peuvent discuter l'existence d'une société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable dans la Monarchie. Les sujets privilégiés sont répartis au sein de corporations structurées, qui n'admettent de nouveaux membres que sur des critères précis : il n'est pas possible de s'agrèger à la noblesse en vivant noblement, il faut être anobli par le prince et accepté par ses pairs. On comptait généralement quatre Ordres dans chacune des provinces : le clergé, les seigneurs, les chevaliers et les villes libres. L'expression du pouvoir politique des Ordres était la diète. D'autre part les masses paysannes, qui représentaient 80 % de la population, ne relevaient que de l'autorité seigneuriale.

Sous-camérier (*Unterkämmerer*). Officier de finances en Moravie, qui au ^{xvi}^e siècle dépendait directement de la Chambre de la Cour.

Tables (*Tabulae*). Autre nom donné aux deux chambres qui composaient la Diète hongroise.

Taxe sur la viande (*Fleischkreuzer*). Taxe ou accise sur la viande de bœuf, qui était à Vienne en 1660 de 8,5 % (soit 1 pfennig par livre de bœuf qui valait 3 kreutzers ou 12 pfennig).

Tchardagues. Tours de garde élevées au ^{xviii}^e siècle le long de la Save, à 2 ou 3 kilomètres l'une de l'autre ; elles constituaient l'élément majeur de la Frontière militaire de Slavonie. Au nombre de 90, elles étaient occupées chacune par 30 hommes.

Théorie de la forfaiture. Établie pour la Bohême après 1620 elle reposait sur la théorie de la monarchie contractuelle entre le souverain et les Ordres. Le souverain s'engageait par serment au moment de son élection à respecter les libertés du pays. Si les États se révoltaient, ils rompaient unilatéralement le contrat et le souverain n'avait dorénavant plus aucune obligation. Il pouvait suspendre ou modifier la constitution à son profit. C'est ce que Léopold fit en Hongrie en 1671, comme son grand père l'avait fait en Bohême en 1627.

Timar. Revenus d'un domaine dans l'Empire ottoman, affectés par les autorités d'Istanbul à l'entretien d'un ou plusieurs cavaliers ou sipahis. Au ^{xvii}^e les timariotes ou titulaires d'un *timar* sont devenus en fait des seigneurs héréditaires.

Toison d'Or. Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont le Grand Maître était le Roi Catholique. C'était la distinction suprême à la Cour de Vienne, car il fallait être de très haute noblesse, catholique, dévoué à la Maison d'Autriche. Il fallait aussi plaire à l'empereur qui proposait et au roi d'Espagne, qui nommait à une place devenue vacante par le décès d'un chevalier. Après 1700 l'Ordre se divisa en deux branches, celle de Vienne qui dépendait de l'empereur et celle de Madrid, qui dépendait des Bourbons d'Espagne.

Tractatus de Juribus incorporalibus. Code de droit coutumier autrichien. Voté par la Diète de Basse-Autriche en 1678 après de longues discussions, il fut sanctionné par Léopold en tant qu'archiduc d'Autriche et eut force de loi. Publié en 1705 dans le *Codex Austriacus*, il était toujours en vigueur sous Marie-Thérèse.

Tribunal de la Chambre d'Empire. Cette Cour d'appel suprême dans le Saint-Empire dépendait des États de l'Empire, qui nommaient et payaient (mal) les juges (*assessores*).

Elle était indépendante de l'empereur, qui possédait sa propre Cour d'appel (*Reichshofrat*). Elle siégea à Spire jusqu'en 1689, puis s'installa à Wetzlar. Joseph II tenta en vain de la réformer.

Türkensteuer. Voir **Impôt turc**.

Universalbancalität. L'*Universalbancalität* fut de 1715 à 1723 la caisse centrale de la Monarchie. La Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale, qui était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers.

Universitas Saxonum. Ces communautés privilégiées de colons allemands qui étaient venus s'établir en Transylvanie à partir du XIII^e siècle, étaient représentées à la Diète de Transylvanie, tout comme la noblesse hongroise et la nation sicule.

Verordneten. Voir **Commissaires des États**.

Verwirkungstheorie. Voir **Théorie de la forfaiture**.

Vice-Chancelier d'Empire (*Reichsvizekanzler*). C'est le dignitaire nommé par l'Électeur de Mayence pour le représenter auprès de la personne de l'empereur et diriger les services de la Chancellerie d'Empire à Vienne.

Vicedom. Voir **Bailli de Basse-Autriche**.

Wiener Stadtbanco. Voir **Banque de la ville de Vienne**.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

- [ANONYME], *Articuli Universorum Statuum et Ordinum Inclyti Regni Hungariae ac partium cuidem amexanum in generalibus eorumdem comitiis, ab anno 1608 usque ad annum 1659 inclusive editi. Adiunctis ad initium pacificatione Viennensi, et tractatu situatorokiensi*, Pottendorf, Hieronimus Verdussen, 1668.
- ARNETH Alfred Ritter von (éd.), *Relazioni der Botschafter Venedigs über Deutschland im 18. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. XXII, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1863.
- (éd.), *Correspondenz sammt Briefen Joseph's an seinen Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790*, Wien, W. Braumüller, 1872, 2 vol.
- (éd.), *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, sammt Briefen Joseph's an seiner Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. F. Köhler, 1866, rééd. s.l., Pergamon press, 1989.
- & FLAMMERMONT Jules (éd.), *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, 2 vol.
- & GEFFROY Auguste (éd.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol.
- ARPAD Marko (éd.), *Corpus Juris Hungarici (Magyar Törvény Tar)*, t. IV, 1657-1740, Budapest, Francklin Társ, 1897.
- AUERBACH Bertrand (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.
- BECHER Johann Joachim, *Politischer Discurs von den eigentlichen Ursachen dess Auf- und Abnehmens der Städt, Länder und Republicken*, Frankfurt, J. D Zunner, 1668.
- BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 15, 1894, p. 237-366.

- & FIEDLER Joseph (éd.), *Joseph II. und Graf Ludwig Coblenz: ihr Briefwechsel, von 1780-1784, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 53 & 54, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1901.
- (éd.), *Joseph II, Leopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Wien, W. Braumüller, 1873.
- (éd.), « Denkschriften des Fürsten Wenzel Kaunitz-Rietberg », *Archiv für Österreichische Geschichte*, 48, Wien, 1872, p. 1-162.
- BÉRENGER Jean (éd.), *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, P.U.F, 1973.
- BESOLD Christophe, *De Aerario publico discursus, subnexus eidem est Julii Caesaris Bulengeri, ... de tributis ac vectigalibus populi romani liber*, Francofurti, Iohannis Alexandri Cellii, 1620.
- BORNITZ Jacob, *Aerarium, sive Tractatus Politicus De Aerario, Sacro Civili Militari, Communi & Sacratori : Ex Reditibus Publicis : Tum Vectigalibus & Collationibus singulorum Ordinariis & Extraordinariis conficiendo, X. libris summatim & breviter comprehensus*, Francofurti, Typis Matthiae Beckeri, Impensis Godefridi Tampachii, 1612.
- BROWN Sir Edward, *Relation de plusieurs voyages faits en Hongrie. Servie. Bulgarie. Macédoine. Thesalie. Autriche. Styrie, Carinthie. Carniole. & Friuli. Enrichie de plusieurs observations tant sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de vif argent, que des bains & eaux minerales... Traduit de l'anglois du sieur Edouard Brown*, Paris, Gervais Clousier, 1674. Édition originale anglaise : Edward Brown, *A brief account of some travels in Hungaria, Servia, Bulgaria, Macedonia, Thessaly, Austria, Styria, Carinthia, Carniola, and Friuli*, London, printed by T. R. for Benjamin Tooke, 1673.
- BRUNNER OTTO, *Adeliges Landleben und europäischer Geist, Leben und Werk Wolf Helmhards von Hobberg, 1612-1688*, Salzburg, O. Müller, 1949.
- BUTURAC Josip, STANISAVLJEVIĆ Mirko, SUČIĆ Ranko, ŠOJAT Vesna, ZMAJIĆ Bartol, *Zaključci Hrvatskog sabora ou Prothocolla generalium congregationum statuum et ordinum Regnorum Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, t. II, 1693-1713, t. III, 1631-1693, Zagreb, Državni arhiv NR Hrvatske, 1958.
- CONRING Hermann, *Dissertatio politica de aerario boni principis recte constituendo, augendo et conservando, quam... sub praesidio... Hermanni Conringii... disquisitioni exhibet Johan. Caspar Koch*, Helmestadii, typis H. Mulleri, 1663.
- Cosmophilus*, Pamphlet anonyme, in-12, s.l., 1696, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge*.
- CZOERNIG Carl Freiherrn von, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1864.
- DVORAK Max, « Briefe Kaiser Leopolds I. an Wenzel Euseb Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Lobkowitz (1657-1674). Nach den Originalen des Fürstlich von Lobkowitzschen Familienarchivs zu Raudnitz an der Elbe in Böhmen », *AÖG*, 80, 1894, p. 459-514.
- FELLNER Thomas & KRETSCHMAYR Heinrich, *Die österreichische Zentralverwaltung. I. Abt.: Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der Österreichischen und Böhmischen*

- Hofkanzlei (1749)*, VKNGÖ (publications de la *Kommission für Neuere Geschichte Österreichs*), 5, Wien, 1907, t. 1 et 2.
- FIEDLER Joseph (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 26 et 27, Wien, Staatsdruckerei, 1866-1867.
- MOSER VON FILZEK Johann Jakob, *Einleitung in das churfürstlich-mainzische Staats-Recht*, Frankfurt/M., Esslinger, 1755.
- FISCHER Christophe, SJ, *Œconomia Suburbana*, Praha, Tiskárna jezuitská, 1683.
- FONTANA Alessandro et alii (éd.), *Venise & la Révolution française. Les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au Doge (1786-1795)*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- FRAKNOI Vilmos (éd.), « Relationes Cardinalis Buonvisi », *Monumenta Vaticana Hungariae*, II, Budapest, 1888.
- FRESCHOT Camille OSB, *Mémoires de la cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur curieux sur l'état présent de cette cour et sur ses intérêts*, Cologne, G. Étienne, 1705.
- GUARIENT UND RÄÄLL Franz Anton Edler von (éd.), *Codex Austriacus ou Codicis Austriaci ordine alphabetico compilati pars prima et secunda*, Wien, Druck von Koll, 1704.
- HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime. Eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas, Beihefte der Francia*, 7, München/Zürich, Artemis, 1979, « Die deutschen und böhmischen Erbländer der Habsburger Monarchie », p. 152-198.
- HARTMANN Peter Claus (éd.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- HOHBERG Wolf Helmhard von, *Georgica curiosa aucta, das ist umständlicher Bericht und klarer Unterricht von dem vermehrten und verbesserten adelichen Land- und Feldleben*, Nürnberg, Endter, 1682, réed. Wien, Karolinger Verlag, 1995.
- HÖRGNIK Philipp Wilhelm von, *Österreich über alles, wann es nur will, Das ist wohlmeinender Fürschlag wie mittelst einer wohlbestellten Lands-Oeconomie, die Kayserl. Erbland in kurzem über alle andere Staat von Europa zu erheben und mehr als einiger derselben von denen andern Independent zu machen*, Wien, Erbland Wolfahrt, 1684, 4^e éd., Frankfurt, 1754.
- KALLBRUNNER Joseph (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, München, Oldenburg, 1952.
- KALISTA Zdeněk, *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Česká akademie věd a umění, 1936.
- KECSKEMÉTI Charles, *Notes, Rapports et témoignages français sur la Hongrie (1717-1809)*, Paris/Budapest, Szeged, 2006.

- KLANICZAY Tibor (éd.), *Zrínyi Miklós összes művei (Œuvres complètes de Nicolas Zrínyi)*, Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1958, 2 vol.
- KLOCK Gaspard, *Tractatus iuridico-politico-polemico-historicus de Aerario sive censu per honesta media absque divexatione Populi licité conficiendo lib. II.*, Nürnberg, Wolfgang Endter, 1651.
- KLOPP Onno (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.
- KLUETING Harm (éd.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen. (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte der Neuzeit, «Freiherr-vom-Stein-Gedächtnisausgabe», 12a)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995.
- KOLLONICH, Cardinal Leopold, *Le Plan de réorganisation de la Hongrie (1688)*, éd. Jean Béranger, Paris, Champion, 2011.
- KREUTEL Richard (éd.), *Im Reiche des goldenen Apfels. Des türkischen Weltenbummlers Evliyâ Celebi denkwürdige Reise in das Giaurenland und in die Stadt und Festung Wien anno 1665. Übersetzt, eingeleitet und erklärt von Richard F. Kreutel*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1957.
- LE BRET Cardin, *De la souveraineté du roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.
- LEVINSON Arthur (éd.), *Nuntiaturberichte vom Kaiserhofe Leopolds I. (1657, Februar bis 1669, Dezember)*, AÖG, 103, 1913, p. 547-841.
- , *Nuntiaturberichte vom Kaiserhofe Leopolds I. (1670, Mai bis 1679, August)*, AÖG, 106, 1918, p. 495-728.
- MAASS Ferdinand, *Der Josephinismus: Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1850; amtliche Dokumente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Allgemeinen Verwaltungsarchiv in Wien, Fontes Rerum Austriacarum, II, t. 71-74*, Wien, 1951-1957, 5 vol.
- MARKÓ Árpád (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Társ, 1000-1918*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.
- MARSINA Richard et KUSIK Michal (éd.), *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16.-17. storočie)*, Bratislava, SAV, 1959, 2 vol.
- METTERNICH prince Clément de, *Mémoires, documents et écrits divers. 1^{re} partie, Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne : 1773-1815, laissés par le prince de Metternich... publiés par son fils, le prince Richard de Metternich*, t. 1, Paris, Plon, 1881.
- MONTESQUIEU, *Voyage de Gratz à La Haye*, dans *Œuvres complètes*, éd. René Caillois, Paris, Gallimard, 1949-1951, t. I, p. 663 sq.
- PATIN Charles, *Relations historiques et curieuses de voyages, en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, Amsterdam, P. Mortier, 1695.
- PAUR Ivan (éd.), *Csányi János krónikája 1670–1704. bevezetéssel és okmányos függelékekkel*, Pesti, Magyar Történelmi Társ, t. V, 1858.

- POPE Walter, *Extract of a letter lately written from Venice by the Learned Doctor Walter Pope, to the Reverend Dean of Rippon, Doctor John Wilkins, concerning the Mine of Mercury in Friuli; and a way of producing Wind by the fall of Water*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, London, Royal society, 1665, n° 2, p. 21-25.
- PRIBRAM Alfred Francis (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci da Germania / hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, F. Tempsky, 1889-1901.
- , *Venetianische Depeschen aus dem Kaiserhofe*, 1657-1661, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. I, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1901.
- , GEYER Rudolf et KORAN Franz, *Materialien zur Geschichte der Preise und Löhne in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.
- PRIORATO Gualdo Galeazzo, *Historia di Leopoldo Cesare, che contiene le cose più memorabile successe in Europa dal 1656-1670*, Vienne, Hacque, 1670-1674, 3 vol.
- PUFENDORF Esaias, *Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik 1671-1674*, éd. Karl Gustav Helbig, Leipzig, B.G. Teubner, 1862.
- Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. I, *Autriche*, éd. Albert Sorel, Paris, F. Alcan, 1884, t. III, *La Diète germanique*, éd. Bertrand Auerbach, Paris, F. Alcan, 1889, t. XXV, *Angleterre*, éd. Pierre Vaucher, Paris, CNRS, 1954, t. XXVIII/1-3, *Trèves, Cologne, Mayence*, éd. Georges Livet, Paris, CNRS, 1966.
- REDLICH Oswald (éd.), « Princeps in compendio. Ein Fürstenspiegel vom Wiener Hofe aus dem XVII. Jahrhundert », *Monatsblatte des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 5, 1906, p. 1-20.
- RINCK Gottlieb Eucharius, *Leopold des Grossen Römischen Kaysers Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, 1 vol.
- ŠIŠIĆ Ferdo, *Hrvatski saborski spisi/Acta comitialia regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, 1526-1630*, Zagreb, Dionička tiskara-Lav., 1912, 5 vol.
- SCHRÖDER Wilhelm von, *Fürstliche Schatz- und Rentkammer*, Leipzig, Gehrard, 1686.
- SRBIK Heinrich Ritter von, *Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften*, Wien, Hölder in Komm., 1910.
- Theatrum Europæum*, Francofurti, Merian, 1655-1705, t. VII à XV.
- VAN ANTAL G., PATER Jan C. H. de (éd.), *Weensche Gezantschapsberichten van 1670 tot 1720*, Gravenhage, Rijks Geschiedkundige Publicatien 67 und 79, 1929, t. 1.
- VELTZÉ Alois (éd.), *Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli*, Wien/Leipzig, Braumüller, 1899-1900, 4 vol., t. III : *L'Ungheria nell'anno 1677*.
- WALTER Friedrich (éd.), *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung 1780-1848* (en abrégé ÖZV), 1^{re} partie : *Die Zeit Josephs II. und Leopolds II. (1780 - 1792)*, Wien, Holzhausen, 1950.
- WEGENER Johann E., *Cconomia Bohemo Austriaca, mit angehengten Tugendt-Spiegel der Hoff-Bedienten*, Prag, Academische Druckery, 1666.

WERBÖCZI István, *Corpus Juris Hungarici, Seu Decretum Generalé Inclyti Regni Hungáriái, Partiumque Eidem Annexarum, In Tres Tomos Distinctum : Nunc denuó Recusum, Omnibusque Novellis, Articulis, Quae in prioribus Editionibus deerant, adauctum. Tomus Primus Continens Opus Tripartitum, Juris Consuetudinarii Ejusdem Regni. Authore Stephano de Werböcz, &c, Tyrnaviae, Typis Academicis per Joannem Andreám Hörmann, 1516, rééd. Tótfalusi Kis Miklós, Kolozsvár (Cluj), Ex Officina Nicolai K. de M. Tótfalu, 1698.*

OUVRAGES ET ARTICLES

ARNETH Alfred Ritter von, *Geschichte Maria-Theresias*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1863-1879, 10 vol.

–, *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1872.

ASH Ronald et DUCHHARDT Heinz (dir.), *Der Absolutismus, ein Mythos?*, Wien, Böhlau, 1996.

BARBOUR Violet, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1950.

BARDET Jean-Pierre et DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1998, t. I, p. 533-553.

BEALES Derek, *Joseph II, In the shadow of Maria Theresa 1741-1780*, t. 1-2, Cambridge/ Melbourne/Sidney, Cambridge UP, 1987-2009.

BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *MIÖG*, 15, 1894, p. 237-366.

BENDA Kalman et PÉTER Katalin, *Magyarország Történeti Kronológiája*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1982.

BENEDIKT Heinrich, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI*, Wien, Manz, 1927.

BÉRENGER Jean, « Une tentative de rapprochement entre la France & l'empereur : le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, p. 291-314.

–, « La Hongrie des Habsbourg au XVII^e siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

–, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au XVII^e siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

–, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

–, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du XVII^e siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

–, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973.

- , « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des amis du Vieux Strasbourg 1681-1981*, Strasbourg, 1982, p. 15-24.
- , « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.
- , *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.
- , « Les causes économiques de l'insurrection de François II Rákóczi », *Nouvelles études hongroises*, Budapest, 1976, p. 209-215.
- , « Resistenza dei ceti alle riforme nell'Impero 1680-1700 », dans Pierangelo Schiera (dir.), *La Dinamica statale austriaca nel XVIII e XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 19-64.
- , « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 221-245.
- , « Fiscalité et économie en Autriche. XVI^e-XVII^e siècles », dans *États, fiscalités, économies*, Actes du 5^e Congrès de l'association française des historiens économistes, 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 13-35.
- , « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I^{er} (1657-1705) », *Études danubiennes*, t. I, 1985, p. 5-24.
- , « L'effort de guerre de la Monarchie autrichienne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) », dans Jules Maurin (dir.), *L'Économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1989, p. 13-26.
- , *Histoire de l'Empire des Habsbourg de 1273 à 1918*, Paris, Fayard, 1990.
- , « L'idée de nation en Hongrie au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 2, 1992, p. 345-362.
- , « Le siège de Mantoue 1629-1630 », dans *Société, politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI^e-XVIII^e siècles : mélanges en l'honneur du professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Impr. Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1993, p. 242-267.
- , « Samuel Oppenheimer », *XVII^e siècle*, 1994/2, p. 223-246.
- , « La musique italienne à la cour de l'empereur Léopold I^{er} (1657-1705) », dans Pierre Guillot et Louis Jambou (dir.), *Histoire, Humanisme & Hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, Paris, PUPS, 1997, p. 39-46.
- , « La Monarchie universelle de Charles Quint », dans Klaus Malettke (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, p. 71-91.
- (dir.), *La Révolution militaire en Europe (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Économica, 1998.
- , « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou & Alain Lottin (dir.), *Naissance & développement des villes minières en Europe*, Arras, Presses université Artois, 2004, p. 195-214.
- , *L'Empereur Léopold I^{er} (1640-1705) fondateur de la puissance autrichienne*, Paris, PUF, 2004.

- , « La maison de l'empereur Léopold I^{er} dans les années 1670 », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), *Monarchies, noblesses & diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 319-331.
- , *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1780)*, Paris, Fayard, 2007.
- , « Les assemblées de notables (*Concursus palatinales*) de 1696 et 1698. Un substitut de diète à la fin du règne de Léopold I^{er} ? », dans *Mélanges Péter Katalin*, Budapest, 2007.
- , « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii^e siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.
- , *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.
- & Kecskeméti Charles, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- BIBL VIKTOR, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im xvii. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich*, NF 2, t. II, 1903, p. 166-324.
- BIDERMANN Hermann Ignaz, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889.
- , *Die Wiener Stadtbank*, *AÖG*, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.
- BITTNER Ludwig, « Das Eisenwesen in Innerberg-Eisenerz bis zur Gründung der Innerberger Hauptgewerkschaft im Jahre 162 », *AÖG*, 89, p. 451-646.
- BONIS György, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », *Recueils de la Société Jean Bodin*, 25, 1965, p. 287-307.
- BRAUBACH Max, *Prinz Eugen von Savoyen*, Wien/München, Neudruck, 1963-1965, 5 vol.
- BRUCKMÜLLER Ernst, *Histoire sociale de l'Autriche*, Paris, Fondation de la MSH, 2003, traduction de *Socialgeschichte Österreichs*, Wien/München, Herold, 1985.
- BRUNNER Otto, « Das Archiv der Niederösterreichischen Kammer und des Vizedoms in Österreich unter der Enns und seine Bedeutung für die Landesgeschichte », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, NF 29, 48, 1944, p. 144-166.
- BUFFE Noël, *Les Marines du Danube (1526-1918)*, Panazol, Lavauzelle, 2011.
- BURDOVA Pavla, « Poméry namezdne pracujících v Zemedelství na mnichovohradistsku po tricetiletí valce » (« Les domaines de Mnichohradec après la guerre de Trente Ans »), *Sborník archivních prací*, IV, 1954, p. 99-119.
- CERMAN Ivo, « Aufgeklärtes Ständetum ? Die Verfassungsdiskussion in Böhmen 1790-1791 », dans Roland Gehrke (dir.), *Aufbrüche in die Moderne. Frühparlamentarismus zwischen altständischer Ordnung und monarchischem Konstitutionalismus 1750-1850. Schlesien – Deutschland – Mitteleuropa*, Köln/Weimar/Wien, Neue Forschungen zur Schlesischen Geschichte, 2005, p. 179-204.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

- CZOERNIG Carl, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Prandel & Meyer, 1861.
- DICKSON Peter George Muir, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 2 vol.
- DURAND Yves, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la Cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1971, p. 73-162.
- ELEKES Lajos, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.
- ELVERT Christian d', *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmisches Länder*, Brno, C. Winiker, 1880.
- EMBER Gyözö, *Az újkori magyar közigazgatás története Moháctól a török kiűzéséig (Histoire administrative de la Hongrie moderne, de la bataille de Mohács à l'expulsion des Turcs de Hongrie)*, Budapest, MOL, 1946.
- ERNST Hildegard, *Madrid und Wien 1632-1637. Politik und Finanzen zwischen Philipp IV und Ferdinand II*, Münster, Aschendorff, 1991.
- ERNSTBERGER Anton, *Hans de Witte, Finanzmann Wallensteins*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1954.
- EVANS Robert J. W., *The Making of The Habsburg Monarchy 1500-1700*, London, Oxford UP, 1979.
- FELLONI Giuseppe, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.
- FRANZL Johann, *Ferdinand II. Kaiser im Zwiespalt der Zeit*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1978.
- FRIED Pankraz, « Zur Geschichte der Steuer in Bayern », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, t. XXVII, 1964, p. 570-599.
- FRIESS Godfried E., « Scheibbs und die Eisenindustrie des Oescher Gebietes », *Blätter des Vereins für Landeskunde Österreichs*, t. XII, 1868, p. 233-244.
- GINDELY Anton, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », *Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften Histor-Filol. classe B*, Wien, 1869, t. 18, p. 89-170.
- GLASSL Horst, *Das Österreichische Einrichtungswerk in Galizien (1772-1790)*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1975.
- GRÜLL Georg, « Der erste oberösterreichische Tabak. Ein Ausschnitt aus der Geschichte der Herrschaft Schwertberg », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 1, 1947, p. 336-340.
- , *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trink]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952.
- GRÜNBERG Carl, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, 2 vol.

- GRÜNWARD Max, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.
- GRUNZEL Josef, « Die Reichenberger Tuchindustrie in ihrer Entwicklung vom zünftigen Handwerk zur modernen Großindustrie », *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Industrie in Böhmen*, t. V., Prag, 1898.
- GUTKAS Karl, « Stadt und Herrschaft in Nieder-Österreich im 16. und 17. Jahrhundert », dans *Bericht über den 8. österreichischen Historikertag (Actes du colloque des historiens autrichiens)*, Wien, Veröffentlichungen des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine 16, 1965, p. 59-76.
- , *Geschichte des Landes Niederösterreich*, St. Pölten/Wien, Niederösterreichisches Pressehaus Verlag, 1973.
- HACK Irmgard, « Der Messerhandel der Stadt Steyr bis zum Ausgang des 17. Jahrhunderts », *Oberösterreichische Heimatblätter*, t. VI, 1952, p. 1-15.
- HAMANN Brigitte (dir.), *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, Wien, Überreuter, 1990.
- HANTSCH Hugo, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, 2 vol.
- HARTMANN Peter Claus (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichserzkanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im Alten Reich*, Stuttgart, Geschichtliche Landeskunde, 45, 1997.
- HASSINGER Herbert, « Die erste Wiener orientalische Handelskompagnie 1667-1683 », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 35, 1942, p. 1-53.
- , *Johann Joachim Becher 1635-1682. Ein Beitrag zur Geschichte des Merkantilismus*, Wien, Holzhausen, 1951.
- HATTON Ragnild (dir.), *Louis XIV and Europe*, London/Columbus, Mac Millan/Ohio State UP, 1976.
- HASELSTEINER HORST, « Wehrverfassung und personelle Heeresergänzung in Ungarn zwischen Herrscherrecht und ständischem Konstitutionalismus. Zur Rekrutierungsfrage unter Maria-Theresia und Joseph II », dans Anna Drabek, Richard Plaschka, Adam Wandruszka (dir.), *Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II. Neue Aspekte im Verhältnis der beiden Länder. Texte des 2. österreichisch-ungarischen Historikertreffens*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1982, p. 100-120.
- HELLBLING ERNST C., *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956.
- HOENSCH JÖRG, *Geschichte Böhmens. Von der slawischen Landnahme bis in 20. Jahrhundert*, München, C. H. Beck Verlag, 1987.
- HOFFMANN VIKTOR, « Die Linzer Wollenfabrik. Gründung und Schicksal der Fabrik 1672-1721 », *AÖG*, 108, p. 355-488.
- HOLL BRIGITTE, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *AÖG*, 132, Wien, 1976.

- HOLZMAIR Eduard, « Studien zum Münzwesen Leopold I. », *Numismatische Zeitschrift*, 69, Wien, 1936, p. 82-85.
- , « Geld und Münze unter Kaiser Leopold I. », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 60, 1952, p. 238-250.
- HRADESKÝ E., *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917.
- INGRAO Charles W., *In Quest and crisis: Emperor Joseph I and the Habsburg Monarchy*, West Lafayette (Ind.), Purdue UP, 1979, « Hungary: The Rákóczi Rebellion », p. 123-160.
- JANACEK Josef, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.
- JÈZE Gaston, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910.
- JUHÁSZ Lajos, « A porta Torténete » (« Histoire de la porta »), *Szazadok*, LXX, Budapest, 1936, p. 497-578.
- JUNGWIRTH Helmut, « Das Geldwesen unter Joseph II », *Katalog der Niederösterreichischen Landesausstellung: Österreich zur Zeit Kaiser Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst*, Stift Melk 29. März bis 2. November 1980, Wien, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, 1980, p. 67-69.
- KALDY-NAGY Gyula, « Two Sultanic Hass Estates in Hungary during the XVIth and XVIIth Centunes », *Acta Orientalia*, XIII, Budapest, 1961, p. 31-62.
- KALISTA Zdeněk (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936.
- KALLBRUNNER Annemarie, « Zur Geschichte der Kleiseisenindustrie des Oberen Ybbstaales », *Unsere Heimat*, t. X, 1937.
- KANN Robert A., *A Study in Austrian Intellectual History*, New York, Frederick A. Praeger, 1960, « Political Economy and social Welfare », p. 174-181.
- KAUFMANN, *Samson Wertheimer, der Oberhoffaktor und Landesrabbiner (1658-1724) und seine Kinder*, Wien, Friedrich Beck, 1888.
- KECSKEMÉTI Charles, « Homályzónák: a zsidók középeurópai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.
- KELENIK Josef, « The Military Revolution in Hungary », dans Géza Dávid & Pál Fodor (dir.), *Ottomans, Hungarians, and Habsburgs in Central Europe: The Military Confines in the Era of Ottoman Conquest (The Ottoman Empire and its Heritage), Politics, Society and Economy*, n° 20, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 130-137.
- KELLENBENZ Hermann, *Der Merkantilismus und die soziale Mobilität in Europa*, Wiesbaden, Steiner, 1965.
- KENYERES István, « A várbirok szerepe a 16. századi magyarországi végyárrendszer ellátásában. Katonai elképzelések az egri és a szatmári vár fenntartására », dans Tivadar Petercsák & Mátyás Berecz (dir.), *Végyvár és ellátás a XVI-XVII. században*, Eger, Studia Agriensia, 2002, p. 131-181.
- , « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayer, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern*

und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert, Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 84-122.

KLÍMA Arnošt, *Manufakturní Období v Čechách (Le Développement manufacturier en Bohême)*, Praha, Nakladatelství Československé Akademie Věd, 1955.

–, « Zur Frage des Übergangs vom Feudalismus zum Kapitalismus in der Industrieproduktion in Mitteleuropa (vom 16. bis zum 18. Jh.) », dans Karl Obermann (dir.), *Probleme der Ökonomie und Politik in den Beziehungen zwischen Ost- und Westeuropa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Berlin, Rütten und Loening, 1960, p. 110-111.

–, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy with special reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, 1965, p. 112-118.

– et MACUREK Jan, « La question de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe centrale (16^e-18^e siècles) », dans *International Congress of Historical Sciences, Stockholm 1960, Rapports*, IV, *Histoire moderne*, Göteborg, Almqvist & Wiksell, 1960, p. 84-105.

510

KLINGENSTEIN Grete & SZABO Franz A. J. (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektive zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz/Esztergom/Paris/New York, Schnider, 1996.

KLINGER Thibaut, « Évaluer les seigneuries de la noblesse austro-bohême à l'époque moderne : l'exemple des domaines de la famille Colloredo », *Histoire, économie, sociétés*, 2007/3, p. 59-86.

KOČÍ Josef, POLIŠENSKÝ Josef, ČECHOVÁ Gabriela (dir.), *Documenta bohemica bellum tricennale illustrantia*, Praha, Československá akademie věd. Archivní správa České Socialistické Republiky, vol. IV, *Der Grosse Kampf um die Vormacht in Europa*, 1978.

KOLLMAN Josef, *Der Dänisch-Niederdeutsche Krieg und der Aufstieg Wallensteins 1625-1630*, Praha, Academia, 1974.

KÖPECZI Béla, *La France et la Hongrie au début du XVIII^e siècle. Étude d'histoire des relations diplomatiques et d'histoire des idées*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.

– et alii, *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1992.

KOVACSICS József (dir.), *Magyarország történeti demografiája (Histoire démographique de la Hongrie)*, Budapest, Közgazd. és Jogi Kvk., 1963.

KROISSMAYR Martin, « Geschichte der Herrschaft Walpersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Niederösterreich*, nouvelle série, III, 1904, p. 13-14.

KUBAT Jaroslav, « Příspěvek k dějinám dolování u nás v 16 », *Sborník archivních Prací*, t. VII, 1957, n° 2, p. 177-223.

LEBEAU Christine, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

–, « Échanger des modèles dans la république des administrateurs au XVIII^e siècle : des cadastres italiens au cadastre joséphiste », dans Mireille Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe : l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 247-263.

- LEITICH Ann Tizia, *Vienna Gloriosa, Weltstadt des Barock*, Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1947.
- LICHTENBERGER Elisabeth, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, 2 vol.
- LOEHR August O. von, « Die Finanzierung des siebenjährigen Krieges », *Numismatische Zeitschrift*, 58, Wien, 1925, p. 95-110.
- MAC KAY Derek, *Prince Eugene of Savoy*, London, Thames and Hudson, 1977.
- MAKKAI László, *Histoire de Transylvanie*, Paris/Budapest, PUF/Athenaeum, 1946.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, 1994.
- MARCZALI Henrik, *Hungary in the 18th century*, Cambridge, Cambridge UP, 1910.
- MARSINA Richard, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.
- MARTÍN Felipe Ruiz, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », *Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania*, 2, 1968, p. 109-173.
- MAURER Josef, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.
- et FRIESS Godfried Edmund, « Geschichte des k.k. Lustschlosses Schloßhof und des Marktes Hof an der March », *Blätter des Vereins für Landeskunde Nieder Österreich*, XXIII, Wien, 1889, p. 56-100, 209-262 et 437-467.
- MECENSEFFY Grete, « Im Dienste dreier Habsburger. Leben und Wirken des Fürsten Johann Weikhard Auersperg (1615-1677) », *AÖG*, 114, 1938, p. 295-509.
- MENSI FRANZ von, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, Graz/Wien, Styria, 1919.
- , *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740, nach archivalischen Quellen*, Wien, Manz, 1890.
- MITROFANOV Paul von, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien, Stern, 1910, t. I, p. 359.
- MÜLLER Johann, *Zacharias Geizkofler (1560-1617) des Heiligen Römischen Reiches Pfennigmeister und Oberster Proviantmeister im Königreich Ungarn*, Baden bei Wien, Veröffentlichungen des Wiener Hofkammerchivs, 3, 1938.
- NAGY Istvan, *A magyar kamara 1686-1848*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.
- NIEDERKORN Jan Paul, « Die europäischen Mächte und der Lange Türkenkrieg Kaiser Rudolfs II (1593-1606) », *AÖG*, 135, Wien, 1993, p. 189-213.
- NOUZILLE Jean, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990.
- , *Le Prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736)*, Paris, Champion, 2012.
- OBERLEITHNER Karl, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I: 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 1-233.
- Österreich zur Zeit Kaiser Josefs II. Mitregent Kaiserin Maria-Theresias, Kaiser und Landesfürst, Katalog der Nieder-Österreichische Landesausstellung in Melk*, NF 95, Wien, 1980.

- OTRUBA Gustav, « Die Anfänge und die Entwicklung der Industrie in Nieder-Österreich », *Unsere Heimat*, nouvelle série, t. 24, Wien, 1953, p. 73-85.
- , « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », dans Richard Georg Plaschka et Grete Klingenstein (dir.), *Österreich im Europa der Aufklärung. Kontinuität und Zäsur zur Zeit Maria Theresias und Joseph II.*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. 1, p. 197-249.
- PACH Zsigmond Pal, *Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17. Jahrhundert. Abbiegung vom westeuropäischen Entwicklungsgang*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1964.
- PALFFY Géza, « Kriegswirtschaftliche Beziehungen zwischen der Habsburgermonarchie und der ungarischen Grenze gegen die Osmanen in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Ungarn-Jahrbuch*, München, 2005, p. 17-40.
- , « Le développement du système des magasins d'armement et de l'approvisionnement en matériel de guerre dans la région de l'Empire des Habsbourg », dans *Armes et culture de guerre en Europe centrale XV-XIX siècles*, Paris, Musée de l'Armée, 2008.
- , *Kingdom of Hungary and the Habsburg Monarchy in the 16th century*, New York, Columbia UP, 2009.
- PARKER Geoffrey, *The Military Revolution. Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- PEKAŘ Josef, *Ceské katastrofy 1654-1789*, Praha, Historický klub, 1932.
- PESAK Václav, *Dějiny královské české komory od roku 1527 (Histoire de la Chambre royale de Bohême)*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930.
- PILLICH Walter, « Ein französischer Künstler im Dienste des Wiener Hofes 1686-1740 », *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien*, t. XII, Wien, 1956, p. 131 sq.
- PLACHT Otto, *Ceske Dane 1517-1652 (Les Impôts tchèques)*, Praha, Jednota českých matematiku a fysiků, 1924.
- , *Lidnatost a společenská skladba českého státu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957.
- POLISENSKY Josef & KOLLMANN Josef, *Wallenstein Feldherr des dreißigjährigen Krieges*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1997.
- POSCH Fritz, « Die Niederländische Artaturmeisterschaft in Wiener Neustadt », *Unsere Heimat*, nouvelle série, 21, Wien, 1950, p. 46-55.
- , « Philipp Wilhelm von Hörgnik », *MIÖG*, 61, Gratz, 1953, p. 335-357.
- PRIBRAM Alfred Francis, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold I », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung (MIÖG)*, Wien, 1893, p. 589-652.
- , *Das böhmische Commerzcollegium und seine Thätigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des böhmischen Handels und der böhmischen Industrie im Jahrhunderte nach dem westfälischen Frieden*, Prague, Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 1898.
- , *Geschichte der Löhne und Preise in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.

- RATKOS Peter, « Banskobystrické mediarske podniky za Bocskayho postvania » (« Les mines de cuivre de Banska Bystrica au temps de la révolte de Bocskai »), *Historicky Sbornik*, VIII, 1950, p. 60-64.
- RAUSCHER Peter, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, Publications de l'Institut für Österreichische Geschichtsforschung, t. 41, Wien, Oldenbourg Verlag, 2004.
- , *Kaisertum und hegemoniales Königtum: Die kaiserliche Reaktion auf die niederländische Politik Philipps II. von Spanien*, dans Friedrich Edelmayer (dir.), *Hispania-Austria II. Die Epoche Philipps II. (1556-1598)*, Wien/München, Studien zur Geschichte und Kultur der iberischen und iberoamerikanischen Länder, 1999
- REDLICH Fritz, *The German Military Enterpriser and his work force*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1964 (4^e Beiheft du *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte Beihefte*).
- REINHARD Marcel, ARMENGAUD André et DUPÂQUIER Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- REPGEN Konrad, « Ferdinand III, 1637-1657 », dans Anton Schindling, Walter Ziegler (dir.), *Die Kaiser der Neuzeit: 1519-1918, Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, München, C. H. Beck, 1990, p. 142-167.
- RILL Gerhard, *Fürst und Hofin Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.
- ROBERTS Michael, *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Boyd, 1955.
- ROSENTHAL Eduard, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *AÖG*, 69, p. 81-128.
- ROTHENBERG Günther Erich, *The Austrian Military Border in Croatia 1522-1747*, Urbana, Illinois UP, 1960.
- ROY Philippe, « La diète de 1687 », dans Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1996, p. 97-113.
- , *Louis XIV et le second siège de Vienne (1683)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- ROZDOLSKI Roman, *Die grosse Steuer und Agrarreform Josephs II*, Warsaw, Paistwowe Wydawnictwo Naukowe, 1961.
- SAVILLE Pierre, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., 1971.
- SRBIK Heinrich von, *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*, Wien/Leipzig, W. Braumüller, 1907.
- SCHACHINGER Anton, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Wien, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.
- SCHILLING Heinz, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988.
- SCHLITTER Hanns, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II: nebst einer Einleitung: zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II*, *Fontes Rerum Austriacarum*, 48, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1896.

- SCHNEE Heinrich, *Die Hoffinanz und der moderne Staat. Geschichte und system der Hoffaktoren an deutschen Fürstenhöfen im Zeitalter des Absolutismus*, Berlin/München, Duncker und Humblot, 1953-1963, 4 vol.
- SCHWARZ Henry F., *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943.
- SCHWINKOWSKY W., « Die Reichsmünzreformbestrebungen in den Jahren 1665-1670 und der Vertrag von Zinna », *WSWG*, 14, 1918, p. 1-87.
- SZAKÁLY Ferenc, *Magyar adóztatás a török hódoltságban (La Fiscalité hongroise sous la domination turque)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1981.
- SZANTAY Antal, *Regionalpolitik im alten Europa. Die Verwaltungsreformen Josephs II. in Ungarn, in der Lombardei und in den österreichischen Niederlanden (1785-1790)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 2005.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France & les débuts de la guerre de Trente Ans*, Paris, Alcan, 1934.
- , *Monarchie et Peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- , *L'Europe de Marie-Thérèse*, Paris, Fayard, 1973.
- TEZNER Friedrich, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.
- THIEL Victor, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich, im 17. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Wien, 1903, p. 167-323.
- TOLLET Daniel, *Histoire des Juifs en Pologne du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992.
- , *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.
- TOTH Ferenc, *Saint-Gothard 1664. Une bataille européenne*, Panazol, Lavauzelle, 2007.
- TRIVELLINI Anna M., *Il cardinale. Francesco Buonvisi, nunzio a Vienna (1675-1689)*, Firenze, L. S. Olschki, 1958.
- Valsecchi, Franco, « Joseph II. und die Verwaltungsreform in der Lombardei », *Historica*, dir. Hugo Hantsch, Eric Voegelin, Franco Valsecchi, Fribourg-en-Brisgau, 1965, p. 147-173.
- VARKONYI Ágnes, « Habsburg Absolutism and serfdom in Hungary at the turn of the 17th and 18th centuries », *Studia Historica*, I, Budapest, 1965, p. 354-387.
- VILFAN Sergij, « Crown, Estates and the financing of Defence in Inner Austria », dans Robert J. W. Evans et Trevor V. Thomas (dir.), *Crown, Church and Estates*, London, McMillan, 1991, p. 70-79.
- VOLF Miroslav, « Královsky důchod a uver XVI Století » (« La Chambre de Bohême et ses revenus au XVI^e siècle »), *Český časopis historický*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171.
- WAGNER Georg, *Das Türkenjahr 1664. Eine europäische Bewährung. Raimund Montecuccoli, die Schlacht von St. Gotthard-Mogersdorf und der Friede von Eisenburg (Vasvár)*, Eisenstadt, 1964.
- WALTER Friedrich, *Die Theresianische Staatsreform von 1749*, Wien, Verlag filr Geschichte und Politik, 1958.

- , *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias (1740-1780)*, Wien, Verlag Adolf Holzhausens Nachfolger, 1938.
- WANDRUSZKA Adam, *Leopold II, Erzherzog von Österreich, Großherzog von Toskana, König von Böhmen und Ungarn, Römischer Kaiser*, Wien, Herold, 1962-1963, 2 vol.
- WELLMANN Imre, « Merkantilistische Vorstellungen im 17. Jahrhundert und Ungarn », *Nouvelles études historiques hongroises*, I, Budapest, 1965, p. 315-354.
- WISNICKI Fritz, « Die Geschichte der Abfassung des Tractatus de iuribus incorporalibus », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder Österreich*, NF 20, 2, 1927, p. 69-91.
- WYSOCKI Josef, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans Johannes Bärmann, Alois Gerlich & Ludwig Petry (dir.), *Festschrift Johannes Bärmann*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 153-167.
- WOLF Adam, « Die Hofkammer unter Leopold I. », *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, t. II, Wien, 1864.
- , *Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Kaiser Leopold's I., 1609-1677. Sein Leben und Wirken*, Wien, W. Braumüller, 1869.
- WOLF Jurgen R., *Steuerpolitik im schlesischen Ständestaat. Untersuchungen zur Sozial- und Wirtschaftsstruktur Schlesiens im 17. und 18. Jahrhundert*, Marburg/Lahn, Herder-Institut, 1978.
- ZÖLLNER Erich, *Geschichte Österreichs: von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Wien, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1990.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Introduction	9
Définition de la Monarchie autrichienne	9
Les devoirs de la Monarchie autrichienne	12
Les moyens financiers	16
L'historiographie du sujet.....	18
À propos de trois ouvrages.....	20
 CHAPITRE I	
Les territoires des Habsbourg	29
Description de l'espace.....	30
Les Pays héréditaires.....	30
La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace.....	33
Le royaume de Hongrie	36
La Galicie.....	38
Le Saint-Empire	38
La population	43
La diversité linguistique	46
Le pluralisme confessionnel.....	48
Les structures sociales de la Monarchie	50
L'Ordre des prélats.....	50
L'Ordre des chevaliers.....	56
Les villes.....	57
Les paysans (<i>Bauernstand</i>).....	60
Les institutions.....	63
Le gouvernement central.....	63
Les institutions représentatives : les diètes	65
 CHAPITRE 2	
Traits originaux de la vie économique.....	77
La production : le secteur primaire	77
L'agriculture	78
Les mines	82
Le mercantilisme	86
Les théories des caméralistes	86
La métallurgie et le textile.....	90

L'économie hongroise	94
L'essor du XVIII ^e siècle	95
Les compagnies de commerce.....	96
La politique monétaire	99
L'ordonnance monétaire de 1559.....	100
La dévaluation (<i>Münzcalada</i>) de Ferdinand II (1622-1623).....	102
La politique monétaire de Léopold I ^{er}	104
La dévaluation de 1693.....	106
La politique monétaire de Marie-Thérèse et de Joseph II	108
La question des salaires et des prix.....	109
La valeur de l'argent : quelques exemples de prix et de salaires	110
Prix et salaires au XVI ^e siècle	110
La conjoncture de la période 1640-1720.....	111
La conjoncture au XVIII ^e siècle	116

CHAPITRE 3

518

L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel.....	119
L'administration centrale.....	119
La Chambre des Comptes de Vienne (<i>Hofkammer</i>)	119
La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie..	122
Les différentes caisses	125
L'administration provinciale, les chambres d'Autriche, de Bohême et de Hongrie	127
Les Pays héréditaires.....	127
Les pays de la Couronne de Bohême	131
Le royaume de Hongrie.....	133
Le personnel de la Chambre des Comptes de Vienne	136
Les présidents	137
Les conseillers	144
Le personnel subalterne	148
L'administration des États	151
Les réformes de Marie-Thérèse	159

CHAPITRE 4

Les dépenses	163
La Frontière militaire.....	163
L'organisation de la Frontière militaire.....	163
Le coût de la Frontière	165
Le financement de la Frontière	167
L'entretien de la Frontière au XVII ^e siècle	172
La Frontière militaire au XVIII ^e siècle	176
Les forteresses des Pays héréditaires	177
Les troupes de ligne	179
Le coût du simple soldat.....	179
Le prix de revient d'un régiment	184
Les dépenses de recrutement.....	188

L'introduction de la conscription.....	191
L'équipement du soldat.....	192
L'évaluation approximative des dépenses militaires.....	195
Les dépenses civiles : la Cour et l'administration	200
Les dépenses de Cour au ^{xvi} ^e siècle.....	200
L'entretien de la Cour impériale au ^{xvii} ^e siècle	202
L'évolution au ^{xviii} ^e siècle.....	207
Reversements de la pairie de la Cour.....	209
 CHAPITRE 5	
Les revenus du domaine (<i>cameralia</i>).....	213
Le domaine foncier	213
Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême	216
Les revenus de la Hongrie	218
Les droits régaliens ou « Regalia ».....	220
La frappe de la monnaie	220
Les mines de Hongrie	221
La taxe sur les Juifs.....	222
Les gabelles	224
Les douanes et péages.....	229
Les douanes en Autriche	229
Les douanes en Hongrie	231
La politique douanière de Joseph II.....	233
Les aides (impôts sur les boissons).....	235
En Basse-Autriche	235
En Bohême.....	236
Les expédients	240
Les jeux du hasard	240
Le tabac	241
La vénalité des offices	242
 CHAPITRE 6	
Les impôts directs dans la Monarchie des Habsbourg.....	249
Les impôts directs.....	251
La structure de la Contribution	251
La répartition et la perception	253
La contribution en Autriche.....	254
En Styrie	258
Les pays de la Couronne de Bohême	261
Les projets de réforme.....	267
La Moravie.....	273
La Silésie	274
L'État hongrois et l'impôt direct.....	276
Les impôts directs exceptionnels. L'impôt turc. La capitation.....	287

La capitation	290
La pression fiscale	293
La pression fiscale par province	294
La pression fiscale par groupe social	295
La pression fiscale en Basse-Autriche	299
L'évolution au XVIII ^e siècle.....	300

CHAPITRE 7

Les aides extérieures	303
L'aide du Saint- Empire dans la lutte contre les Turcs	303
Les contributions traditionnelles	304
Le produit de l'impôt turc (1540-1587)	306
Le financement de la Frontière militaire après 1576	310
Les guerres turques du XVII ^e siècle	312
L'aide du Saint-Empire dans les conflits intra-européens	316
L'aide espagnole	318
La guerre de Quinze Ans (1593-1608)	320
La guerre de Trente Ans	322
La seconde moitié du XVII ^e siècle	325
L'aide du Saint-Siège	328
La guerre de Quinze Ans (1593-1606)	328
Les guerres turques du XVII ^e siècle	331
La reconquête de la Hongrie	333
L'aide des Puissances maritimes	335
L'aide française après le renversement des alliances de 1756.....	338

520

CHAPITRE 8

Le crédit.....	341
Les aspects techniques du crédit.....	342
Le taux d'intérêt	342
Les garanties.....	342
Les anticipations	345
Le crédit à moyen terme	346
Les créanciers de la Chambre des Comptes.....	348
Les officiers de finances	348
Les banquiers	353
Les États et Ordres	355
La banque juive	362
Samuel Oppenheimer.....	362
La banque juive au XVIII ^e siècle.....	369
La Banque de la ville de Vienne.....	370
La première tentative.....	370
La seconde tentative.....	371
L' <i>Universalbanalität</i> (1715-1723)	372
Le crédit extérieur	375

CHAPITRE 9

Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ?	383
Un fait brut : l'impasse budgétaire	383
Les témoignages des contemporains	383
L'approche quantitative	384
Le déficit budgétaire sous Joseph II	392
L'explication	394
Les dépenses excessives	394
La corruption	395
L'explication : la complexité des structures administratives	400
La Chambre des Comptes et le budget	400
La trésorerie	401
Le contrôle	404
Le poids de la collégialité	405
La coordination des décisions	407
L'explication : le pouvoir des diètes	410

CHAPITRE 10

L'illusion des réformes	417
La réforme des techniques de gestion	417
Le budget	417
Le contrôle	419
La trésorerie	422
La réforme des institutions sous Léopold I ^{er}	423
Le Commissariat général des guerres	424
La Députation	426
La réforme de la fiscalité	430
Les fondements théoriques de la réforme	430
L'accise générale en Silésie	438
Les premières réformes de Marie-Thérèse	439
Les réformes ultérieures de Marie-Thérèse (1763-1780)	445
La réforme fiscale de 1763	449
La réforme de l'impôt foncier	458
Conclusions générales	465
Chronologie	475
Glossaire	483
Bibliographie	499
Sources imprimées	499
Ouvrages et articles	504
Table des matières	517

